



2023

Etat des lieux DU PARC DU TOURISME SOCIAL ET SOLIDAIRE EN NOUVELLE-AQUITAINE



MISE À JOUR
D'UNE PREMIÈRE ÉTUDE
EN 2019

UNAT Nouvelle Aquitaine
Le tourisme
au service des hommes et des territoires

RÉGION
Nouvelle-Aquitaine

SOMMAIRE

INTRODUCTION	pages 1 à 11
■ Mise à jour d'un premier travail	5
■ Point méthodologique et partis	5
■ Chronologie 2023	6
■ Typologie des équipements retenus	6
■ Typologie des acteurs du TSS	7

RESULTATS	pages 12 à 68
■ Répartition spatiale et environnement des répondants	12
■ Zoom sur la gestion :	
• Hébergeurs	18
• Organismes de séjours	29
■ Description de l'offre	34
■ Impacts socio-économiques	44
■ Responsabilité environnementale des entreprises	51
■ Identification des friches	62
■ Conclusion et préconisations	66

ANNEXES	à partir de la page 71
----------------	-------------------------------

Le Tourisme Social et Solidaire, qu'est-ce que c'est ?

Les premières initiatives sociales du tourisme se dessinent en France au 19^e siècle suite à d'importants mouvements mutualistes. La notion de tourisme est alors bien ancrée, depuis les traditions d'hospitalité, jusqu'à l'arrivée du terme « touriste » en France en 1738. Depuis, le déplacement humain pour la culture et les loisirs ne cesse d'intéresser le monde, vecteur de bien-être, d'épanouissement et de partage.

Aujourd'hui, la dynamique du tourisme classique rencontre plusieurs freins quant aux enjeux d'inclusion et de viabilité. En effet, le voyage touche un spectre du vivant ou 46% des français ne partent pas en vacances (d'après une étude récente publiée sur la plateforme allemande *statista*).

Alors, quels acteurs portent aujourd'hui une réponse sociale, économique et environnementale aux citoyens concernés ?

L'Union Nationale des Associations du Tourisme est la tête de réseau du tourisme social et solidaire (TSS).

Reconnue d'utilité publique, elle défend l'accessibilité aux vacances pour tous grâce à la fédération de ses membres depuis plus d'un siècle au niveau national, mais aussi régional.

Grâce à un accompagnement spécifique, les hébergeurs et les organisateurs de séjours garantissent un prisme essentiellement social à leur activité, en investissant au service de l'emploi ou de la facilitation des départs par le biais de tarifications adaptées et autres positionnements. Ces derniers permettent ainsi d'ouvrir et pérenniser un droit aux vacances tous.

En effet, l'équilibre entre les différents axes du développement durable est constamment amélioré, afin de garantir un accès responsable à la culture, aux loisirs et au bien-être.

Finalement, le TSS propose un élargissement des cibles de l'activité touristique, par exemple en accompagnant les groupes scolaires avec une reprise des colonies de vacances depuis 2021, mais aussi le public sénior, à travers différents partenariats vertueux.

D'après l'observatoire national de l'UNAT, en 2021 la région Nouvelle-Aquitaine recensait plus de 36000 lits touristiques relatifs au TSS, soit 14,54% de l'offre nationale.

- **Alors, comment s'organise cette approche alternative du tourisme sur la région ?**
- **Quelles actions ont été portées en faveur des départs et en réponse aux enjeux du développement durable depuis 2019 ?**

INTRODUCTION

Rappel de la commande et contexte



Mise à jour d'un premier travail

L'étude de 2023 répond à une mission : réactualiser le premier état des lieux réalisé en 2019 en observant les évolutions du TSS sur les 5 dernières années.

Pour rappel, cette dernière a permis de développer une photographie de notre parc hébergement relevant du tourisme social et solidaire par le biais d'analyses quantitatives et qualitatives. Forts de ce premier travail, nous avons décidé cette année d'y intégrer une nouvelle typologie de professionnels nécessaire à la compréhension globale de l'activité du TSS : les organisateurs de séjours.

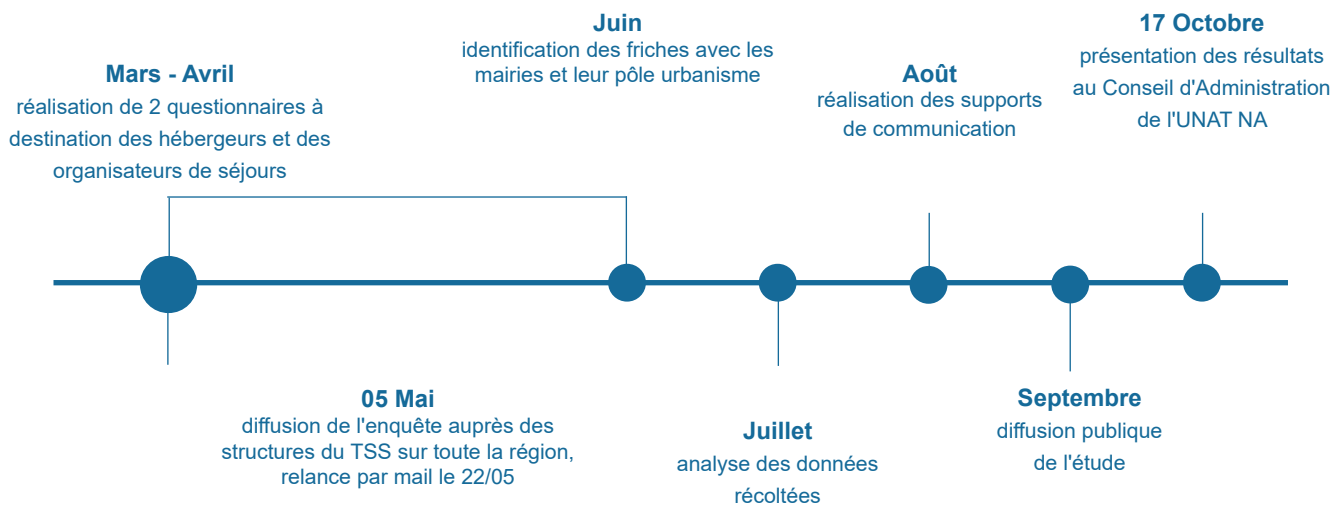


Point méthodologique et partis pris

1. Rédaction de deux questionnaires à destination des hébergeurs et des organisateurs de séjours, en développant un nouvel axe portant sur l'environnement rédigé en collaboration avec l'ADEME Nouvelle-Aquitaine; valeur ajoutée à la commande initiale.
2. Diffusion du questionnaire auprès des hébergeurs et organisateurs de séjours membres du réseau et autres équipements identifiés sur la région.
3. Données étoffées avec le travail de l'Observatoire et sa récolte de données annuelle, menée en parallèle par l'UNAT national et décliné en Région.
4. Prise de contact avec la mairie de chaque commune et son pôle urbanisme lorsqu'il existe, afin d'identifier des friches à porter auprès de nos membres et à réhabiliter au service du TSS.



Chronologie 2023



Typologie des structures retenues

Dans le cadre de cette étude, nous avons interrogé différents types d'équipements : **des structures accueillant du public, mais aussi des structures organisant des séjours**; pour une photographie complète du parc TSS. En effet, certains départements organisent davantage de séjours qu'ils n'ont d'hébergements.

De plus, pour affiner notre échantillonnage, nous avons définis deux critères principaux :

- Proposer des séjours, excursions en Nouvelle-Aquitaine.
- Etre investi dans le champs de l'Economie Sociale et Solidaire.

Parmi ces acteurs, différentes sensibilités se présentent : l'écologie, la mixité sociale ou générationnelle mais aussi le sport ou la nature par exemple. Ces derniers font du TSS un secteur unique, engagé et vecteur de valeurs excédant le tourisme.



Les centres internationaux de séjours (CIS)

Un Centre International de Séjour est un lieu d'hébergement et de restauration, qui a aussi vocation à être un lieu culturel. Son concept repose sur la convivialité, la rencontre et les échanges internationaux. Il dispose ainsi d'importants espaces collectifs favorisant la découverte et la rencontre. Il possède un double agrément Ministère de la Jeunesse et des Sports et Ministère de l'Éducation Nationale.

Source : Insee

Les auberges de jeunesse

Une auberge de jeunesse est un établissement régi par une association à but non lucratif. Elle offre notamment aux usagers un hébergement et un service de restauration limité et/ou une cuisine individuelle. Ce type d'hébergement est principalement destiné aux jeunes dans un objectif éducatif et récréatif et possède donc un double agrément Ministère de la Jeunesse et des Sports et Ministère de l'Éducation Nationale.

Les camping associatifs

Il s'agit de terrains aménagés ayant une capacité d'accueil supérieur à 6 emplacements ou 20 personnes. Cette catégorie d'exploitation est gérée par une association, et son accueil est destiné aux tentes, caravanes, résidences mobiles et habitations légères de loisirs.

Source : *tourisme-expansion*

Les campings communaux ruraux*

* n'excédant pas 100 lits

En référence à la définition précédente, un camping communal rural est un camping possédé et géré par une commune en zone rurale. Nous avons pris le parti d'intégrer ces structures dans cette étude, car bien souvent les campings communaux participent à l'animation et au maintien de l'activité touristique sur des zones peu attractives.

Néanmoins, pour des raisons de proportion, ces deux types de camping seront fusionnés dans notre enquête.

Les gîtes de groupes ruraux associatifs/ communaux

Bénéficiant de l'Agrément Jeunesse et Sports et Education Populaire, c'est un hébergement touristique meublé de grande capacité. Le gîte de groupe répond souvent au secteur de l'événementiel à l'occasion de mariages ou séminaires, mais accueille également les classes de découvertes et les stages sportifs.

Les villages de vacances

Il s'agit d'un ensemble d'hébergements faisant l'objet d'une exploitation globale à caractère commercial ou non, destiné à assurer des séjours de vacances et de loisirs, selon un prix forfaitaire comprenant la fourniture de repas ou de moyens individuels pour les préparer, ainsi que l'usage d'équipements collectifs pour le loisir, le sport et la culture.

Le village de vacances se distingue du camping par le type d'habitat proposé (pas d'emplacement tente par exemple), mais aussi par l'accent porté sur les activités et animations proposées.

Les maisons familiales rurales

Une MFR est un établissement scolaire et pédagogique qui propose des formations en alternance ainsi qu'un accueil en internat, pour tous les niveaux de l'enseignement. Les individus présents dans les MFR sont soit des élèves sous statut scolaire dépendant du ministère de l'Agriculture, soit des apprentis principalement dans des formations de l'Éducation nationale, ou encore des stagiaires de la formation professionnelle continue.

Source : MFR Occitanie

Les centres sportifs

Un centre sportif a double vocation : c'est un lieu d'hébergement et de restauration, mais aussi un lieu où sont exercées des activités sportives. Il possède l'agrément Ministère de la Jeunesse et des Sports.

Les centres de vacances

Aussi appelés colonies de vacances, ce sont des accueils collectifs avec hébergement pour les jeunes âgés de 4 à 17 ans lors de leurs congés scolaires, professionnels, ou de leurs loisirs. Les groupes accueillis sont composés d'au minimum 12 enfants et/ou adolescents pour une durée supérieure à 5 nuits.

Les organisateurs de séjours

En réseau ou individuellement, les organisateurs de séjours proposent puis accompagnent le départ en vacances de leur public. Ces derniers organisent généralement des colonies de vacances et des vacances adaptées aux différents types de handicap dans le cadre de séjours éthiques ou qui éveillent à l'environnement.

Apprendre, se comprendre



Point sur les agréments, classements et labels du TSS

Jeunesse — Agrément Jeunesse et Sports



Dès lors qu'une association est agréée, elle entre dans le réseau d'information et de diffusion de la Direction Départementale de la Jeunesse, des Sports et de la Vie Associative de son lieu d'implantation. L'association peut solliciter une aide matérielle et pédagogique, de l'Etat. Cet agrément n'est pas obligatoire, mais de nombreuses associations oeuvrant dans le champs du sport l'adoptent car il offre des possibilités supplémentaires concernant les aides de l'Etat. De plus, il est aussi gage de confiance pour le public.

Jeunesse — Agrément Jeunesse et Education populaire

Depuis 1943, cet agrément "JEP" est un label de qualité reconnaissant la valeur éducative d'une association spécialisée dans l'éducation et la jeunesse. Ce dernier permet aussi de solliciter une aide matérielle et/ou financière de l'Etat, assurant une certaine qualité de service.

Handicap — Marque Tourisme et Handicap



La marque «Tourisme et Handicap» est une marque d'État créée en 2001, gérée par l'association Tourisme et Handicap (ATH) . Pour une personne en situation de handicap, cette marque constitue la preuve d'un accueil adapté, elle lui offre une lisibilité sur l'offre touristique qu'elle choisira. Pour les professionnels, cette marque permet de valoriser un engagement fort dans l'accueil de personnes en situation de handicap.

Handicap — Agrément VAO

L'agrément "Vacances Adaptées Organisées" est un dispositif français qui permet d'encadrer et de garantir la qualité des séjours aux personnes en situation de handicap. Cet agrément a été mis en place dans le cadre de la politique d'inclusion des personnes handicapées et est délivré par la Direction générale de la cohésion sociale (DGCS). Dans notre étude, il concernera les organisateurs de séjours.

Environnement

Etiquette environnementale



Surtout présent dans l'industrie alimentaire et textile, son objectif est d'assurer un niveau de responsabilité et durabilité élevé dans la conception de produits, mais aussi d'éthique des services.

Aussi appelé "affichage environnemental", ce dispositif est porté par le Ministère de la Transition écologique et la Cohésion des territoires.

Ainsi, les consommateurs ont accès à des données chiffrées sur l'impact environnemental du produit ou service proposé et peuvent faire le choix de l'éco-conception grâce à la transparence des informations transmises.

Environnement

Ecolabel Européen

L'Écolabel Européen a été créé en 1992 par la Commission européenne, pour permettre aux consommateurs d'identifier les produits les plus respectueux de l'environnement tout au long de leur cycle de vie. Les équipements touristiques peuvent prétendre à l'obtention de l'Ecolabel européen. L'obtention de ce label leur permet de souligner leur engagement environnemental.

Source : ADEME

Environnement

Chouette Nature

Il s'agit d'une distinction environnementale à l'initiative du réseau associatif CAP FRANCE.

Il a été créé en 2004. Les villages labellisés s'engagent ainsi, à faire le tri, à respecter les essences locales et la biodiversité via des parcours botaniques par exemple, ils respectent aussi le non-usage de désherbants chimiques, proposent des produits locaux ou veillent à leurs dépenses énergétiques entre autres initiatives responsables.

Environnement

Clef Verte

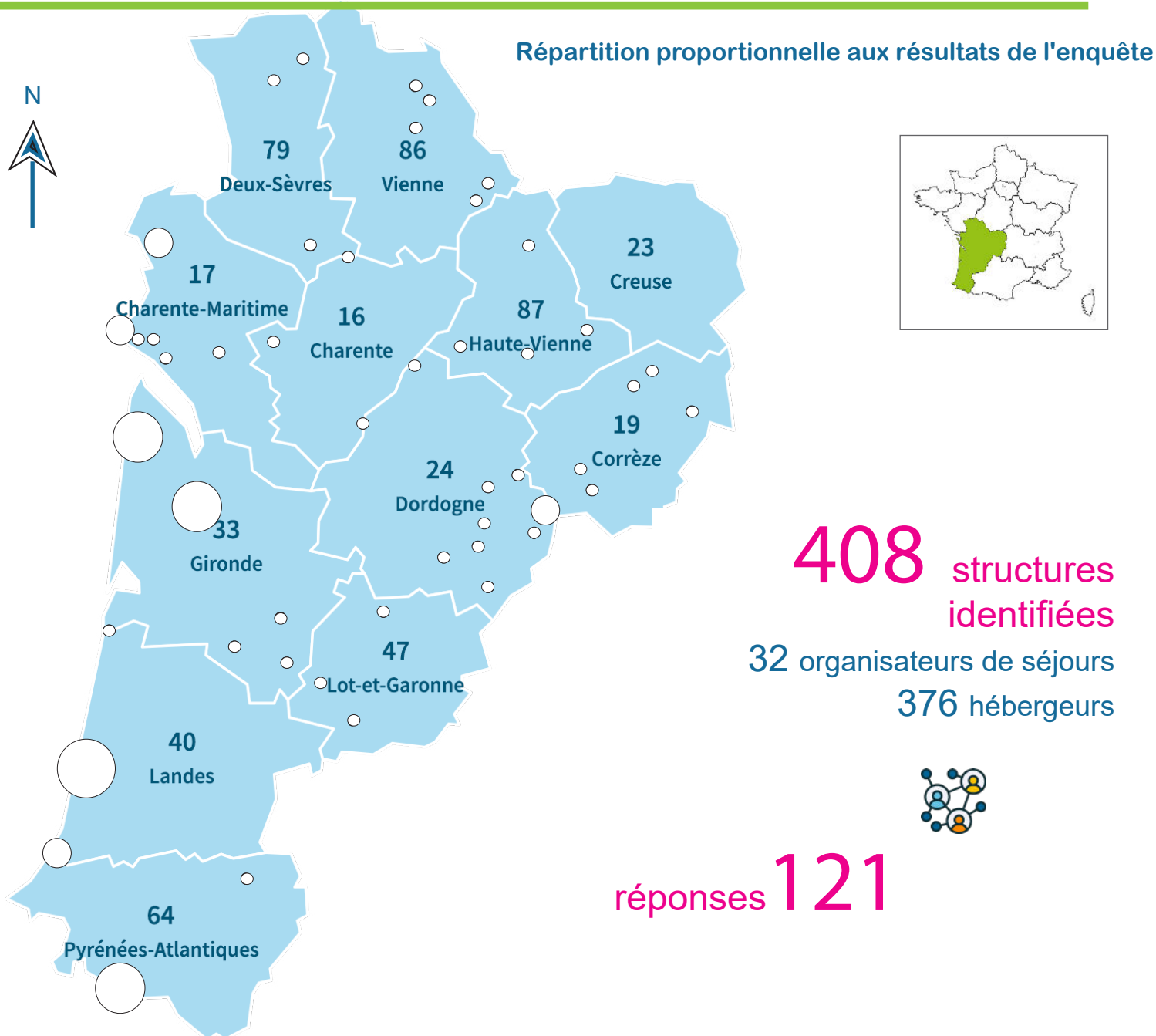
Clef verte est un label écologique spécifique aux hébergements touristiques. Développé en France depuis 1998, il est par le nombre de labellisés et par son antériorité, le premier label écologique pour l'hébergement touristique en France.

PRESENTATION DES RESULTATS

Environnement des répondants



Le tourisme social et solidaire en Nouvelle-Aquitaine



Les données présentées dans cette étude sont issues d'une enquête réalisée auprès de 408 structures identifiées comme relevant du Tourisme Social et Solidaire.

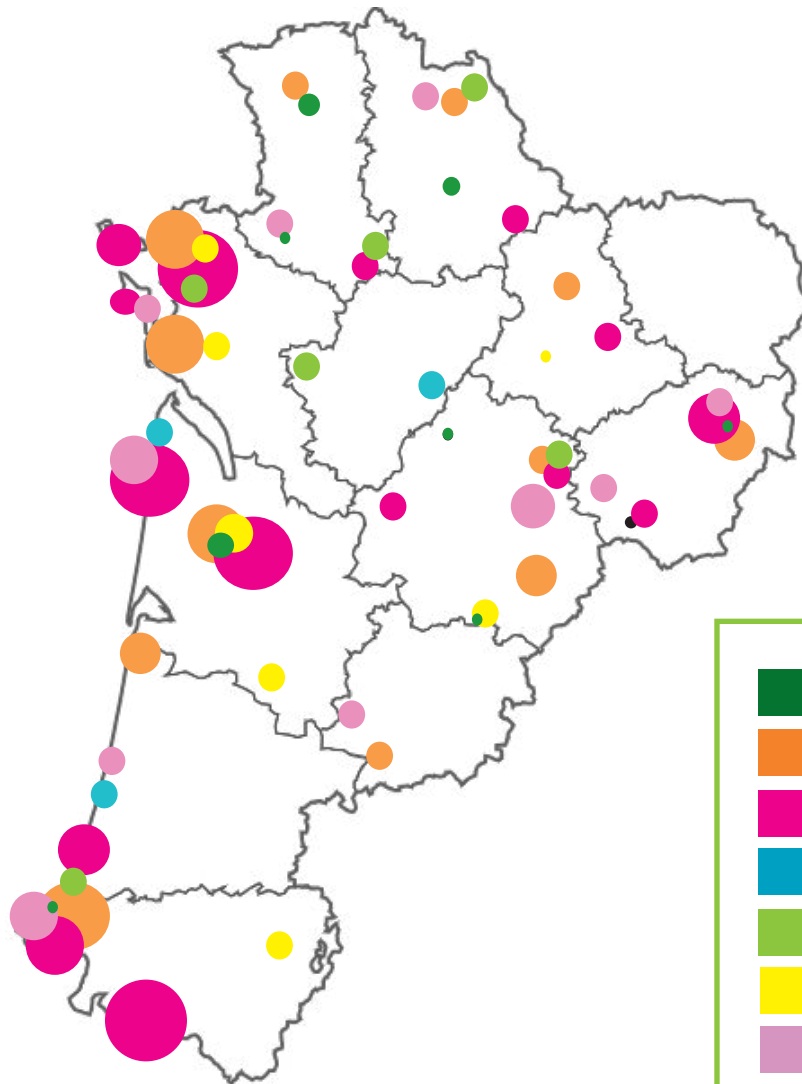
Ainsi, une riche diversité de caractéristiques est observable : capacité d'accueil, cibles, période d'ouverture, contraintes et opportunités durables... une pluralité à l'instar du patrimoine culturel qu'abrite la région.

Cette année, nous avons recensé près de 376 hébergements contre 383 en 2019.

Cette différence de 7 structures s'explique par le fait que de nouveaux équipements aient vu le jour depuis 5 ans, alors que d'autres ont changé de statut ou ont dû fermer suite à la pandémie de 2020. Afin d'agir pour une reprise des bâtiments au service du TSS, nous avons identifié les friches touristiques présentes sur le territoire.

Typologie et tendance de répartition spatiale des réponses

Représentation non exhaustive, tendance proportionnelle aux résultats de l'enquête



Légende

	Organisateurs de séjours
	Villages de vacances
	Centres de vacances
	Centres sportifs
	Gîtes
	Auberges de Jeunesse, CIS
	Campings

Villages de vacances	43 %
Centres de vacances	21 %
Gîtes, MFR	18 %
Auberges de Jeunesses, CIS	17 %
Campings	6 %
Centres sportifs	4 %



99 hébergeurs et 22 organisateurs de séjours ont contribué à l'enquête, soit 29,5% des structures identifiées. Sur le nombre total de structures sondées, **les organisateurs de séjours représentent 18,20% des répondants.**

Au regard de la répartition des structures répondantes, les catégories ayant recueilli le taux de retour le plus important sont les villages de vacances en parallèle des organisateurs de séjours dont la plupart travaille toute l'année.

La disparité des résultats peut également trouver une explication dans la taille des équipes au sein des structures, qui, pour les plus petites d'entre elles, n'a pas toujours permis de trouver le temps et les ressources pour répondre à notre enquête.

Remarque

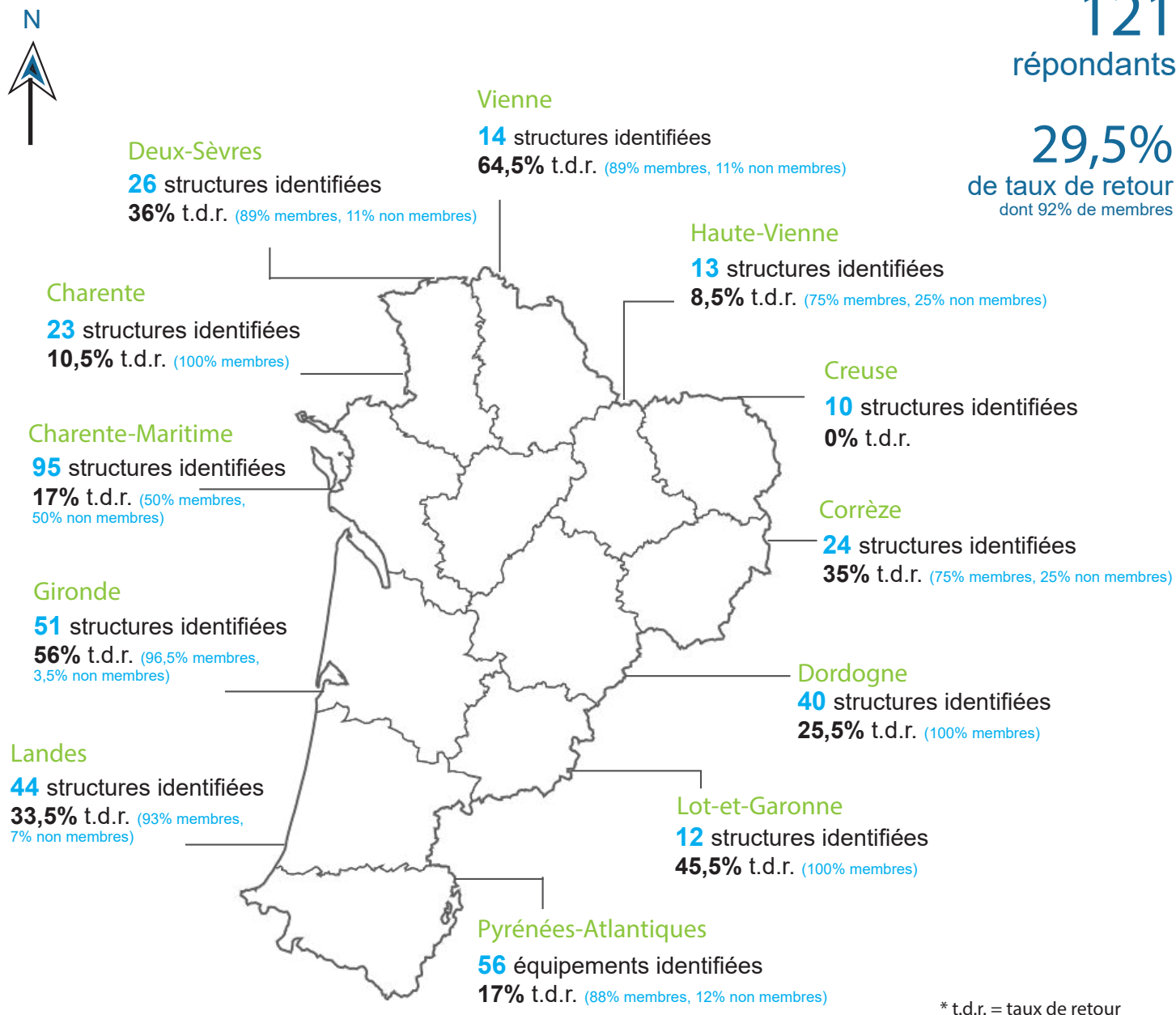
Pour une juste représentation des proportions, nous avons décidé de fusionner plusieurs typologies d'équipements possédant des caractéristiques similaires sur la totalité des thématiques abordées dans l'étude.

Nous fusionnerons donc les gîtes avec les maisons familiales rurales (MFR), et les auberges de jeunesse avec les centres internationaux de séjours (CIS).

Loisirs et bien-être



Répartition des structures répondantes par département



Remarque

Le TSS trouve une place prépondérante sur la côté Atlantique, au travers de la Charente-Maritime, la Gironde et des Pyrénées-Atlantiques. En effet, les vacances "à la mer" représentent un pôle particulièrement attractif, bien que la campagne le soit davantage, mais de façon plus disparate.

D'autre part, aucune donnée n'a pu être récoltée sur le département creusais où le TSS est également présent. Nous pouvons trouver une explication dans les difficultés qui peuvent être liées à la période touristique.

Environnement des équipements répondants

Dans le cadre de cette étude, 4 typologies de destinations ont été retenues.

Destination phare de l'étude initiale de 2019, la campagne reste l'environnement principal des départs, en particulier sur le département des Pyrénées-Atlantiques et celui de la Dordogne.

En effet, la campagne ne domine dans aucune typologie d'équipement mais reste présente chez chacune d'entre elles, en particulier au sein des départements côtiers qui accueillent la plupart de l'activité du TSS, mais également à l'Est du territoire grâce aux nombreux gîtes.

Ensuite, une nette tendance se dessine autour de la mer, essentiellement par la forte présence des villages de vacances sur les départements côtiers à nouveau.

D'autre part, nous avons peu d'hébergements du TSS dans nos montagnes, ce qui justifie les 5% de répartition des réponses ci-dessous.

Répartition des différents environnements par type d'équipement

	Mer	Montagne	Campagne	Ville
Villages de vacances	52 %	33,3 %	38 %	36 %
Centres de vacances	26 %	33,3 %	17,5 %	0,00 %
Auberges de jeunesse/ CIS	0,00 %	0,00%	20 %	45 %
Campings	8,5 %	0,00%	7 %	0,00 %
Gîtes, MFR	6 %	33,3 %	15,5 %	19 %
Centres Sportifs	7,5 %	00,0 %	2 %	0,00 %

Dans l'ordre décroissant des réponses, les équipements se situent à la campagne (51%), à la mer (40%), à la montagne (5%) puis en ville (4%).

De leur côté, les organisateurs de séjours proposent généralement des départs à destination des 4 environnements.

Plus précisément, la mer et la campagne représentent chacune 91% de l'offre, la montagne 86%, puis la ville 68%; une répartition qui coïncide avec les hébergements répondants.

Néanmoins, les organisateurs de séjours ne collaborent pas forcément avec des équipements du TSS, cela dépend des répondants.

PRESENTATION DES RESULTATS

Zoom sur la gestion des hébergements
répondants



Création des différents types d'équipements

Âge moyen du parc : 40 ans



Centres de vacances

1971



Villages de vacances
Auberges de Jeunesse

1980



Campings et MFR

1965



Centres sportifs

1985



Gîtes

1991



CIS

2000

La période moyenne de création des équipements se trouve à la fin du 20^è siècle, de nouvelles constructions n'ayant pas été identifiées.

Ainsi, l'âge moyen du parc illustre bien l'histoire des équipements du TSS et leur ouverture au monde, en témoignent les Centres Internationaux de Séjours.

Cela permet aussi d'identifier les types d'hébergements enclins à d'importants travaux, nous y reviendrons dans une partie dédiée.

Statuts des différents équipements

	Nombre
Collectivité	3
Association	83
Société commerciale (SARL, SPIC, SARL, SAS, ...) + EPA	10
Comité d'entreprise	1
EPA, CIAS	2

La grande majorité des hébergeurs, **qu'ils soient propriétaires ou locataires**, se regroupent sous le statut associatif ou celui de la collectivité lorsqu'ils fonctionnent avec une même structure gestionnaire.

Les statuts plus rares, eux, émanent souvent d'établissements individuels.

Mais alors, quelles différences peut-on observer exclusivement chez les propriétaires?

Remarque

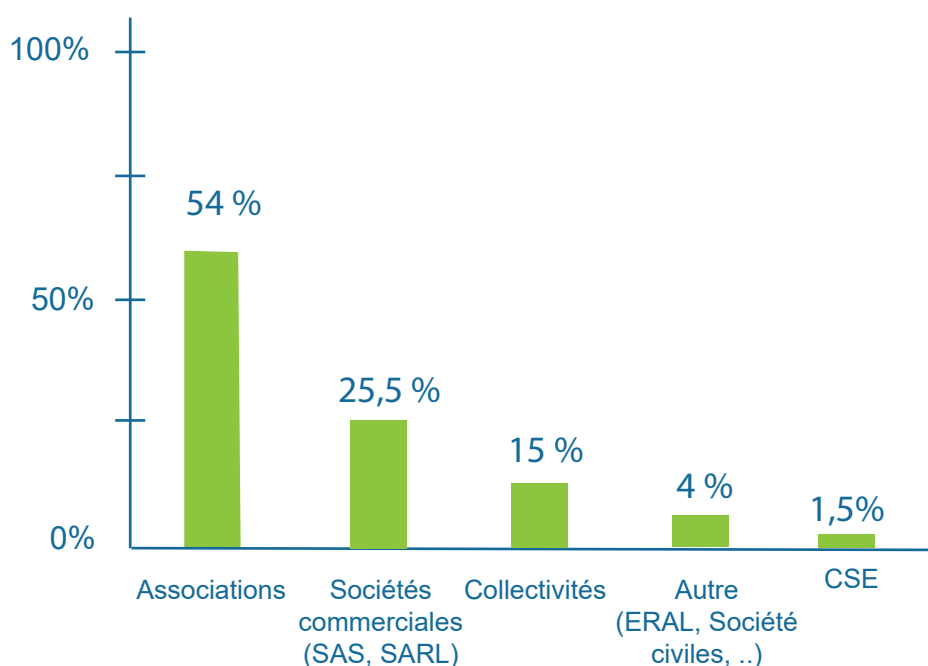
Les Etablissements Publics Administratifs (EPA) et les Centres Intercommunaux d'Action Sociale (CIAS) se rejoignent sur leur dimension sociale et concernent souvent les structures dédiées à la santé, ce qui peut expliquer leur faible présence ici.

Statuts des propriétaires selon les types d'équipements

	Villages de vacances	Centres de vacances	Auberges de jeunesse/CIS	Gîtes, MFR	Campings	Total
Collectivité	63,5 %	25 %	100 %	9 %	0,00 %	39,5
Association	16,5 %	44 %	0,00 %	63,5 %	33,5 %	31,5 %
Comité Entreprise	10 %	0,00 %	0,00 %	0%	0,00 %	2 %
Société Commerciale	10 %	31 %	0,00 %	27,5 %	66,5 %	27 %
Total	100 %	100 %	100 %	100 %	100 %	100 %

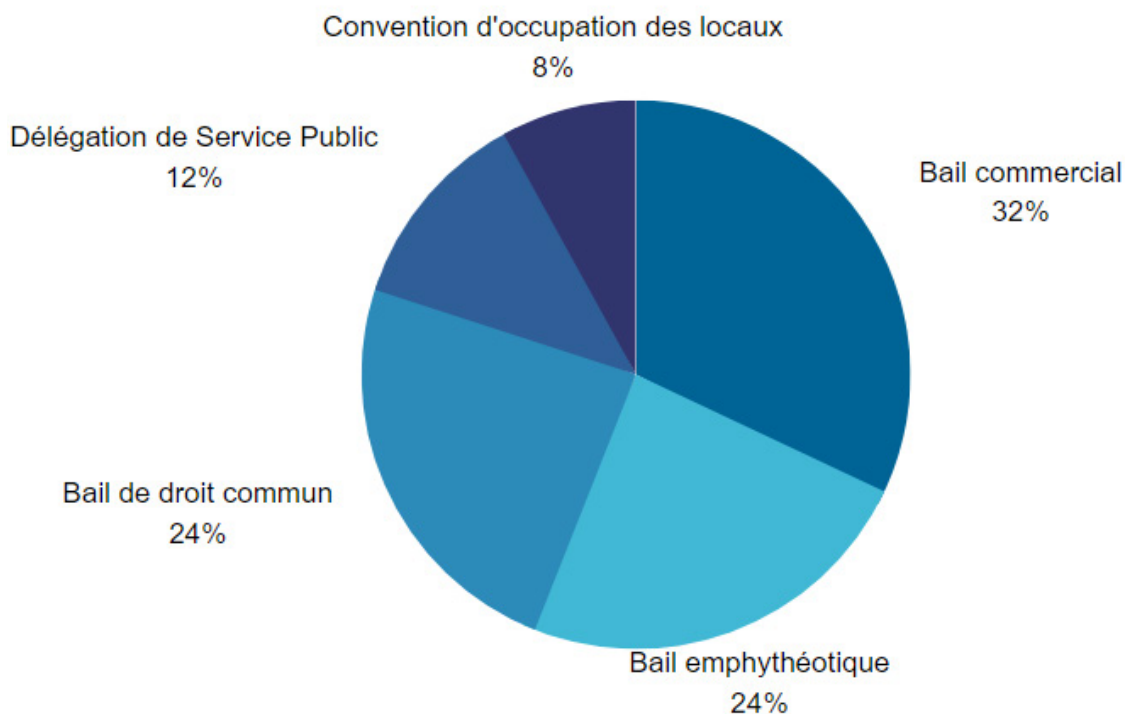
Parmi nos répondants, **les collectivités sont les principales propriétaires** des villages de vacances mais aussi des auberges de jeunesse dont elles ont l'exclusivité avec les CIS de la Région. Le statut associatif arrive lui en seconde position, présent sur la plupart des structures. On peut observer une réelle collaboration entre les territoires et les équipements du TSS; une caractéristique qui se répercute par un accès facilité aux biens et services des communes.

Qui sont les propriétaires gestionnaires ?



Natures des contrats de gestion

Principaux contrats de gestion recensés



Vocabulaire

Le bail emphytéotique est un contrat de location immobilier qui confère au locataire un droit réel susceptible d'hypothèque sur le bien donné à bail (articles L. 451-1 et suivants du Code rural). Dans le cadre de ce contrat, le locataire paye au propriétaire une redevance.

De plus, la durée d'un bail emphytéotique a la particularité d'être longue : elle ne peut être inférieure à 18 ans et peut aller jusqu'à 99 ans.

Quelles perspectives pour les exploitants ?



S'ils se situent entre 2023 et 2052, moyenne, les contrats de gestion des hébergements prendront fin en 2030.

Ainsi, dans les prochaines années les perspectives de renouvellement en termes de gestionnaires sont disparates.

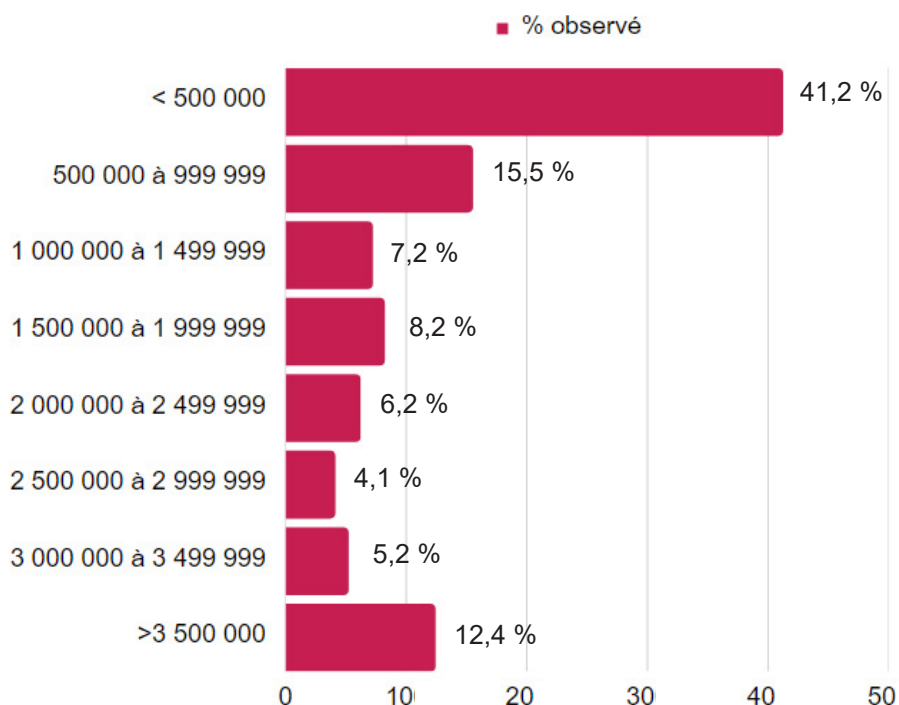
5% des structures sondées ont une fin de contrat prévue d'ici 2024.

Observation de la valeur du foncier réelle

Les équipements observés affichent des superficies fortement différenciées, avec des bâtiments de **3200 m² en 2022** en moyenne, et des terrains **7 Ha** en moyenne, les surfaces recensées allant individuellement de moins d'1 hectare à 22 hectares.

Alors, comment cela se traduit-il au niveau du foncier ? Quelles disparités peut-on observer au sein de la Région Nouvelle-Aquitaine ?

Estimation du foncier déclaré en euros



Remarque

Au regard du prix du mètre carré à la vente, et étant donné la situation géographique dominante des structures répondantes : espace rural et maritime, les estimations communiquées semblent cohérentes. Toutefois, une sous-estimation générale de la valeur de l'équipement est envisageable, au regard de la fluctuation du marché.

Pour avoir un panorama à jour des prix du marché, voir page suivante.

Valeur foncière moyenne par département d'après les ventes en cours maisons et appartements

	Prix au m2 en euros
Charente	1 700
Charente-Maritime	3 900
Corrèze	1 600
Creuse	1 000
Dordogne	1 700
Gironde	4 100
Landes	3 800
Lot-et-Garonne	1 700
Pyrénées-Atlantiques	4 300
Deux-Sèvres	1 800
Vienne	2 200
Haute-Vienne	1 800

Afin de donner du sens au tableau précédent, nous pouvons constater la nuance du prix au m² d'un espace à l'autre, grâce aux données extraites de la plateforme *meilleursagents.com*, sur la base des ventes actuelles de maisons et appartements en région Nouvelle-Aquitaine.

Ainsi, cela permet de constater **les écarts entre les départements ruraux et ceux situés sur la côte Atlantique**.

Les données récoltées montrent qu'il existe également **des écarts significatifs de prix au sein d'un même département**.

Par exemple, rien que d'une zone urbaine à l'autre, le département de la Corrèze affiche 1900 euros le m² sur Brive-la-Gaillarde quand la ville de Tulle possède une valeur foncière inférieure de 800 euros le m².

Agréments, marques, classements

Affiliation à un groupe et/ou un réseau selon le type d'équipement

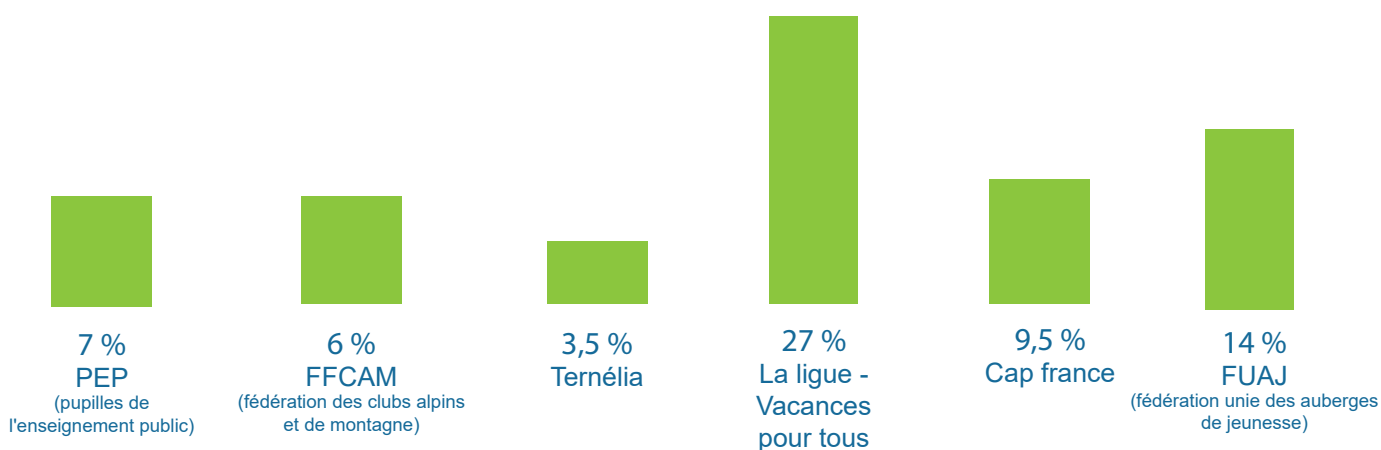
	Oui	Non
Villages de vacances	58,5 %	41,5 %
Centres de vacances	20 %	80 %
Auberges de jeunesse/ CIS	100 %	0,00 %
Campings	33,5 %	66,5 %
Gîtes	61 %	39 %
Centres sportifs	100 %	00,0 %
Total	62 %	38 %

Une légère majorité des équipements du TSS identifiés dans cette étude adhère à un réseau national et/ou régional.

Ainsi, certains d'entre eux, comme la Fédération Unie des Auberges de Jeunesse (FUAJ) regroupent l'ensemble des répondants d'une typologie d'hébergement.

Alors, quels réseaux principaux dessinent le parc du TSS en Nouvelle-Aquitaine et fédèrent les acteurs du secteur autour des valeurs éducatives, sportives et de partage ?

Principaux réseaux nationaux et régionaux



Part des équipements classés Atout France

	Classés	Non classés
Villages de vacances	45 %	55 %
Auberges collectives	28 %	72 %
Campings et parc résidentiels de loisirs (PRL)	50 %	50 %
Total	41 %	59 %

Parmi les équipements du TSS, **3 catégories peuvent être classées par l'agence de développement touristique française Atout France.**

A nouveau forts de leur fonctionnement en groupe, les villages de vacances sont nombreux à être classés. De plus, lorsqu'ils proposent un service de location, ces derniers peuvent être classés Résidence de tourisme.

Cette tendance s'exprime également chez les campings et PRL dont la moitié assure une qualité de confort et service contrôlée par le Cofrac (Comité français d'accreditation).

Le TSS néo-aquitain s'illustre ainsi par une qualité croissante du parc hébergement, notamment par le biais de la nouvelle classification des auberges de jeunesse depuis 2022.

Niveau de classement des structures



Le Classement Atout France est la manifestation d'une politique nationale d'amélioration de la qualité de l'offre touristique. Les clientèles touristiques sont de plus en plus exigeantes et les étoiles demeurent un repère important. Le classement par étoile répond donc à la demande en garantissant une qualité de service reconnue et suivie. On observe une tendance moyenne se situant autour de 3 étoiles chez les hébergeurs répondants classés.

La répartition des agréments

Sur 74 hébergements agréés, certains possèdent plusieurs agréments nécessaires à la mise en place d'activités.

Ainsi, **80%** d'entre eux ont l'agrément **Jeunesse et sport** et **59,5 %**, celui du **Ministère de l'Education Nationale**.

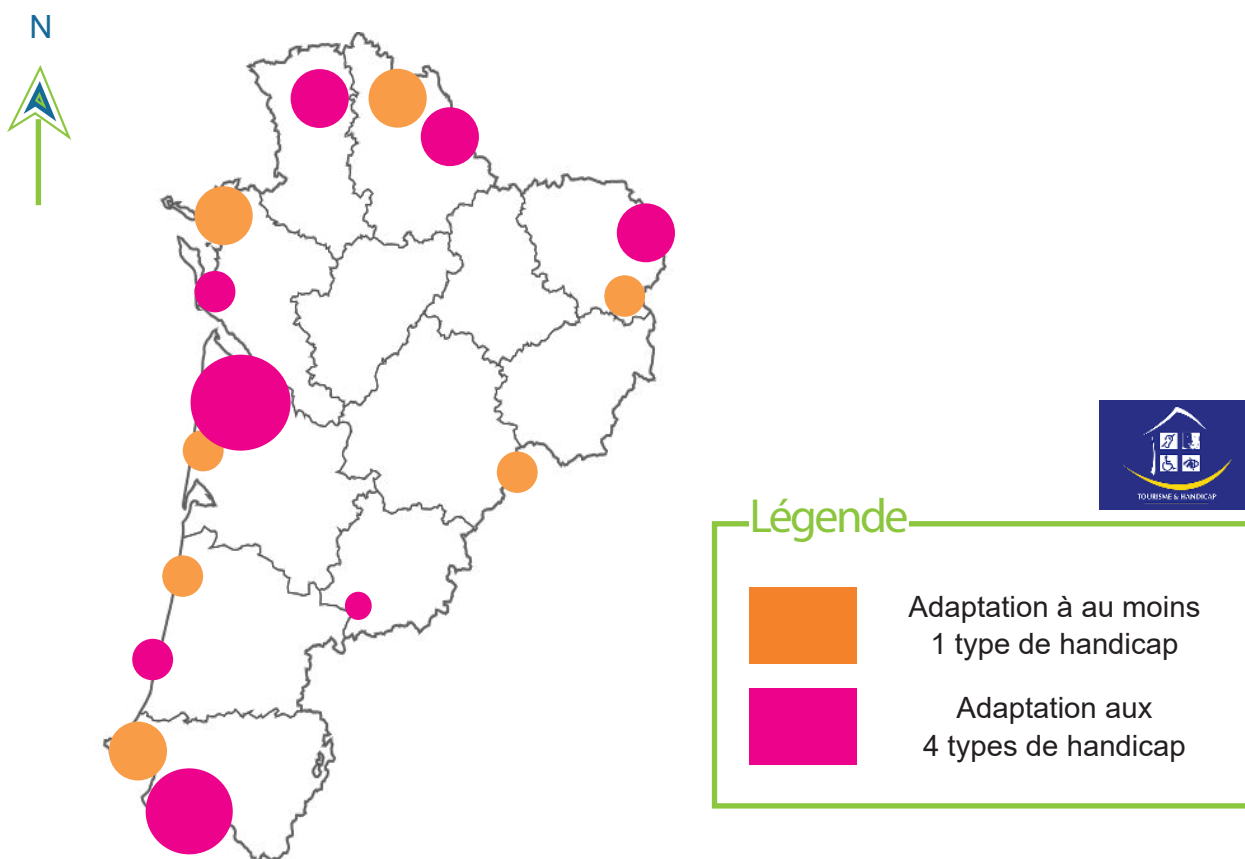
Marque tourisme et handicap et adaptation aux différents types de handicap

Depuis 2017, les établissements recevant du public sont dans l'obligation d'adapter leur accessibilité aux personnes à mobilité réduite.

	Auditif ex : boucle à induction magnétique (BIM)	Mental ex : signalétique simplifiée	Visuel ex : supports visuels contrastants
Villages de vacances	11 %	19 %	20 %
Centres de vacances	31 %	15 %	12,5 %
Auberges de jeunesse/CIS	15,5 %	15,5 %	15,5 %
Campings	3,1 %	3,1 %	3,1%
Gîtes	7 %	7 %	7 %
Centres sportifs	20 %	20 %	20 %

Tendance de répartition des équipements adaptés

Parmi les équipements répondants, **30,5 % affirment être labellisés Tourisme et Handicap** et engagés dans une démarche qualité ciblée sur un accueil adapté.

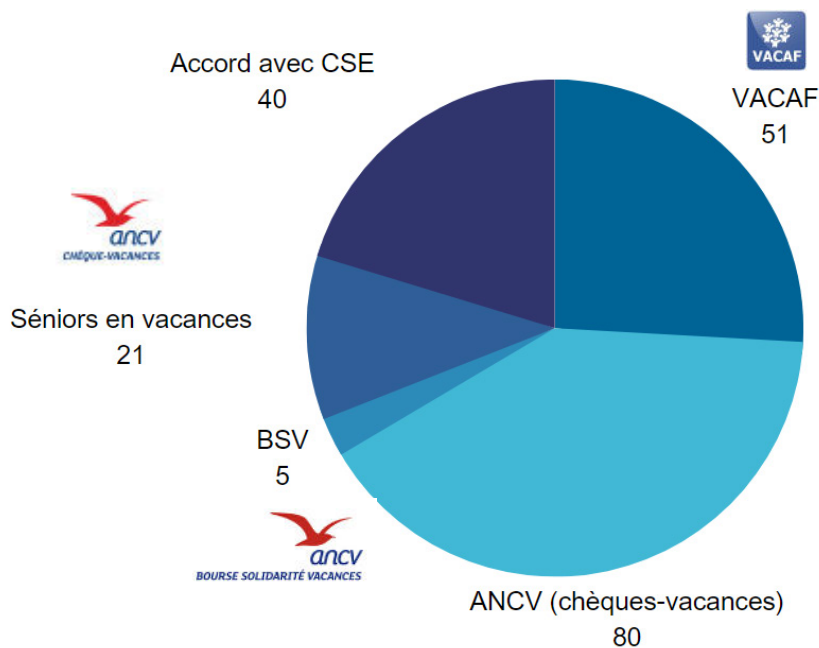


Remarque

Les équipements ci-dessus sont illustrés par des sphères proportionnelles au nombre qu'ils représentent par département en valeur absolue, et non par rapport au nombre d'équipement total sur la zone concernée.

Au total, les hébergements répondants garantissent en priorité une offre adaptée au handicap auditif. Ainsi, chaque typologie d'hébergement présente 2 tiers d'équipements adaptés, à l'exception des campings dont les caractéristiques diffèrent. Cette donnée peut s'expliquer par le fait qu'il s'agisse d'équipements anciens, avec un âge moyen de 58 ans.

Nombre d'équipements adhérent à un programme facilitant l'accès aux vacances



Vocabulaire

VACAF est un dispositif d'aide au départ en vacances de la Caisse d'Allocations Familiales. Ce dernier se décline selon 2 publics : l'Avf (Aide aux vacances familiales) et l'Ave (Aide aux vacances enfants).

L'ANCV est un organisme français signifiant Agence Nationale pour les Chèques-Vacances. Il propose plusieurs programmes d'aide au départ, dont la BSV : Bourse Solidarité Vacances pour le public familial, ou le programme "Séniors en vacances".

Les CSE eux, désignent les comités sociaux et économiques d'entreprise ayant des accords de réduction avec certains établissements du TSS.

Part des équipements proposant des dispositifs d'aide

	ANCV	VACAF	BSV	Seniors en vacances	CE
Villages de vacances	33 %	25 %	3 %	17 %	22 %
Centres de vacances	45 %	30 %	2,5 %	5%	17,5 %
Centres sportifs	36 %	36 %	0,00 %	0,00 %	28 %
Auberges de jeunesse/CIS	41,5 %	25 %	8,5 %	0,00 %	25 %
Campings	46 %	23 %	0,00 %	0,00 %	31 %
Gîtes, MFR	66,5 %	22 %	0,00 %	0,00 %	11,5 %
Total	42 %	31 %	2,5 %	3,5 %	21 %

Le tableau ci-dessus permet d'identifier la segmentation des cibles qui existe d'une typologie d'équipement à l'autre.

Par exemple, les villages de vacances présentent la part la plus importante d'adhésion au programme "Séniors en vacances", quand les auberges de jeunesse se concentrent sur le programme "Bourse Solidarité Vacances".

Pour 13% des répondants, aucun des dispositifs mentionnés ci-dessus n'est adopté, d'autres types d'aides étant favorisés, comme une adaptation des tarifs aux revenus des touristes par exemple. Néanmoins, il est globalement possible d'observer la spécificité solidaire du TSS sur l'ensemble du parc.

De plus, des politiques tarifaires adaptées viennent compléter ces dispositifs. Parmi les structures sondées, 45% proposent une tarification de groupe, 44% selon la période, 6,5 % selon la composition du foyer et 4,5% selon les revenus.

PRESENTATION DES RESULTATS

Zoom sur la gestion des organisateurs de séjours répondeurs



Un modèle spécifique

Un organisateur de séjour a pour mission première de vendre des prestations touristiques.

Dans le cadre du TSS, il s'agit de **garantir un accès aux départs ouvert au plus grand nombre** dans un monde où le nombre de personnes ne partant pas en vacances s'élargit.

Plus largement, l'organisation des séjours implique plusieurs gestions : celle du transport, de l'hébergement, des activités et des relations partenariales.

Si ces derniers ont pour cible principale les groupes de mineurs, une extension de l'offre vers le public familial s'impose depuis quelques années.

On peut supposer que cela répond à l'opportunité que présentent les colonies de vacances en Nouvelle-Aquitaine.

En effet, les groupes de mineurs constituent une force économique stratégique tant pour les hébergeurs que les organisateurs de séjours. **Véritables médiateurs de l'offre** auprès de leurs parents, ils trouvent une place importante dans la chaîne de conversion client dont ils deviennent vite ambassadeurs si leurs vacances sont considérées comme réussites.

En parallèle, les organisateurs de séjours se saisissent de la valeur éducative du TSS par des voyages internationaux. Ils s'adressent généralement à un public au pouvoir d'achat plus significatif, la dimension sociale et solidaire de l'offre étant visible à travers les différents axes de sensibilisation et parti pris responsables.

Ainsi se présente l'ATES (Association pour le Tourisme Equitable et Solidaire). Ce réseau de professionnels garantit un respect des différents leviers du développement durable chez les organisateurs de séjours depuis 2006.

Membre de l'UNAT et agréée Entreprise Solidaire d'Utilité Sociale, l'association permet l'évaluation des services du TSS chez les organisateurs de séjours, afin de bénéficier du label "Tourisme Equitable".

Aujourd'hui, plus de 40 000 touristes ont bénéficié d'une offre labellisée.



Certains organisateurs de séjours sont eux aussi agréés **ESUS**.

Cela leur permet notamment d'accéder au financement de l'épargne solidaire comme par exemple la garantie financière proposée par l'UNAT. Pour cela, les structures doivent respecter les valeurs de l'économie sociale et solidaire, par exemple en agissant en faveur de la préservation des territoires, du lien social ou de l'éducation, mais également en partageant équitablement les richesses au sein même de l'équipe de travail.

En effet, les organisateurs de séjours du TSS proposent une approche transversale de la solidarité.

En ce sens, celle-ci vise généralement deux cibles différentes.

- D'abord, le public mineur, généralement dans le cadre du tourisme de proximité en région, où les hébergements réorientent leur offre en raison du développement des vols long courrier.
- Une autre partie des organisateurs de séjours travaille sur la tendance du raccourcissement de la durée de séjour et de sa multiplication à l'international chez les personnes majeures en priorité, ce qui laisse place à l'élargissement de l'accueil de mineurs en France.

On observe ici le haut degré d'adaptabilité du secteur.

Ainsi, pour répondre à ces cibles, quelles thématiques de séjours sont proposées ?

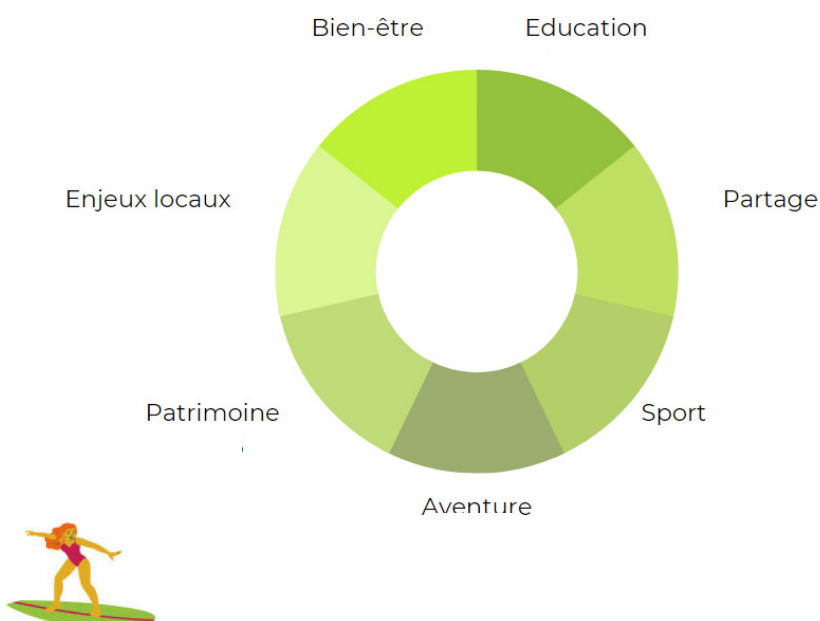
Valeurs et engagements promus

Les organisateurs de séjours du TSS de Nouvelle-Aquitaine oeuvrent en faveur d'une dynamique facilitée du séjour. Ils proposent **une offre accessible grâce à une large diversité d'aides aux départs, mais aussi par le biais d'une adaptation spécifique aux différents handicaps.**

Ainsi, les engagements visibles au sein des structures répondantes s'adressent à la demande croissante des touristes mais également à celle des comités sociaux économiques d'entreprise.

En effet grâce à leur approche complète du voyage ou de l'excursion, les organisateurs de séjours ont l'opportunité de transmettre de nombreuses valeurs vertueuses pour le tourisme mais également pour la vie professionnelle.

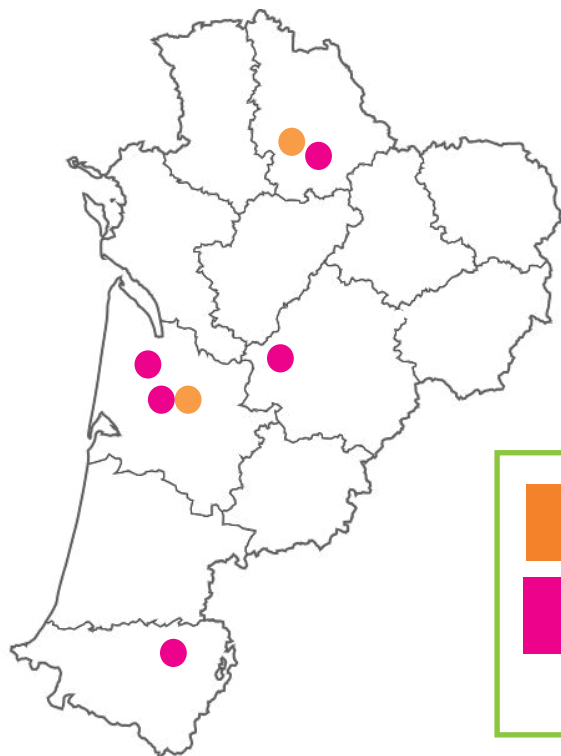
Le graphique ci-dessous représente les principales thématiques des séjours proposés.



Zoom sur les vacances adaptées organisées

23% des répondants assurent un départ adapté aux 4 types de handicap, et 9% d'au moins un type.

Tendance de répartition l'agrément VAO (sièges administratifs)



Vocabulaire

L'agrément "vacances adaptées organisées" (VAO) assure un accueil, une sécurité et un accompagnement conformes aux différentes formes de handicap.

Légende



Propose des séjours adaptés à au moins 1 type de handicap



Propose des séjours adaptés à l'ensemble des types de handicap

Activité des structures

Âge moyen des organismes : 33 ans



1990

Les structures organisant des séjours ayant répondu à notre enquête existent en moyenne depuis plus de trente ans, la médiane se situant elle en 1976.

De plus, deux périodes fortes pour la naissance de l'activité sont identifiables autour de 1980, puis de l'an 2000.

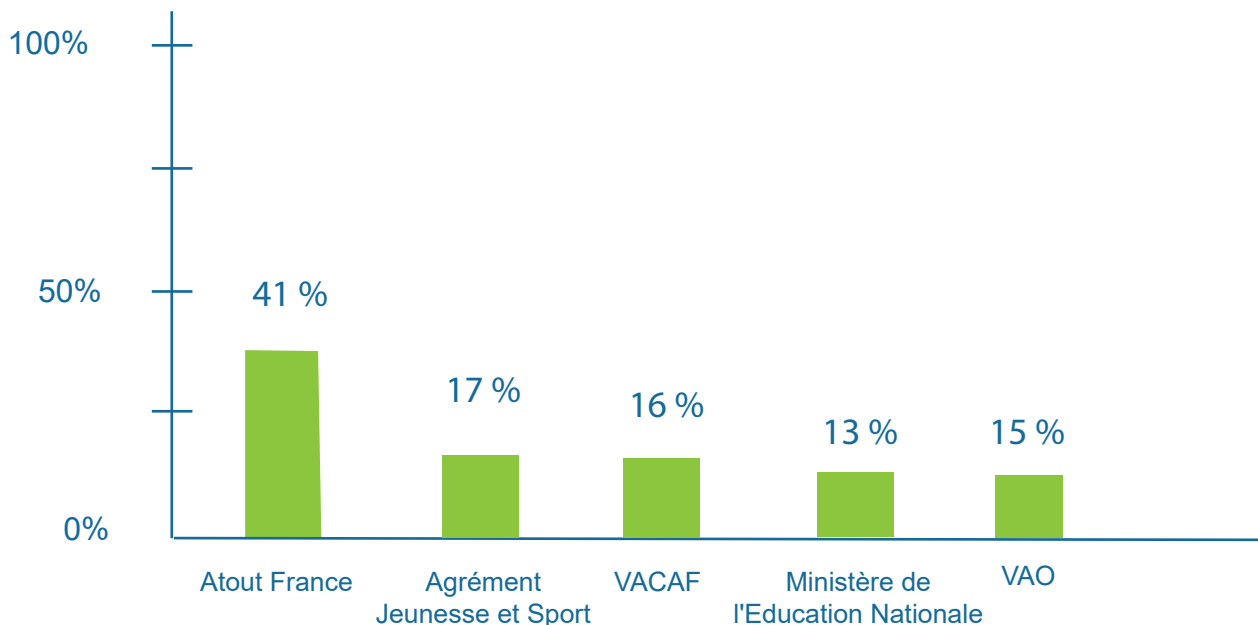
Statuts du secteur d'activité

Deux statuts juridiques dominent les réponses.

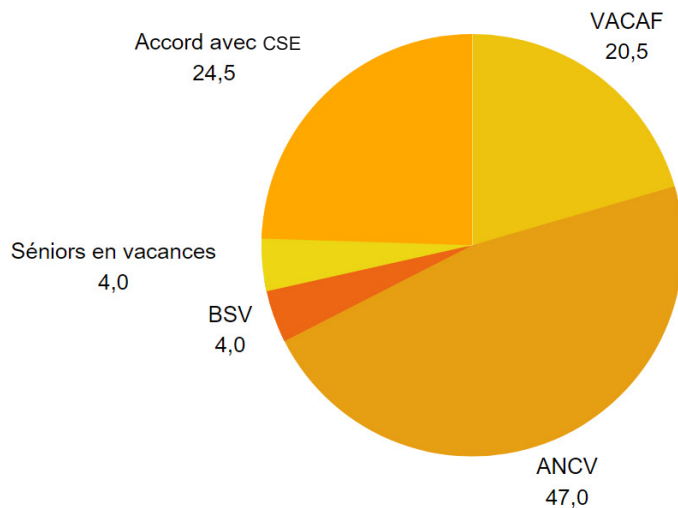
Nous constatons que le statut associatif représente 83% des réponses, suivi par celui des sociétés commerciales (SARL, EURL, ..) à 17%.

Les différents dispositifs d'aide et agréments

Affiliation à un agrément



Adhésion à un programme facilitant l'accès aux vacances, en %



Les organisateurs de séjours fonctionnent essentiellement avec l'ANCV, bien que la CAF et les comités d'entreprise soient des partenaires importants.

De plus, individuellement certaines structures adoptent en supplément leurs propres dispositifs comme un système de bourse interne ou encore des partenariats privilégiés avec le département.

Ainsi, les organisateurs de séjours font partie intégrante du TSS en apportant **des solutions concrètes pour la défense du droit aux vacances** à travers le spectre du développement durable.

PRESENTATION DES RESULTATS

Description de l'offre des structures répondantes



Répartition des lits touristiques par type d'équipement

	%
Moins de 50	10,5
de 50 à 99	14,5
de 100 à 199	30
de 200 à 299	21
de 300 à 399	8
de 400 à 499	8
500 et plus	6
Total	100%

Observation de la capacité d'accueil

Avec une majorité d'hébergements accueillant du public grâce à une capacité de 100 à 200 lits, la moyenne globale se situe précisément à **148 lits** chez les structures répondantes.

En effet, les structures en proposant plus de 500 sont minoritaires et concernent quelques villages de vacances ou campings de la côte Atlantique.

	nombre de lits moyen	% de lits sur la Région
Villages de vacances	283	26,5
Centres de vacances	132	12,5
Centres sportifs	142	13
Gîtes, MFR	129	12
Auberges de jeunesse/CIS	101	10
Campings	277	26



Si l'on recense le nombre de lits touristiques relatifs au TSS en Nouvelle-Aquitaine, une nette tendance se dessine et met en première position les villages de vacances, puis les campings.

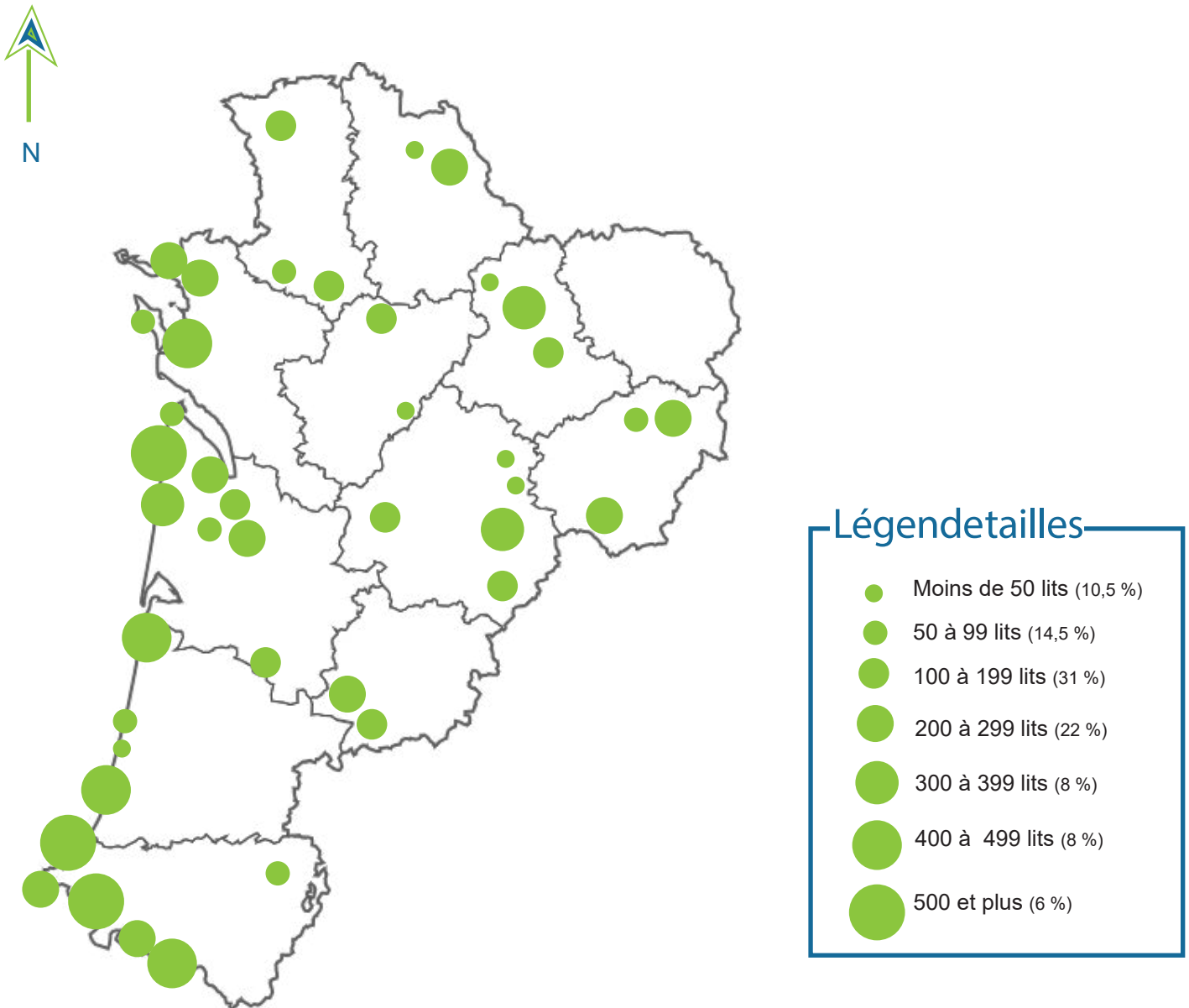


En 5 ans, l'ensemble des équipements du TSS semblent avoir maintenu leur capacité d'accueil moyenne à l'exception des campings qui perdent une centaine de lits.

Depuis 2018, la répartition des lits du TSS en Nouvelle-Aquitaine place toujours les villages de vacances en première position, suivis des centres de vacances.

Tendance de capacité d'accueil par département

Représentation non exhaustive, tendance proportionnelle aux résultats de l'enquête



Le recensement des données de 2022 confirme la tendance de 2018. Ainsi, les établissements situés sur le littoral sont ceux comptant le plus de lits, principalement grâce aux villages de vacances.

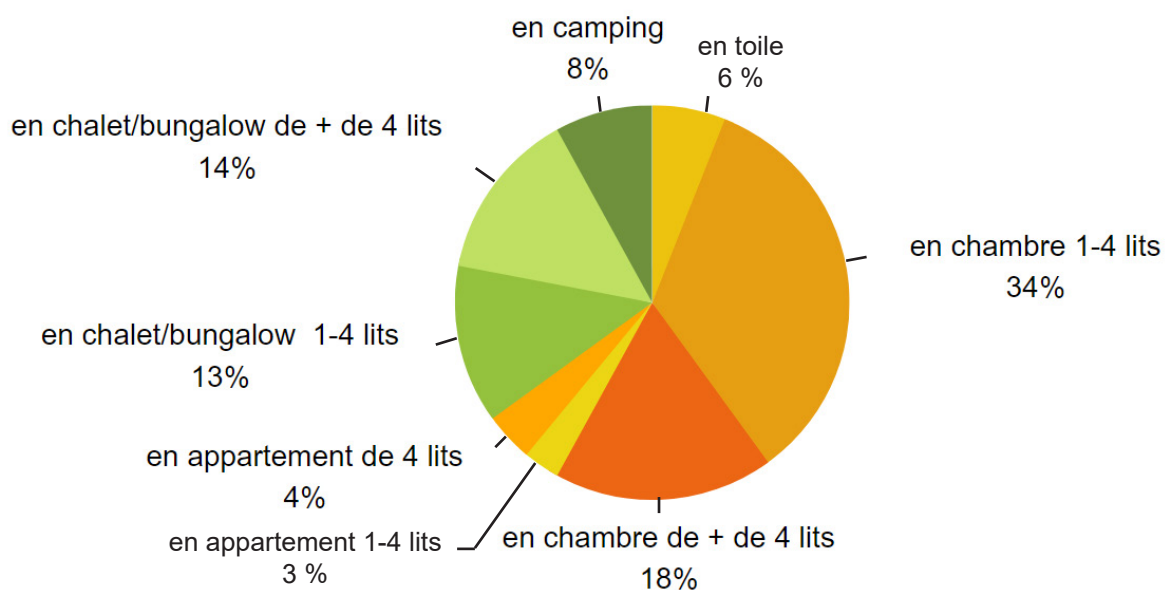
Ceux qui en comptent le moins se trouvent généralement en espace urbain, notamment avec les auberges de jeunesse.

La Dordogne et la Gironde sont en ce sens les deux départements offrant le plus grand équilibre entre hébergements de petite et grande capacité.

Finalement, **les hébergements les plus nombreux sont ceux proposant entre 100 et 200 lits**, les moins nombreux en possédant plus de 500.

Sur 14 657 lits pour 99 hébergements, on obtient une moyenne de **148 lits par hébergement**.

Répartition globale des lits touristiques



Sur l'ensemble des hébergeurs répondants, les lits en chambre pouvant accueillir entre 1 et 4 personnes se présentent comme modèle dominant, laissant les lits en appartement de grande capacité en dernière position.


Cela s'explique par exemple par les logements en tente ayant des lits en dur, comme on l'observe chez les différents centres sportifs, mais aussi par le nombre important de villages de vacances constituant le parc TSS de Nouvelle-Aquitaine.

Découvrir, partager



Caractéristiques de l'offre : prestations et services

Services et équipements proposés par les établissements

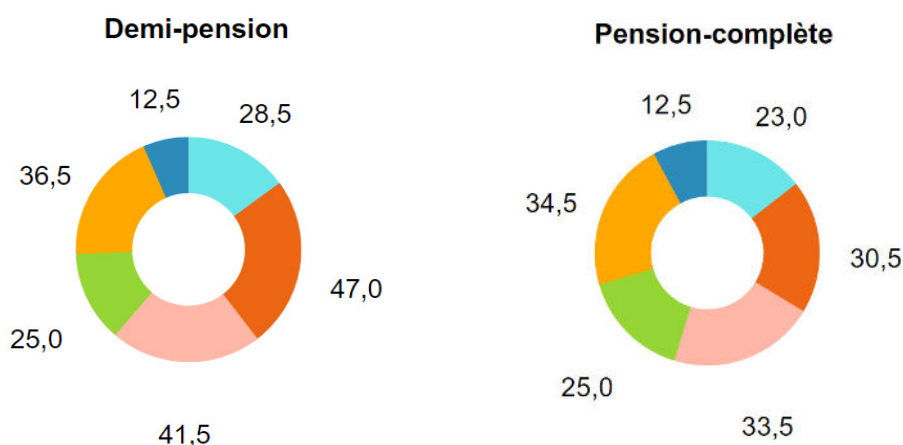
	OUI	NON
 Restauration	63	36
Bar	24	75
Snack	12	87
Salle d'animation	59	41
Terrain de sport	41	58
Aire de jeux aménagée	45	54
Piscine plein air	26	73
Piscine couverte	4	95
Club ados	15	84
Club enfants	20	79
Garderie enfants	2	97

Service de restauration, salle d'animation et aire de jeux sont les 3 équipements communs à l'ensemble des structures.







De leur côté, les prestations plus rares comme la garde d'enfants émanent souvent d'une réponse aux attentes d'un public spécifique que l'on retrouve principalement dans les villages de vacances dont l'aménagement et le nombre de professionnels diplômés le permet.

De plus, certaines structures proposent d'autres équipements comme une salle de réunion, un spa ou une salle de cinéma pour 6 d'entre eux.

Part de l'offre de restauration par type d'équipement, en % la part restante représentant l'offre de location



Légende

	Auberges de jeunesse, CIS		Campings		Gîtes, MFR
	Centres de vacances		Villages de vacances		Centres sportifs

Période des départs

Concernant les hébergeurs répondants, 41% d'entre eux sont ouverts toute l'année. Les 58% restants ont une période d'ouverture allant du printemps à l'automne, une donnée évidente au regard du nombre d'équipements se situant le long de la côte Atlantique.

Cette tendance est particulièrement visible chez les centres sportifs et centres de vacances dont les périodes d'ouverture coïncident avec les vacances scolaires.

De leur côté, 72,5% des organisateurs de séjours répondants affirment proposer des départs toute l'année, et 27,5% exclusivement lors des vacances scolaires, en particulier sur la période estivale.

Période de fermeture des hébergements

	%
Janvier	21,5
Février	18,5
Mars	15
Avril	4,5
Mai	0
Juin	0
Juillet	0
Août	0
Septembre	0
Octobre	5,5
Novembre	14
Décembre	21

Part des publics accueillis

	%
Familles	15,5
Mineurs	13
Jeune (18-25 ans)	12
Adultes (26-65 ans)	15,5
Séniors (66 ans et +)	12
Scolaires	11
Séminaires	9,5
Personnes handicapées	11,5
Total	100

Comme en 2018, les équipements répondants accueillent majoritairement des familles et des groupes d'adultes. Ces derniers regroupent également les accompagnateurs de mineurs dont seulement 13,5% ne sont pas encadrés.

Dans l'ensemble, on constate un accueil équilibré de toutes les typologies de public.

Public des hébergeurs et organisateurs de séjours

	Familles	Groupes (hors familles)	Individuels
Villages de vacances	44,5 %	15,5 %	40 %
Auberges de jeunesse, CIS	15,5 %	49,5 %	35 %
Gîtes, MFR	54 %	24 %	22 %
Campings	60 %	7 %	33 %
Centres sportifs	43 %	19 %	38 %
Organisateurs de séjours	x	61 %	39 %

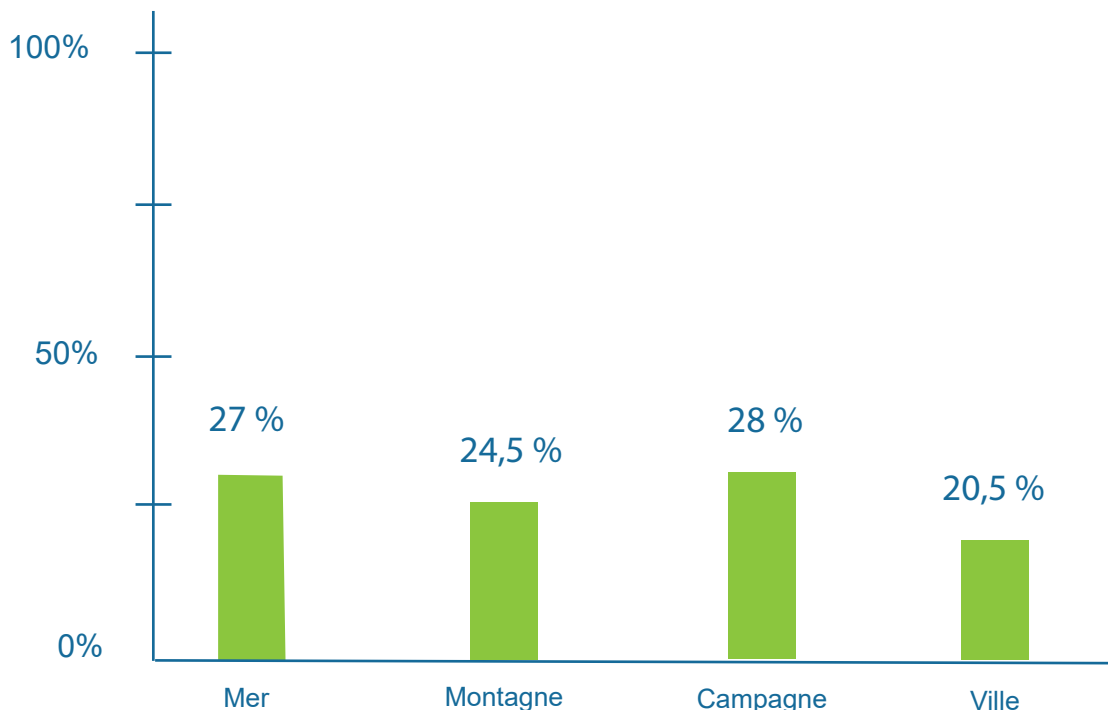
Au regard du tableau ci-dessus, la famille constitue une cible essentielle du TSS.

Cette donnée coïncide avec la nature des aides proposées en priorité par les structures comme le programme Bourse Solidarité Vacances (BSV).

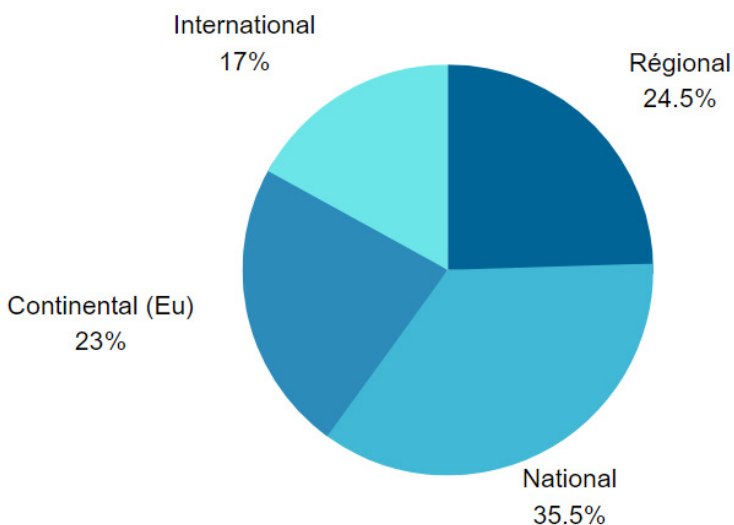
Remarque

Par ailleurs, notre tableau n'intègre pas les centres de séjours, puisqu'ils accueillent principalement des groupes de mineurs. Depuis plusieurs années, on constate que cette typologie d'hébergement élargit son offre aux familles en plus des enfants âgés de 4 à 17 ans.

Thématique des séjours proposés par les organisateurs de séjours



Localisation des départs chez les organisateurs de séjours



Les départs proposés par les organisateurs de séjours sont plutôt équilibrés, tant dans les espaces visités que la diversité des destinations. Une tendance se dessine néanmoins autour des vacances à la campagne sur tout le territoire français.

Deux axes semblent expliquer cette approche locale du tourisme : la dimension économique, et la dimension écologique. En effet, ces derniers restent délicats à concilier dans le cadre du TSS. Néanmoins, un séjour de proximité ne limite pas la découverte, et **48% des organisateurs proposent des séjours itinérants.**

Durée des séjours

Durée de séjours par types d'équipement

	Week-end	Court séjour (4j max)	1 semaine	+ 1 semaine
Villages de vacances	20,5 %	15,5 %	28,5 %	35,5 %
Centres de vacances	20,5 %	24,5 %	32 %	23 %
Centres sportifs	23 %	23 %	31 %	23 %
Auberges de jeunesse, CIS	14 %	22 %	20 %	14 %
Gîtes, MFR	26 %	32,5 %	28 %	13,5 %
Campings	24,5 %	27,5 %	24 %	24 %

A nouveau, comme en 2018 les équipements enregistrent une majorité de séjours à la semaine. Une priorisation des courts séjours est quand même identifiable et laisse les week-ends au même rang que les longs séjours.

Ces observations confirment la tendance générale de multiplication des séjours mais aussi une baisse de durée de ces derniers. On constate que le modèle de consommation des vacances est favorisé par exemple par le marché aérien, avec le développement de l'offre low-cost.

Remarque

Les organisateurs de séjours du TSS ne suivent pas forcément ce modèle.

En effet, 33,5% d'entre eux proposent des séjours de plus d'1 semaine et seulement 15,5 % ont une offre de courts séjours.

Fréquentation en nuitées

Fréquentation en nuitées

Parmi les hébergeurs, 25% d'entre eux ont pu renseigner de façon précise le nombre de nuitées générées.

On comptabilise **512 961 nuitées** soit en moyenne **20 518 nuitées par hébergement sur l'année 2022**.

A titre de comparaison, 14 403 nuitées étaient générées en moyenne en 2018; une hausse significative qui coïncide avec l'évolution du chiffre d'affaire que nous allons détailler dans la partie suivante.

De leur côté, les organisateurs de séjours répondants ont fait partir **33 379 personnes en vacances**, soit une moyenne de **1517 départs par organisateur**.

Circuit de commercialisation

	En direct	Centrale de réservation	Partenariat relais institutionnel	Adhésion réseau commercial
Hébergeurs	45 %	24 %	16 %	15 %
Organisateurs de séjours	60,5 %	9 %	18,5 %	12 %

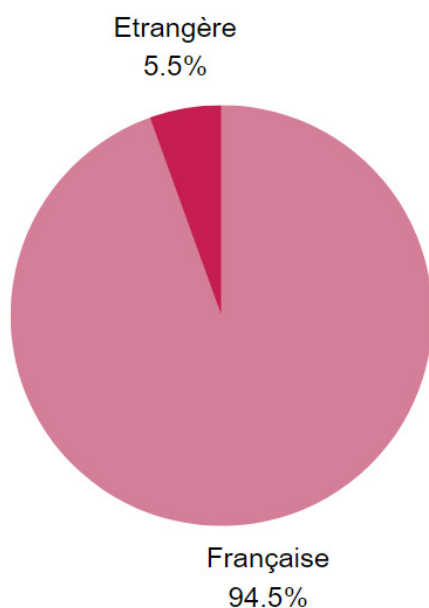
Contrairement à 2018, la part des hébergeurs assurant une réservation en direct ne dépasse plus les 50%, bien qu'il s'agisse encore du 1er biais de commercialisation.

En effet, les établissements réorientent leur modèle de réservation vers des centrales en ligne dont le traitement des données permet de fluidifier et clarifier les disponibilités en amont des séjours, mais également de connaître au mieux sa clientèle à travers différents critères.

De leur côté, les organisateurs de séjours ne suivent pas tous ce modèle et favorisent davantage la réservation en direct ainsi que celui des partenariats entretenus avec les institutionnels locaux.

Origine de la clientèle

Origine de la clientèle chez les hébergeurs



De Nouvelle-Aquitaine ou non, le public du TSS est très majoritairement français.

Cette tendance se présentait déjà il y a 5 ans chez les hébergeurs, bien que la part de touristes étrangers ait baissé de 2%.

Alors, cela pose deux questions :

La baisse générale de pouvoir d'achat en Europe va-t-elle impacter le TSS sur la durée ?

Le regain d'intérêt pour le patrimoine local constitue-t-il une tendance pérenne, ou s'agit-il simplement d'une réaction à la crise sanitaire puis économique de ces dernières années ?

PRESENTATION DES RESULTATS

Impacts socio-économiques



Emplois permanents chez les hébergeurs

Les hébergeurs du TSS répondants emploient en moyenne 7 équivalents temps plein permanents; une hausse d'1 employé en moyenne en 5 ans.

La médiane se situe à 39 ETP avec de petits établissements employant 0,5 personnes; soit 1 personne à mi-temps, et de plus grands allant jusqu'à 78 salariés.

Au regard de l'ensemble des structures répondantes, 675 personnes ont une activité salariée au sein d'une structure d'hébergement.

Emplois saisonniers chez les hébergeurs

Globalement, les emplois saisonniers représentent une part importante des professionnels du TSS. En moyenne 8,5 personnes travaillent au sein d'un hébergement. La médiane, elle, se situe à 59 emplois saisonniers.

En effet, certains centres sportifs et les centres de vacances emploient plus d'une centaine de saisonniers. Cette donnée paraît évidente au regard de leur capacité d'accueil mais également de leur période d'ouverture qui coïncide avec les vacances scolaires et universitaires, une cadence propice à l'emploi des jeunes et aux contrats courts.

Remarque

Employés permanents ou saisonniers, les professionnels du tourisme et en particulier de l'animation apportent une grande valeur ajoutée aux séjours à travers des dispositifs de sensibilisation aux violences sexuelles et sexistes (VSS) auprès des jeunes. La pédagogie est ainsi inhérente au cadre du loisirs et permet d'installer un climat de confiance et de solidarité.



Emplois permanents chez les organisateurs de séjours

Les organisateurs du TSS répondants emploient en moyenne 7,5 équivalents temps plein permanents (ETP), à l'instar des hébergeurs.

Cette fois, la médiane se situe à 22 ETP. Les salariés sont plus d'un tiers à être entre 1 et 5 au sein de leur association.

Répartition de l'emploi par typologie d'équipement

	Nombre ETP permanents	Nombre ETP saisonniers
Villages de vacances	5,5	9,5
Centres de vacances	5,5	10
Centres sportifs	3	8,5
Auberges de jeunesse/ CIS	4	8,5
Gîtes, MFR	10	8,5
Campings	23	5

Au regard de ce tableau, nous remarquons que de manière générale, les hébergeurs recrutent à peu près le même nombre de saisonniers, à l'exception des campings (5 ETP saisonniers en moyenne).

Il s'agit d'une différence notable avec 2018 où les centres de vacances avaient une moyenne de 11,5 emplois saisonniers, contre 3,5 chez les auberges de jeunesse et CIS.

En valeur absolue, une tendance pour l'emploi saisonnier se présente.

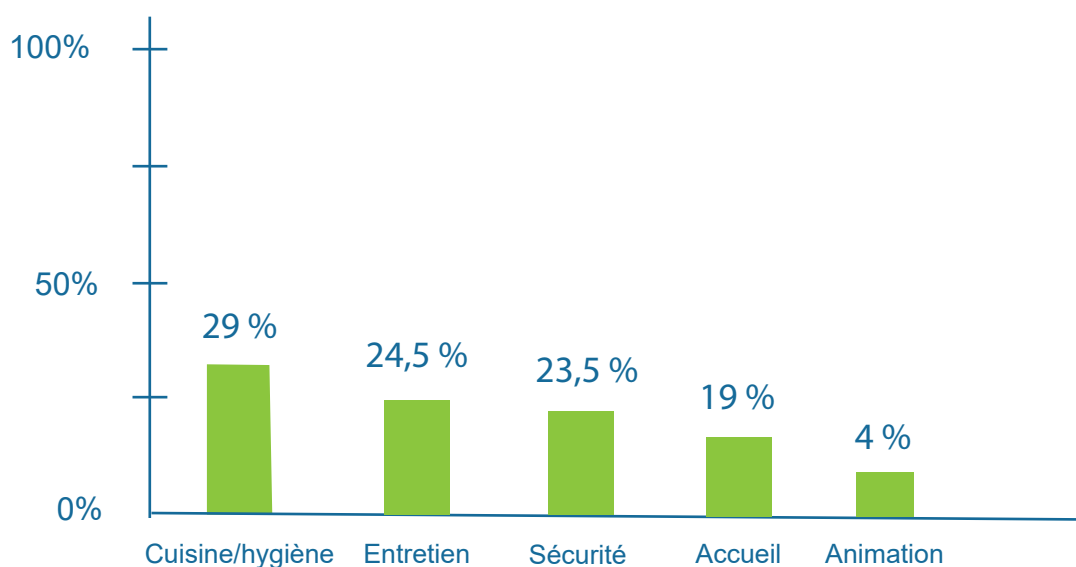
Les villages de vacances qui possédaient une part équivalente des emplois permanents et de courte durée trouvent aujourd'hui une part prépondérante de l'emploi exclusivement en saison.

Ce n'est néanmoins pas le cas de tous les hébergeurs. En parallèle, la répartition de l'emploi chez les campings représente seulement 18% d'emplois saisonniers.

Zoom sur l'emploi saisonnier chez les hébergeurs



Types de formations des saisonniers



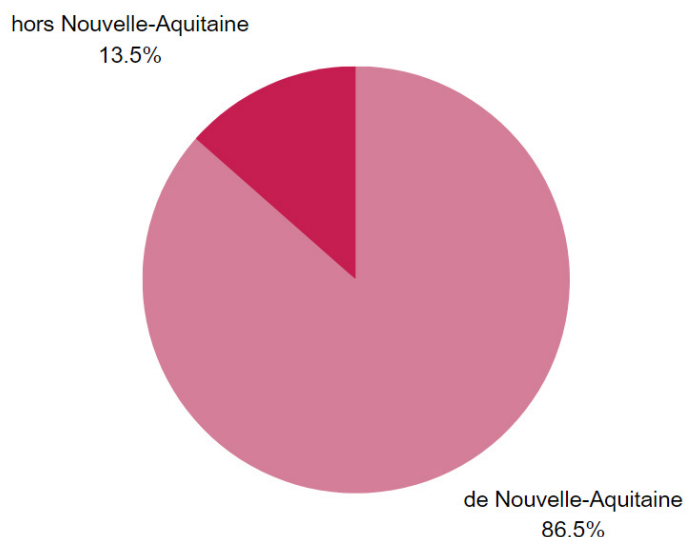
Depuis 5 ans, la cuisine et l'hygiène restent les pôles centraux de la formation des saisonniers. Cette correspondance aux données de 2018 est à peu près la même au sujet de la sécurité et l'entretien qui garantissent le bon fonctionnement des structures accueillant du public.

Toujours aussi peu présente, **la formation à l'animation** arrive, comme lors de la première étude, **en dernière position**.

Au regard du nombre significatif de structures accueillant des mineurs, cette donnée est particulièrement importante.

Afin de répondre au mieux à cette problématique, de plus en plus de structures améliorent leurs conditions d'accueil au sein de leur hébergement, proposent un logement le temps de la formation au **brevet d'aptitude aux fonctions d'animateur (BAFA)** et mettent en place des dispositifs de mobilité interne que nous allons analyser par la suite.

Origine des saisonniers



Globalement, **les saisonniers du TSS en Nouvelle-Aquitaine sont très majoritairement issus de la région**. En 2022, ces derniers représentent 86,5% des saisonniers, soit une hausse de 1,5% par rapport à 2018.

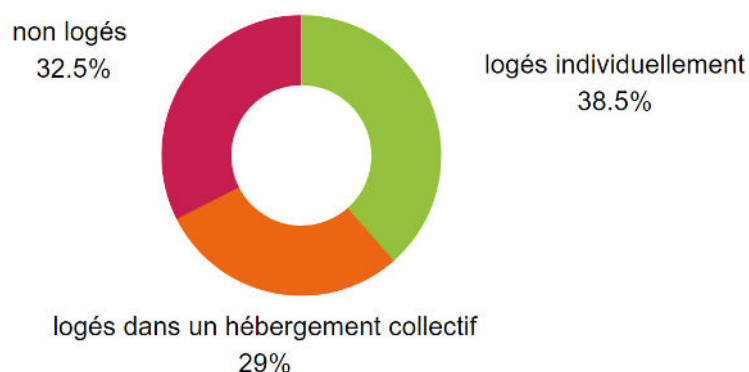
Hors, si l'on se concentre sur les hébergements de la côte Atlantique, certains villages de vacances accueillent une majorité de saisonniers n'étant pas de Nouvelle-Aquitaine. Cela s'accompagne de dispositifs d'hébergement dédiés.

Ceci est moins le cas pour les hébergements situés en campagne, typologie dominante, dont la plupart n'a pas la capacité d'accueillir les saisonniers puisqu'ils sont majoritairement originaires de la région.

Remarque

Ces constats sont à mettre en parallèle avec l'attractivité hétérogène des territoires d'un département à l'autre et au sein même de ces derniers.

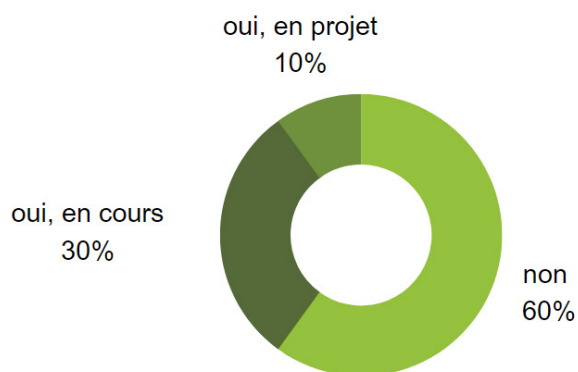
Hébergement des saisonniers



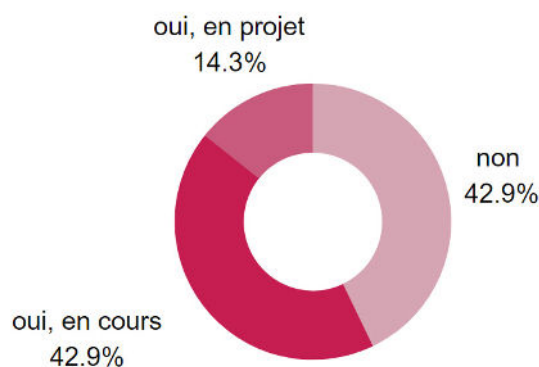
Contre 50% en 2018, seulement 30% des hébergements ne proposent aucun dispositif d'aide au logement en 2022. Les saisonniers peuvent actuellement être logés dans 70% des structures répondantes.

Malgré une part importante des saisonniers originaires de leur lieu de travail, le logement sur place ne s'adresse plus qu'aux travailleurs venant de loin, mais également à ceux qui souhaiteraient être au plus près de leur lieu de travail. En effet, le logement est un outil crucial du recrutement, d'où la multiplication de la prise en charge du logement individuel, en particulier dans les centres de vacances et centres sportifs.

Des dispositifs de mobilité interne pour optimiser le recrutement ?



Hébergeurs



Organismes de séjours

Le recrutement est une problématique commune aux acteurs du TSS. En effet, l'enjeu de 2023 est de concilier les besoins de sa structure aux exigences des employés saisonniers et permanents.

En effet, la jeunesse diplômée tend à trouver un travail dans lequel elle progresse et s'épanouit.

Pour y répondre, plusieurs structures forment leurs stagiaires afin de les embaucher et les guider vers des postes à responsabilités au sein de l'entreprise.

De plus, cette insertion est parfois accompagnée. On retrouve par exemple la Fondation INFA (Institut National de Formation et d'Application) dans les dispositifs de mobilité interne des répondants.

Chiffres d'affaires : les hébergeurs

Fiscalisation

En 2022, **46,5%** des acteurs du TSS de Nouvelle-Aquitaine ayant répondu à notre enquête **affirment ne pas être fiscalisés**. Seulement 42,5% le seraient entièrement, et 11% partiellement.

Evolution du chiffre d'affaires

	CA 2022 (€)	Evolution du CA depuis 2021		
	Moyenne	Augmentation	Diminution	Stable
Villages de vacances	926 064	69 %	8 %	23 %
Centres de vacances	589 337	85,5 %	0,00 %	14,5 %
Centres sportifs	669 623	66,5 %	33,5 %	0,00 %
Auberges de Jeunesse/CIS	598 525	100 %	0,00 %	0,00 %
Gîtes, MFR	489 734	75 %	8,5 %	16,5 %
Campings	144 077	100 %	0,00 %	0,00 %

Les villages de vacances présentent le chiffre d'affaires le plus important, forts, pour la plupart, de leur fonctionnement en réseau. Il s'agit néanmoins d'une typologie d'équipement hétérogène au regard de son évolution économique depuis 2021.

Par ailleurs, les deux équipements assurant un chiffre d'affaires 100% supérieur à l'année précédente sont les campings, les auberges de jeunesse et les CIS.

	Nombre de lits moyen	CA moyen/lit (€)	Nombre de répondants
Villages de vacances	283	3 272	39
Centres de vacances	132	4 464	19
Centres sportifs	142	4 715	4
Auberges de Jeunesse/CIS	101	5 925	6
Gîtes, MFR	129	3 796	18
Campings	277	520	5



Lors de l'étude précédente, la plupart des équipements témoignaient d'une hausse de chiffre d'affaires d'environ 50% en 1 an.

Remarque

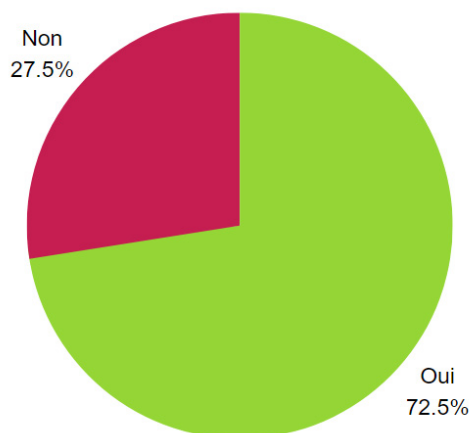
La croissance exponentielle de 2022 pourrait donc s'expliquer par la baisse globale des séjours enregistrée en 2021 suite à la crise sanitaire puis économique déclenchée en 2020.

Dans l'ensemble, on constate une hausse de plus de 100 000 € de chiffres d'affaires par équipement entre 2018 et 2022. On remarque la même évolution concernant le chiffre d'affaires moyen par lit qui est de 2 000 €.

Seuls les campings restent à l'écart de cette tendance, étant donné la période d'ouverture et la taille des structures répondantes.

Chiffres d'affaires : les organisateurs de séjours

Fiscalisation



Evolution du chiffre d'affaires



CA 2022 (€)	Evolution du CA depuis 2021		
Moyenne	Augmentation	Diminution	Stable
848 498	72 %	18 %	10 %

PRESENTATION DES RESULTATS

Responsabilité environnementale des entreprises



Engagement dans une démarche environnementale



Contre 26,4% d'équipements répondants engagés dans une démarche environnementale en 2018, ce sont aujourd'hui plus de la moitié des hébergements qui sont concernés.

Cela passe par un ensemble de mesures et engagements participatifs propres aux valeurs d'éducation populaire du TSS.

Mais alors, cette évolution est-elle propre au TSS, ou correspond-elle à une typologie en particulier ?

Part des équipements engagés

	OUI	NON
Villages de vacances	46,5 %	53,5 %
Centres de vacances	71,5 %	28,5 %
Centres sportifs	100 %	0,00 %
Auberges de Jeunesse/CIS	71,5 %	28,5 %
Gîtes, MFR	73,5 %	26,5 %
Campings	80 %	20 %



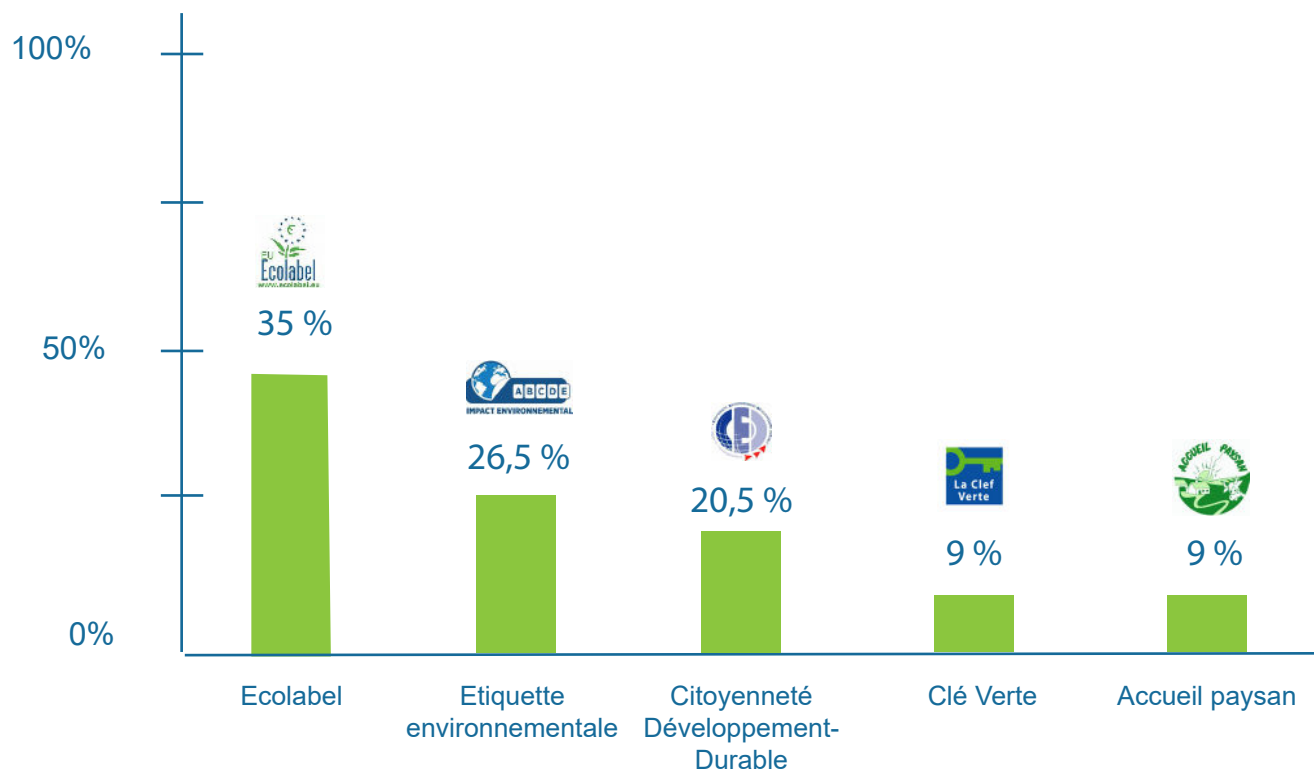
Remarque

Ce tableau démontre l'influence des villages de vacances sur le taux global d'équipements engagés. Sans cette typologie, le taux de réponse favorable serait de 79%.

Il semblerait que la considération croissante des enjeux de développement durable au sein des établissements touristiques s'illustre **en priorité chez les campings et les centres sportifs**.

Depuis 5 ans, l'avancée la moins significative se trouve au sein des villages de vacances et centres de vacances, bien que toutes les typologies aient adapté leur dynamique aux enjeux actuels.

Part des labels écologiques chez les structures labellisées



Parmi les hébergements labellisés, on constate depuis 5 ans une forte présence de l'Ecolabel, suivi de l'étiquette environnementale.

Remarque



Si l'Ecolabel concerne autant des acteurs du TSS, c'est d'abord parce qu'il a plus de trente ans. En effet, il s'agit d'un label reconnu par son ancienneté relative, mais également par son étendue puisqu'il est commun à tous les pays membres de l'Union Européenne.

De plus, ce dernier concerne les biens et les services de façon complète.

Par exemple les produits doivent répondre à un ensemble d'exigences incluant leur emballage pour une démarche environnementale globale.

Le Ministère de la Transition écologique et de la Cohésion des territoires et le Ministère de la Transition énergétique le décrivent comme : "l'outil le plus simple et fiable pour orienter les achats des consommateurs (...)".

Démarches responsables chez les organisateurs de séjours

Démarche environnementale interne



Travail avec hébergements engagés dans cette dynamique



Plus d'1 tiers des organisateurs de séjours introduiraient des éco-gestes à leur dynamique de travail et plus de la moitié favoriseraient les hébergements distingués d'un label écologique.

On observe ici les retours positifs suite à un engagement dans une telle démarche. En effet, le spectre environnemental du TSS constitue un réseau solide.

Rééquilibrer, s'améliorer



Mode de gestion de la ressource en eau

la gestion "spécifique" désignant une mise en place et une consommation raisonnée



Dans l'ordre décroissant des réponses, on retrouve **les initiatives suivantes** :

- Mise en place de mitigeurs thermostatiques
- Installation de chasses à double flux
- Suivi ciblé des consommations
- Récupération d'eau de pluie
- Mise en place d'un circuit fermé
- Mise en place de douchettes et mousseurs
- Utilisation de toilettes sèches

Mode de gestion du chauffage



Part des hébergeurs utilisant une source de chaleur écologique
parmi les structures ayant une gestion spécifique du chauffage



Remarque

Les panneaux solaires thermiques font parti de plusieurs solutions existantes parmi lesquelles on trouve également la pompe à chaleur (PAC).

Il s'agit d'un dispositif thermodynamique destiné à capter la chaleur dans l'air (aérothermie), ou dans le sol (géothermie). La PAC est présente chez des hébergements récents ou ayant fait des travaux d'isolation spécifiques.

Mode de gestion de l'électricité



Part des hébergeurs possédants des panneaux solaires parmi les structures ayant une gestion spécifique de l'électricité



Vocabulaire

Parmi ces solutions alternatives, deux types de panneaux solaires différents sont concernés.
Le thermique : capte l'énergie du rayonnement solaire pour produire de la chaleur.
Le photovoltaïque : capte l'énergie du rayonnement solaire pour produire de l'électricité.

Dans l'ordre décroissant des réponses, **la gestion spécifique passe par les initiatives suivantes** :

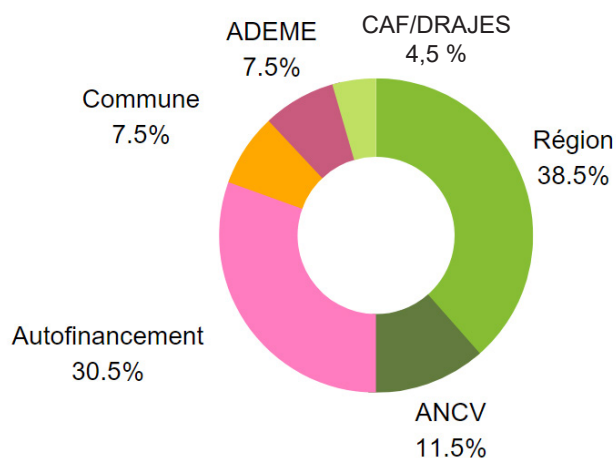
- Passage au LED
- Extinction nocturne des lumières
- Mise en place de minuteurs
- Maîtrise des outils informatiques
- Tri des données informatiques
- Réduction des systèmes audiovisuels

Remarque

Certaines structures optent en plus pour une optimisation de la ressource énergétique globale par domotique modernisée.

On parle alors de Gestion Technique du Bâtiment (GTB), une façon de piloter et réguler la consommation entière d'une structure.

Financement et types de travaux engagés durant les 5 dernières années



	Nombre de structures concernées
Création-extension	10
Rénovation	46
Mise aux normes	33

D'après notre enquête, **83% des hébergements sondés ont réalisé des travaux depuis 2018**. Il s'agit d'une hausse de 30% comparé aux années précédant la première étude.

En effet, l'évolution des lois suppose une accélération croissante des mises aux normes. En parallèle, plusieurs subventions publiques sont disponibles pour accompagner les établissements dans leurs rénovations et soutenir la transition écologique.

Que ce soit pour des dossiers de rénovation en collaboration avec la Région Nouvelle-Aquitaine, ou jusqu'en décembre 2022 pour les dossiers Fond Tourisme Durable en partenariat avec l'ADEME, l'UNAT Nouvelle-Aquitaine a eu un rôle d'accompagnateur dans le suivi de ces dossiers. Un soutien bénéfique pour ses membres dans le cadre de la construction de leurs projets et de leur réalisation en vu de la transition écologique.

Montant des travaux par typologie d'équipement

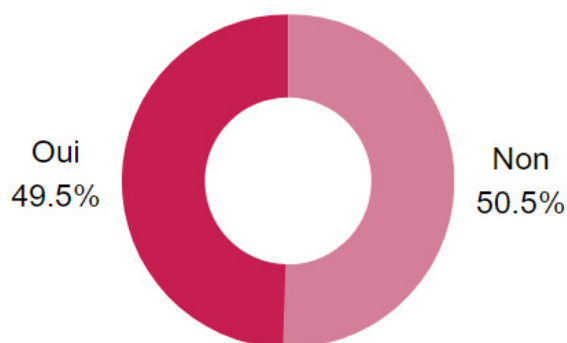
Type d'équipement	Montant moyen des travaux (€)	Médiane motant des travaux (€)
Village de vacances	118 000	432 500
Centre de vacances	128 000	251 500
Auberges de jeunesse/CIS	117 300	117 306
Gîtes, MFR	410 000	360 000
Campings	92 000	285 000
Moyenne totale	173 000	290 000

En 5 ans, les 83% de structures ayant réalisé des travaux regroupent de grands projets de création allant jusqu'à 850 000 euros pour les villages de vacances, mais aussi de légères rénovations démarrant à 3 000 euros pour les centres de vacances.

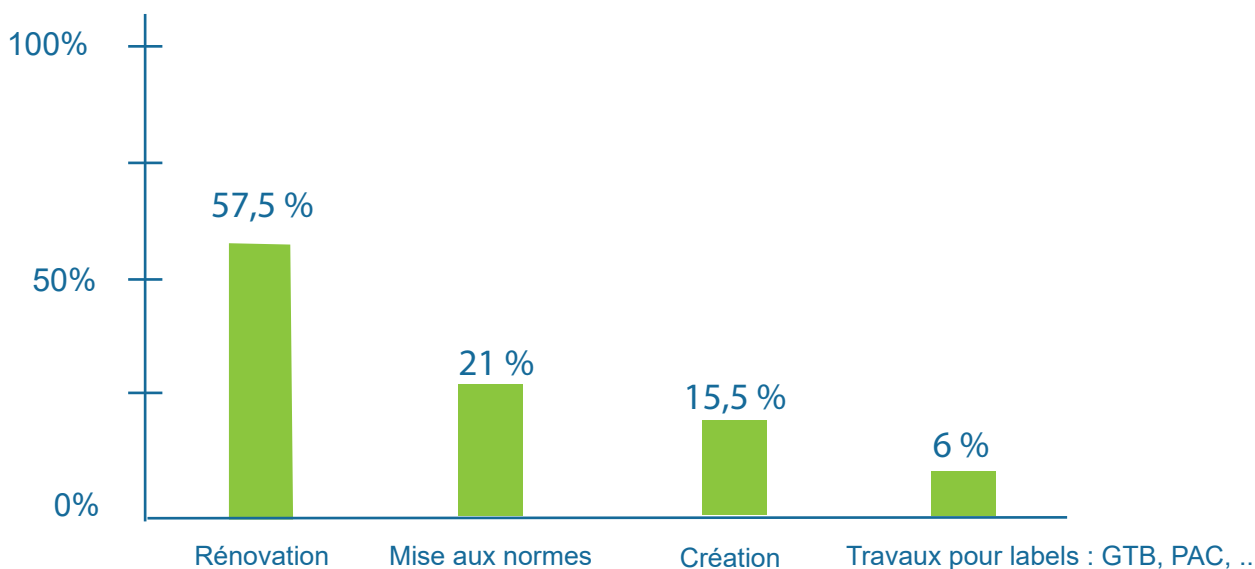
Remarque

Le budget consacré aux travaux a nettement diminué en moyenne dans l'ensemble des typologies sondées. Cela peut s'expliquer par le nombre important de "petits" travaux qui influencent leur montant moyen.

Ces travaux ont-ils permis une meilleure efficacité énergétique ?



Part des travaux prévus pour les 5 prochaines années sur 71 hébergements



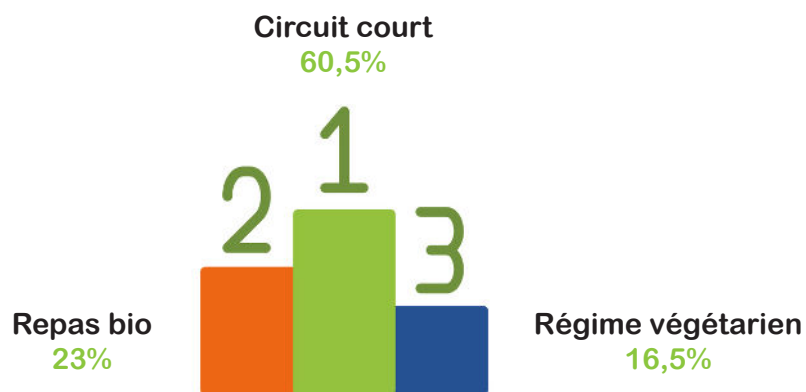
Au regard de la part d'équipements n'ayant pas observé d'amélioration énergétique suite aux travaux passés, les différents projets ci-dessus devraient se présenter comme nouvelle solution.

Si la rénovation et les mises aux normes en font partie, une part des répondants affirme dédier des travaux spécifiques et exclusifs à la transition écologique.

Transition écologique, service de restauration

63,5% des hébergements répondants proposent un service de restauration, parmi eux, **74% déclarent avoir une démarche écologique** liée à ce service.

Part des initiatives durables



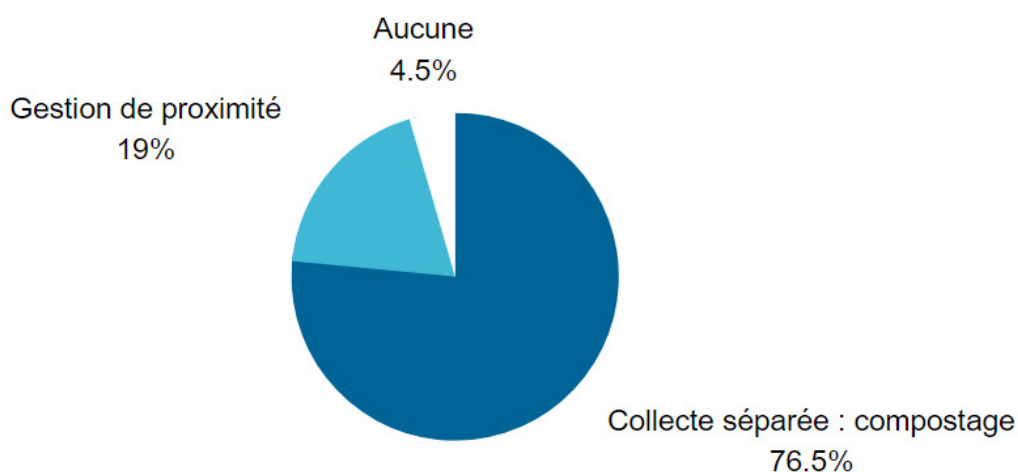
Remarque

En général, les solutions sans viande se présentent occasionnellement.

Certaines structures proposent des jours précis de la semaine dédiés à ce parti pris responsable, alors que certains en font une option permanente.

Pour valoriser ces solutions durables, certaines structures répondantes sont labellisées "4 saisons"; un label interne au réseau de villages vacances Cap France.

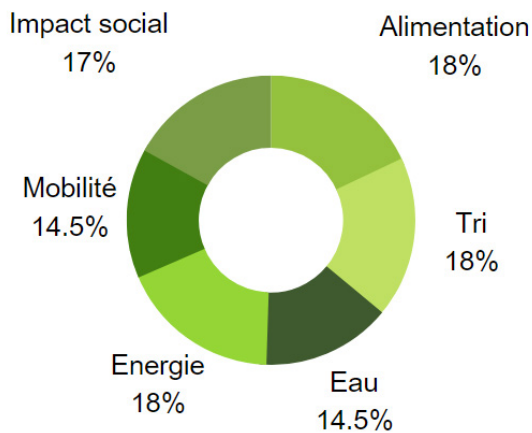
Gestion des biodéchets



Parmi les établissements offrant un service de restauration, **95,5% trient leurs déchets**. Pour les déchets organiques, on retrouve généralement la mise en place d'un système de compostage.

Concernant les hébergeurs ne faisant pas de tri, nous pouvons nous interroger sur le coût significatif lié aux techniques de suppression des déchets, en particulier pour ceux proposant une pension complète.

Axes de sensibilisation des organisateurs de séjours



Biais de sensibilisation des hébergeurs

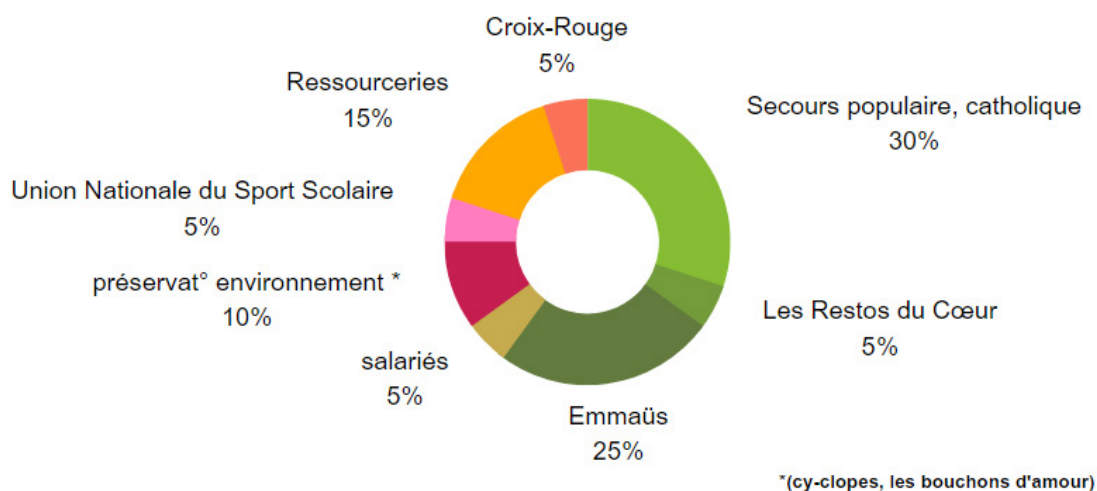
Tri participatif	35,5 %
Eco-gestes	34,5 %
Animations	18,5 %
Charte	11,5 %

Solidarité et cycle de vie des produits

52,6% des hébergements sondés affirment faire don de leurs biens. Il peut s'agir de produits non limités dans le temps : mobilier, vêtements, outils informatiques, etc... Cela concerne aussi des produits organiques et périssables comme l'alimentation.

Cette solidarité se traduit par des échanges vertueux au sein du secteur associatif.

Personnes et associations auprès desquelles le TSS s'engage



Partenariats avec prestataires locaux et collectivités

Parmi les spécificités de notre secteur d'activité (TSS) se trouve **une dynamique collaborative instaurée entre les différents acteurs locaux**.

Cette dernière relève d'**un réel engagement**.

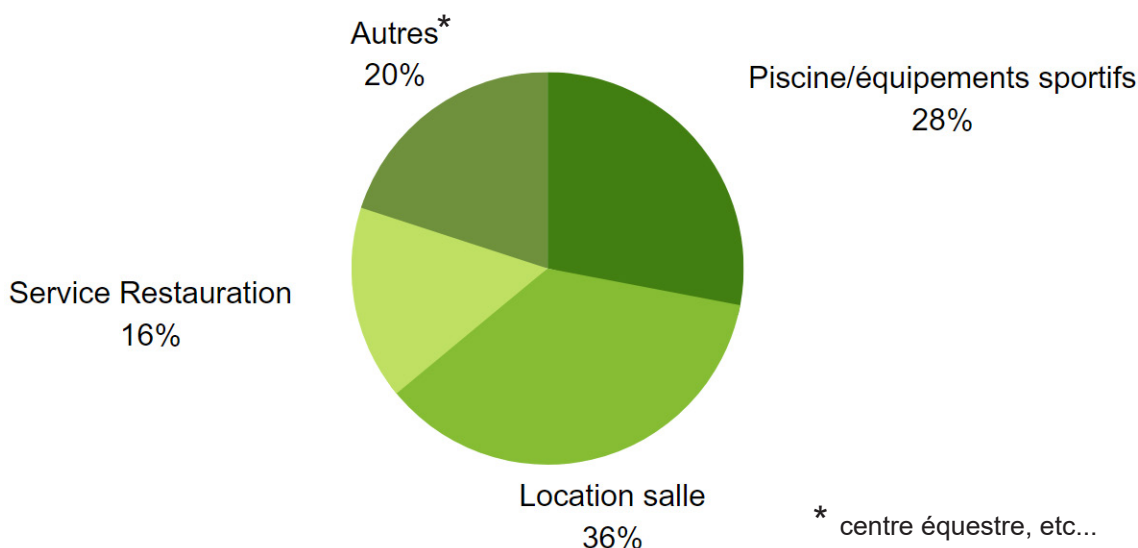
En effet, certaines structures répondantes entretiennent des liens pérennes avec les prestataires de leur lieu d'implantation.

Parmi nos hébergeurs membres nous pouvons prendre l'exemple de l'Auberge de Jeunesse Otellia à Blanquefort en Gironde. Cette dernière a mis en place depuis quelques années une collaboration avec La Ruche qui dit Oui.

Ainsi, l'Auberge de Jeunesse met 1 fois par semaine une partie de ses locaux à disposition des producteurs et consommateurs de la commune. Cela favorise la consommation de proximité et valorise le travail des producteurs qui fixent des tarifs équitables.

Les professionnels du TSS se présentent ainsi comme de réels acteurs de l'économie sociale et solidaire.

Part des services faisant objet d'une collaboration avec une collectivité locale



Sur 1/4 d'hébergements déclarant entretenir un partenariat avec une collectivité locale, la majorité des répondants bénéficient d'une location de biens prioritaire voire facilitée et parfois gratuite.

Ces échanges de bons procédés ou contrats renouvelables s'organisent principalement avec les mairies et offices de tourisme.

IDENTIFICATION DES FRICHES

Un enjeu de territoire



L'identification des friches : quels enjeux ?

"Les friches sont des terrains qui ont perdu leur fonction, leur vocation, qu'elle soit initiale ou non : friche urbaine, friche industrielle, friche commerciale, friche agricole. Laissées momentanément à l'abandon, ces surfaces peuvent fournir l'opportunité de repenser l'aménagement du territoire, tant dans les espaces ruraux qu'urbains. La situation n'a pas de caractère irréversible : la friche peut être réaffectée à une activité comparable ou être réaffectée à une autre activité. Il s'agit donc souvent d'un temps d'attente, d'une situation transitoire entre un usage et un autre, avant la reconversion."

Source : geoconfluences

D'abord, les friches sont plurielles et peuvent être présentes dans n'importe quel espace. En situation d'abandon pour des raisons juridiques ou économiques, ces dernières forment un indicateur socio-historique précieux.

En effet, nos échanges avec les différentes mairies de Nouvelle-Aquitaine l'ont démontré, le flou juridique concernant les zones abandonnées peut émaner de problématiques comme l'héritage des biens ou encore l'engagement lié aux contrats.

De plus, le nombre de friches est souvent proportionnel à la déprise économique de sa commune.

Au regard de ces constats, l'attractivité des territoires est un enjeu majeur et nécessaire au tourisme.

Pour redynamiser les communes françaises, de nombreuses initiatives citoyennes existent, qu'elles soient culturelles, solidaires ou encore alimentaires.

A cela s'ajoute aujourd'hui un des programmes de l'agence nationale de la cohésion des territoires (anct) : les "petites villes de demain". Celui-ci développe l'accompagnement des élus dans leurs différents projets afin de revaloriser la qualité de vie sur place mais aussi de servir la transition écologique.

En parallèle, depuis plus de 20 ans le gouvernement gère l'urbanisme par le biais de la loi solidarité et renouvellement urbain (SRU) au service du logement.

Ainsi, les professionnels en charge de ces dispositifs ont su nous aider dans notre travail d'identification.

En effet, se saisir de la problématique des friches représente **des enjeux collectifs** tels que :

- la préservation du patrimoine local
- une fortification du pouvoir décisionnel à échelle locale
- un développement durable et solidaire
- le bien-être de tous

La réhabilitation des friches constitue une opportunité pour les territoires afin d'y apporter une nouvelle dynamique.

A travers ce recensement, l'UNAT Nouvelle-Aquitaine a pour objectif d'encourager la diversité et la singularité de l'offre touristique du territoire auprès de ses membres, en vue d'éventuels projets de rénovation ou de reprise de l'activité.

Plusieurs objectifs peuvent en découler, comme par exemple un rééquilibrage des flux touristiques au sein de la région, mais aussi l'opportunité d'apporter aux hébergeurs et aux organisateurs de séjours une solution face à la hausse des prix de l'immobilier.

Point méthodologique

Entre avril et mai 2023, l'UNAT Nouvelle-Aquitaine a contacté les mairies ou leur pôle urbanisme, les communautés de communes et les offices de tourisme de la région; représentant 4 256 personnes.

La première prise de contact nous a permis de connaître les plans d'actions présents sur les communes répondantes au sujet de la solidarité, ainsi que les problématiques liées aux friches lorsqu'elles existent. Par exemple, nous avons identifié plusieurs gares dont l'abandon provient d'une divergence de visions avec les départements voisins sur la question de la mobilité.

Ensuite, la poursuite des échanges a permis d'obtenir les informations nécessaires au partage des friches à destination de nos membres. Les maires nous ont ainsi communiqué les plans cadastraux, la nature des friches et le contact de leur propriétaire, lorsque le bien n'appartient pas à la commune.

De plus, un recensement régulier des friches présentes sur le territoire permettrait d'avoir une meilleure connaissance de leur potentiel afin de pouvoir les valoriser auprès de nos membres.



Vous souhaitez obtenir plus d'informations concernant une ou plusieurs friches ?

L'équipe de l'UNAT Nouvelle-Aquitaine se tient à votre disposition afin de vous fournir l'ensemble des renseignements nécessaires.



Parmi plus de 100 communes répondantes, nous avons pu identifier **39 friches** de natures différentes :

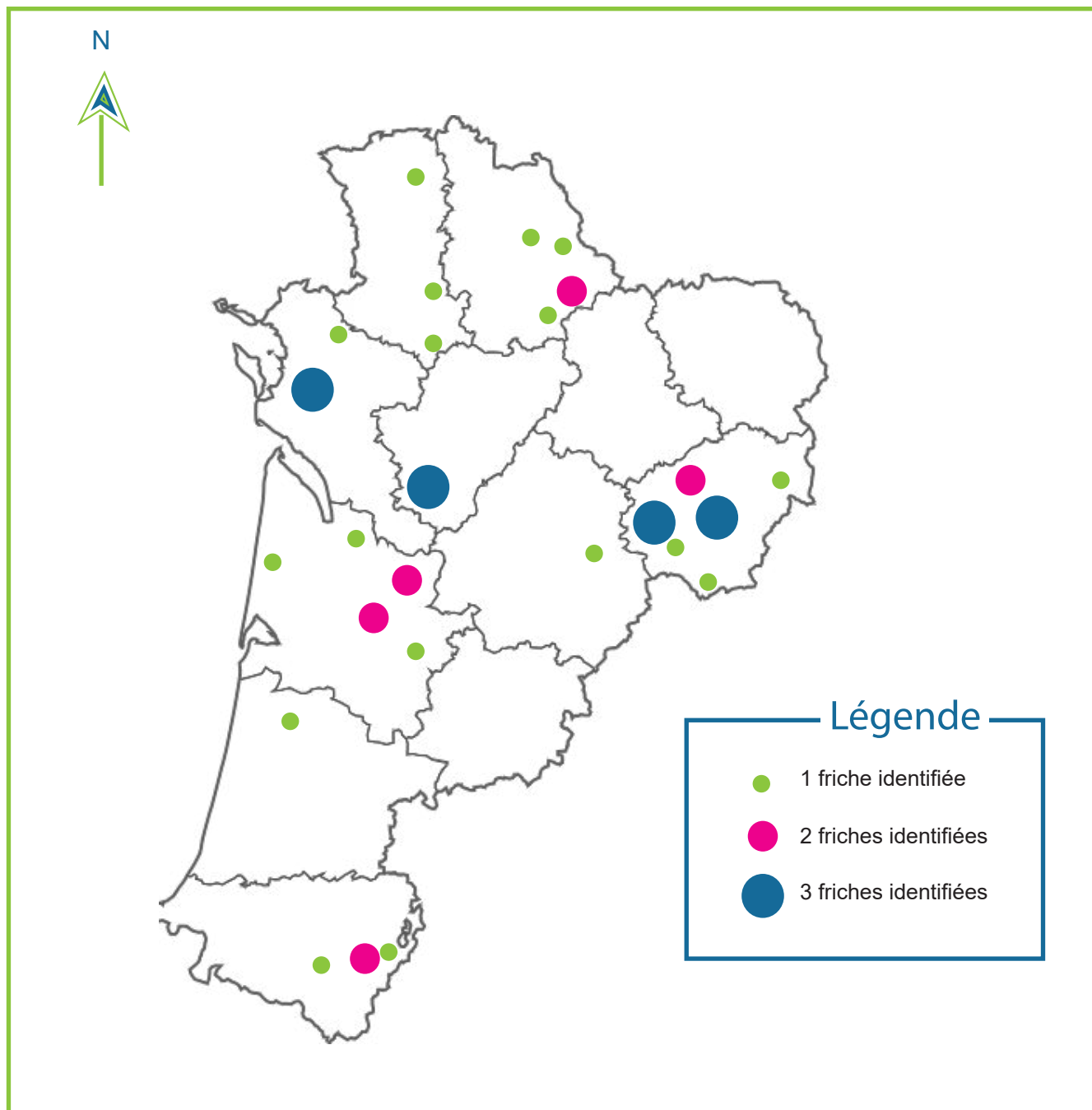
- **9 friches industrielles**
- **16 friches commerciales**
- **5 friches touristiques** (anciens campings communaux, centres de vacances, ..)
- **2 friches religieuses** et appartenant au patrimoine historique (églises, châteaux, ..)
- **7 friches "autres"** (terrains privés, prairies qui font l'objet d'études d'opportunités, ..)

Sur l'ensemble des friches communiquées, 42% appartiennent soit à la commune, à la communauté de communes, au département, à la Région ou à l'Etat.

Les 58% restants appartiennent quant à eux à des propriétaires privés.

Répartition des friches recensées

Représentation exhaustive



Cette identification a pu être réalisée grâce au temps consacré par les élus que nous remercions pour leurs réponses précises et de qualité.

Ainsi, plusieurs départements offrent la possibilité de valoriser leurs biens sur le plan touristique en rénovant ou réhabilitant certains d'entre eux. Toutefois, ces chiffres laissent imaginer des perspectives d'aménagement vertueuses pour les territoires.

CONCLUSIONS DE L'ETUDE

Enjeux et préconisations



Pour conclure, en 5 ans le tourisme social et solidaire en Nouvelle-Aquitaine n'a cessé d'apporter des réponses aux enjeux du départ en vacances.

Grâce à la réalisation de notre étude en 2019, cette actualisation a permis de suivre le développement de l'activité chez les hébergeurs afin d'adapter notre accompagnement du réseau.

Cette dernière a donné l'opportunité de compléter la photographie du parc TSS avec une nouvelle typologie de professionnels : les organisateurs de séjours, qui ont leurs propres défis; une compréhension enrichie de notre secteur d'activité.

Depuis plus d'un siècle, les acteurs du TSS œuvrent au maintien d'un parc qualitatif, inclusif et durable. Ces derniers travaillent à l'élaboration d'une offre touristique accessible à tous, dans le respect de l'environnement et en collaboration avec les acteurs du territoire.

En effet, à travers ces valeurs de partage, l'UNAT Nouvelle-Aquitaine accompagne ses membres, de la réflexion à la mise en oeuvre de projets permettant de répondre aux enjeux actuels.

Parmi ces engagements, on observe une adaptabilité croissante des structures aux enjeux environnementaux. De fait, l'axe environnemental est inhérent à la préservation des destinations touristiques et donc au maintien de toute activité sur le long terme. Par ailleurs, les démarches vertueuses entreprises par les hébergeurs et organisateurs de séjours (obtention des labels et travaux de rénovation) apportent une réelle réponse aux exigences du public.

De plus, la solidarité garantie par le TSS concerne, particulièrement depuis 2021, un investissement au service de l'emploi grâce à la mise en place de dispositifs de mobilité interne et d'amélioration des conditions d'hébergement.

Enfin, d'ici 2030, la moitié des structures sondées seront confrontés à la fin de leur contrat de gestion. Un défi majeur se pose concernant la pérennité et le maintien d'un tourisme social et solidaire, bien qu'il soit nuancé par la forte présence des bails emphytéotiques.

Par ailleurs, depuis 2019, le TSS témoigne d'une stabilité relative du nombre de structures. La fermeture de certaines d'entre elles s'accompagne souvent de la création de nouvelles. Cette dynamique est relativement récente et s'illustre par le faible nombre de friches touristiques identifiées cette année.

A travers cette actualisation, nous avons pu remarquer que les premiers bénéficiaires du TSS étaient les familles, les enfants et le public sénior.

Dans une société où tout le monde n'a pas accès à la culture et aux loisirs, les vacances s'imposent comme un temps de répis; un droit à défendre pour tous.

En conclusion, nous pouvons dire que le tourisme social et solidaire a su prouver au fil des années sa capacité d'adaptation aux différents changements et enjeux sociétaux.

N.B. : Nous tenons à remercier l'ensemble des acteurs du TSS pour la contribution à cette mise à jour.

PRECONISATION N°1 : L'ENVIRONNEMENT

Accompagner nos membres dans la mise en oeuvre de solutions opérationnelles

1/ Veille sectorielle sur la thématique de l'environnement (juridique, réglementaire, bonnes pratiques...)

2/ Partage des informations auprès de nos membres

3/ Accompagnement des structures dans la construction et le suivi de leurs projets pour faciliter la transition écologique

Contenu de l'action

- Développer une communication spécifique et permanente : espace dédié à l'environnement dans les newsletters et sur le site internet afin de préparer la mise en place de solutions.
- Maintenir la mise en relation du réseau avec la Région Nouvelle-Aquitaine pour les dossiers de rénovation, mais aussi avec les départements et l'ADEME dans le cadre des dossiers Fond Tourisme Durable.
- Péréneriser les actions avec la Mission Interfilière en tourisme durable de Nouvelle-Aquitaine sur les projets liés à la thématique environnement : ligne verte (service d'expertise pour les professionnels du tourisme), opérations collectives, accompagnement individuel...

PRECONISATION N°2 : L'EMPLOI

Répondre aux exigences des nouvelles générations

- 1/ Accompagnement des structures dans leur réflexion autour de l'employabilité
- 2/ Poursuite de notre rôle de facilitateur dans la diffusion des offres d'emploi
- 3/ Valorisation du tourisme social et solidaire auprès des étudiants et jeunes actifs

Contenu de l'action

- Mettre en place des journées d'échange sur la thématique de l'emploi : partage d'expériences, réglementation, mutualisation des documents administratifs (types de contrats) ...
 - Développer le recensement des différentes offres d'emploi dans notre secteur et continuer de les communiquer via notre site internet (plateforme de recrutement)
 - Continuer de valoriser les actions portées par nos membres en faveur de leurs employés permanents et de leurs futurs saisonniers
 - Faire connaître les actions et valeurs de l'UNAT et du tourisme social et solidaire auprès des jeunes à travers diverses interventions ou représentations (salons, écoles...)
- Travailler en collaboration avec le Comité Régional du Tourisme de Nouvelle-Aquitaine, afin d'élargir l'audience ciblée dans nos communication.

PRECONISATION N°3 : UNE SUITE A DONNER A L'ETUDE

Valoriser l'étude actuelle par des mises à jour

1/ Observation plus régulière de l'évolution du parc du tourisme social et solidaire en Nouvelle-Aquitaine tant au niveau des hébergeurs que des organisateurs de séjours (modèle économique, offre, forme, prestations, clientèle, environnement ...)

2/ Poursuite du recensement des établissements en sommeil et/ou à l'abandon (friches), afin d'étudier la possibilité d'une reprise ou d'une transformation de l'activité

3/ Adaptation de notre accompagnement en fonction des analyses effectuées et des conclusions tirées

Contenu de l'action

- Réfléchir sur la possibilité d'approfondir et de développer l'étude actuelle afin de permettre une lecture plus moderne (envisager une réactualisation tous les 2 ans en s'adaptant aux nouveaux enjeux)
- Poursuivre l'intégration des structures du TSS à l'outil d'observation annuel de l'UNAT Nouvelle-Aquitaine (UnatObs).
- Continuer de recenser les friches touristiques de la région en collaboration avec les différentes instances du territoire.
- Valoriser ces dernières auprès des opérateurs touristiques afin d'envisager ou non des projets de réhabilitation.

ANNEXES





Etat des lieux DU PARC DU TOURISME SOCIAL ET SOLIDAIRE EN NOUVELLE-AQUITAINE

2023



ETUDE MISE À JOUR PAR
L'UNAT NOUVELLE-AQUITAINE, SUR
COMMANDE INITIALE DE
LA RÉGION NOUVELLE-AQUITAINE

SOMMAIRE

INTRODUCTION pages 1 à 11

- Mise à jour d'un premier travail 5
- Point méthodologique et partis 5
- Chronologie 2023 6
- Typologie des équipements retenus 6
- Typologie des acteurs du TSS 7

RESULTATS pages 12 à 68

- Répartition spatiale et environnement des répondants 12
- Zoom sur la gestion :
 - Hébergeurs 18
 - Organismes de séjours 29
- Description de l'offre 34
- Impacts socio-économiques 44
- Responsabilité environnementale des entreprises 51
- Identification des friches 62
- Conclusion et préconisations 66

ANNEXES à partir de la page 71

Le Tourisme Social et Solidaire, qu'est-ce que c'est ?

Les premières initiatives sociales du tourisme se dessinent en France au 19^e siècle suite à d'importants mouvements mutualistes. La notion de tourisme est alors bien ancrée, depuis les traditions d'hospitalité, jusqu'à l'arrivée du terme « touriste » en France en 1738. Depuis, le déplacement humain pour la culture et les loisirs ne cesse d'intéresser le monde, vecteur de bien-être, d'épanouissement et de partage.

Aujourd'hui, la dynamique du tourisme classique rencontre plusieurs freins quant aux enjeux d'inclusion et de viabilité. En effet, le voyage touche un spectre du vivant ou 46% des français ne partent pas en vacances (d'après une étude récente publiée sur la plateforme allemande *statista*).

Alors, quels acteurs portent aujourd'hui une réponse sociale, économique et environnementale aux citoyens concernés ?

L'Union Nationale des Associations du Tourisme est la tête de réseau du tourisme social et solidaire (TSS).

Reconnue d'utilité publique, elle défend l'accessibilité aux vacances pour tous grâce à la fédération de ses membres depuis plus d'un siècle au niveau national, mais aussi régional.

Grâce à un accompagnement spécifique, les hébergeurs et les organisateurs de séjours garantissent un prisme essentiellement social à leur activité, en investissant au service de l'emploi ou de la facilitation des départs par le biais de tarifications adaptées et autres positionnements. Ces derniers permettent ainsi d'ouvrir et pérenniser un droit aux vacances tous.

En effet, l'équilibre entre les différents axes du développement durable est constamment amélioré, afin de garantir un accès responsable à la culture, aux loisirs et au bien-être.

Finalement, le TSS propose un élargissement des cibles de l'activité touristique, par exemple en accompagnant les groupes scolaires avec une reprise des colonies de vacances depuis 2021, mais aussi le public sénior, à travers différents partenariats vertueux.

D'après l'observatoire national de l'UNAT, en 2021 la région Nouvelle-Aquitaine recensait plus de 36000 lits touristiques relatifs au TSS, soit 14,54% de l'offre nationale.

- **Alors, comment s'organise cette approche alternative du tourisme sur la région ?**
- **Quelles actions ont été portées en faveur des départs et en réponse aux enjeux du développement durable depuis 2019 ?**

INTRODUCTION

Rappel de la commande et contexte



Mise à jour d'un premier travail

L'étude de 2023 répond à une mission : réactualiser le premier état des lieux réalisé en 2019 en observant les évolutions du TSS sur les 5 dernières années.

Pour rappel, cette dernière a permis de développer une photographie de notre parc hébergement relevant du tourisme social et solidaire par le biais d'analyses quantitatives et qualitatives. Forts de ce premier travail, nous avons décidé cette année d'y intégrer une nouvelle typologie de professionnels nécessaire à la compréhension globale de l'activité du TSS : les organisateurs de séjours.

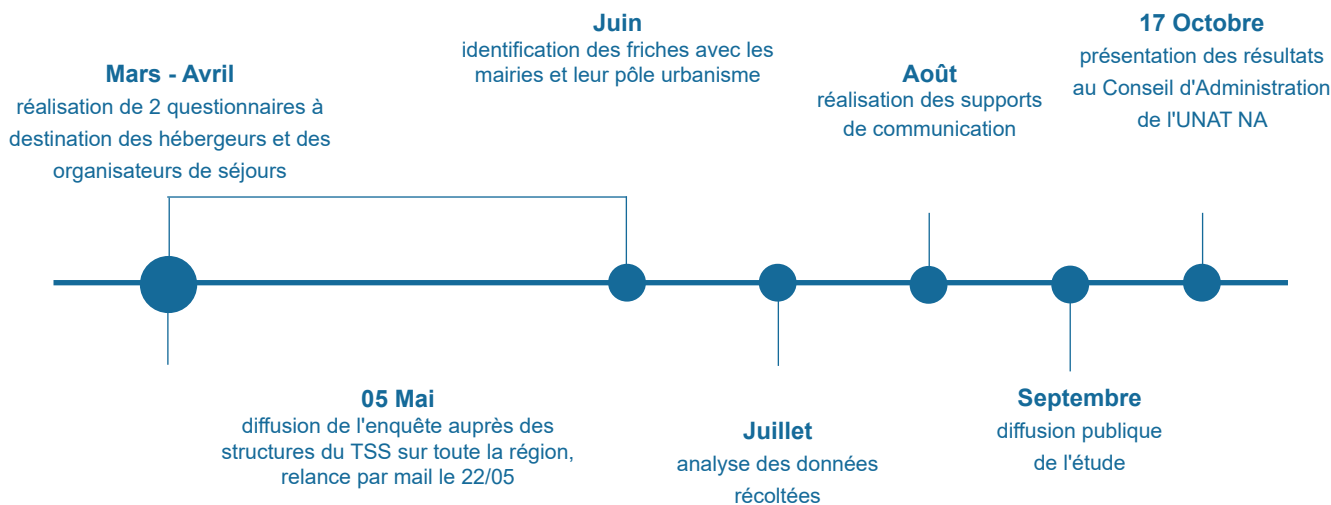


Point méthodologique et partis pris

1. Rédaction de deux questionnaires à destination des hébergeurs et des organisateurs de séjours, en développant un nouvel axe portant sur l'environnement rédigé en collaboration avec l'ADEME Nouvelle-Aquitaine; valeur ajoutée à la commande initiale.
2. Diffusion du questionnaire auprès des hébergeurs et organisateurs de séjours membres du réseau et autres équipements identifiés sur la région.
3. Données étoffées avec le travail de l'Observatoire et sa récolte de données annuelle, menée en parallèle par l'UNAT national et décliné en Région.
4. Prise de contact avec la mairie de chaque commune et son pôle urbanisme lorsqu'il existe, afin d'identifier des friches à porter auprès de nos membres et à réhabiliter au service du TSS.



Chronologie 2023



Typologie des structures retenues

Dans le cadre de cette étude, nous avons interrogé différents types d'équipements : **des structures accueillant du public, mais aussi des structures organisant des séjours**; pour une photographie complète du parc TSS. En effet, certains départements organisent davantage de séjours qu'ils n'ont d'hébergements.

De plus, pour affiner notre échantillonnage, nous avons définis deux critères principaux :

- Proposer des séjours, excursions en Nouvelle-Aquitaine.
- Etre investi dans le champs de l'Economie Sociale et Solidaire.

Parmi ces acteurs, différentes sensibilités se présentent : l'écologie, la mixité sociale ou générationnelle mais aussi le sport ou la nature par exemple. Ces derniers font du TSS un secteur unique, engagé et vecteur de valeurs excédant le tourisme.



Les centres internationaux de séjours (CIS)

Un Centre International de Séjour est un lieu d'hébergement et de restauration, qui a aussi vocation à être un lieu culturel. Son concept repose sur la convivialité, la rencontre et les échanges internationaux. Il dispose ainsi d'importants espaces collectifs favorisant la découverte et la rencontre. Il possède un double agrément Ministère de la Jeunesse et des Sports et Ministère de l'Éducation Nationale.

Source : Insee

Les auberges de jeunesse

Une auberge de jeunesse est un établissement régi par une association à but non lucratif. Elle offre notamment aux usagers un hébergement et un service de restauration limité et/ou une cuisine individuelle. Ce type d'hébergement est principalement destiné aux jeunes dans un objectif éducatif et récréatif et possède donc un double agrément Ministère de la Jeunesse et des Sports et Ministère de l'Éducation Nationale.

Les camping associatifs

Il s'agit de terrains aménagés ayant une capacité d'accueil supérieur à 6 emplacements ou 20 personnes. Cette catégorie d'exploitation est gérée par une association, et son accueil est destiné aux tentes, caravanes, résidences mobiles et habitations légères de loisirs.

Source : *tourisme-expansion*

Les campings communaux ruraux*

* n'excédant pas 100 lits

En référence à la définition précédente, un camping communal rural est un camping possédé et géré par une commune en zone rurale. Nous avons pris le parti d'intégrer ces structures dans cette étude, car bien souvent les campings communaux participent à l'animation et au maintien de l'activité touristique sur des zones peu attractives.

Néanmoins, pour des raisons de proportion, ces deux types de camping seront fusionnés dans notre enquête.

Les gîtes de groupes ruraux associatifs/ communaux

Bénéficiant de l'Agrément Jeunesse et Sports et Education Populaire, c'est un hébergement touristique meublé de grande capacité. Le gîte de groupe répond souvent au secteur de l'événementiel à l'occasion de mariages ou séminaires, mais accueille également les classes de découvertes et les stages sportifs.

Les villages de vacances

Il s'agit d'un ensemble d'hébergements faisant l'objet d'une exploitation globale à caractère commercial ou non, destiné à assurer des séjours de vacances et de loisirs, selon un prix forfaitaire comprenant la fourniture de repas ou de moyens individuels pour les préparer, ainsi que l'usage d'équipements collectifs pour le loisir, le sport et la culture.

Le village de vacances se distingue du camping par le type d'habitat proposé (pas d'emplacement tente par exemple), mais aussi par l'accent porté sur les activités et animations proposées.

Les maisons familiales rurales

Une MFR est un établissement scolaire et pédagogique qui propose des formations en alternance ainsi qu'un accueil en internat, pour tous les niveaux de l'enseignement. Les individus présents dans les MFR sont soit des élèves sous statut scolaire dépendant du ministère de l'Agriculture, soit des apprentis principalement dans des formations de l'Éducation nationale, ou encore des stagiaires de la formation professionnelle continue.

Source : MFR Occitanie

Les centres sportifs

Un centre sportif a double vocation : c'est un lieu d'hébergement et de restauration, mais aussi un lieu où sont exercées des activités sportives. Il possède l'agrément Ministère de la Jeunesse et des Sports.

Les centres de vacances

Aussi appelés colonies de vacances, ce sont des accueils collectifs avec hébergement pour les jeunes âgés de 4 à 17 ans lors de leurs congés scolaires, professionnels, ou de leurs loisirs. Les groupes accueillis sont composés d'au minimum 12 enfants et/ou adolescents pour une durée supérieure à 5 nuits.

Les organisateurs de séjours

En réseau ou individuellement, les organisateurs de séjours proposent puis accompagnent le départ en vacances de leur public. Ces derniers organisent généralement des colonies de vacances et des vacances adaptées aux différents types de handicap dans le cadre de séjours éthiques ou qui éveillent à l'environnement.

Apprendre, se comprendre



Point sur les agréments, classements et labels du TSS

Jeunesse — Agrément Jeunesse et Sports



Dès lors qu'une association est agréée, elle entre dans le réseau d'information et de diffusion de la Direction Départementale de la Jeunesse, des Sports et de la Vie Associative de son lieu d'implantation. L'association peut solliciter une aide matérielle et pédagogique, de l'Etat. Cet agrément n'est pas obligatoire, mais de nombreuses associations oeuvrant dans le champs du sport l'adoptent car il offre des possibilités supplémentaires concernant les aides de l'Etat. De plus, il est aussi gage de confiance pour le public.

Jeunesse — Agrément Jeunesse et Education populaire

Depuis 1943, cet agrément "JEP" est un label de qualité reconnaissant la valeur éducative d'une association spécialisée dans l'éducation et la jeunesse. Ce dernier permet aussi de solliciter une aide matérielle et/ou financière de l'Etat, assurant une certaine qualité de service.

Handicap — Marque Tourisme et Handicap



La marque «Tourisme et Handicap» est une marque d'État créée en 2001, gérée par l'association Tourisme et Handicap (ATH) . Pour une personne en situation de handicap, cette marque constitue la preuve d'un accueil adapté, elle lui offre une lisibilité sur l'offre touristique qu'elle choisira. Pour les professionnels, cette marque permet de valoriser un engagement fort dans l'accueil de personnes en situation de handicap.

Handicap — Agrément VAO

L'agrément "Vacances Adaptées Organisées" est un dispositif français qui permet d'encadrer et de garantir la qualité des séjours aux personnes en situation de handicap. Cet agrément a été mis en place dans le cadre de la politique d'inclusion des personnes handicapées et est délivré par la Direction générale de la cohésion sociale (DGCS). Dans notre étude, il concernera les organisateurs de séjours.

Environnement

Etiquette environnementale



Surtout présent dans l'industrie alimentaire et textile, son objectif est d'assurer un niveau de responsabilité et durabilité élevé dans la conception de produits, mais aussi d'éthique des services.

Aussi appelé "affichage environnemental", ce dispositif est porté par le Ministère de la Transition écologique et la Cohésion des territoires.

Ainsi, les consommateurs ont accès à des données chiffrées sur l'impact environnemental du produit ou service proposé et peuvent faire le choix de l'éco-conception grâce à la transparence des informations transmises.

Environnement

Ecolabel Européen

L'Écolabel Européen a été créé en 1992 par la Commission européenne, pour permettre aux consommateurs d'identifier les produits les plus respectueux de l'environnement tout au long de leur cycle de vie. Les équipements touristiques peuvent prétendre à l'obtention de l'Ecolabel européen. L'obtention de ce label leur permet de souligner leur engagement environnemental.

Source : ADEME

Environnement

Chouette Nature

Il s'agit d'une distinction environnementale à l'initiative du réseau associatif CAP FRANCE.

Il a été créé en 2004. Les villages labellisés s'engagent ainsi, à faire le tri, à respecter les essences locales et la biodiversité via des parcours botaniques par exemple, ils respectent aussi le non-usage de désherbants chimiques, proposent des produits locaux ou veillent à leurs dépenses énergétiques entre autres initiatives responsables.

Environnement

Clef Verte

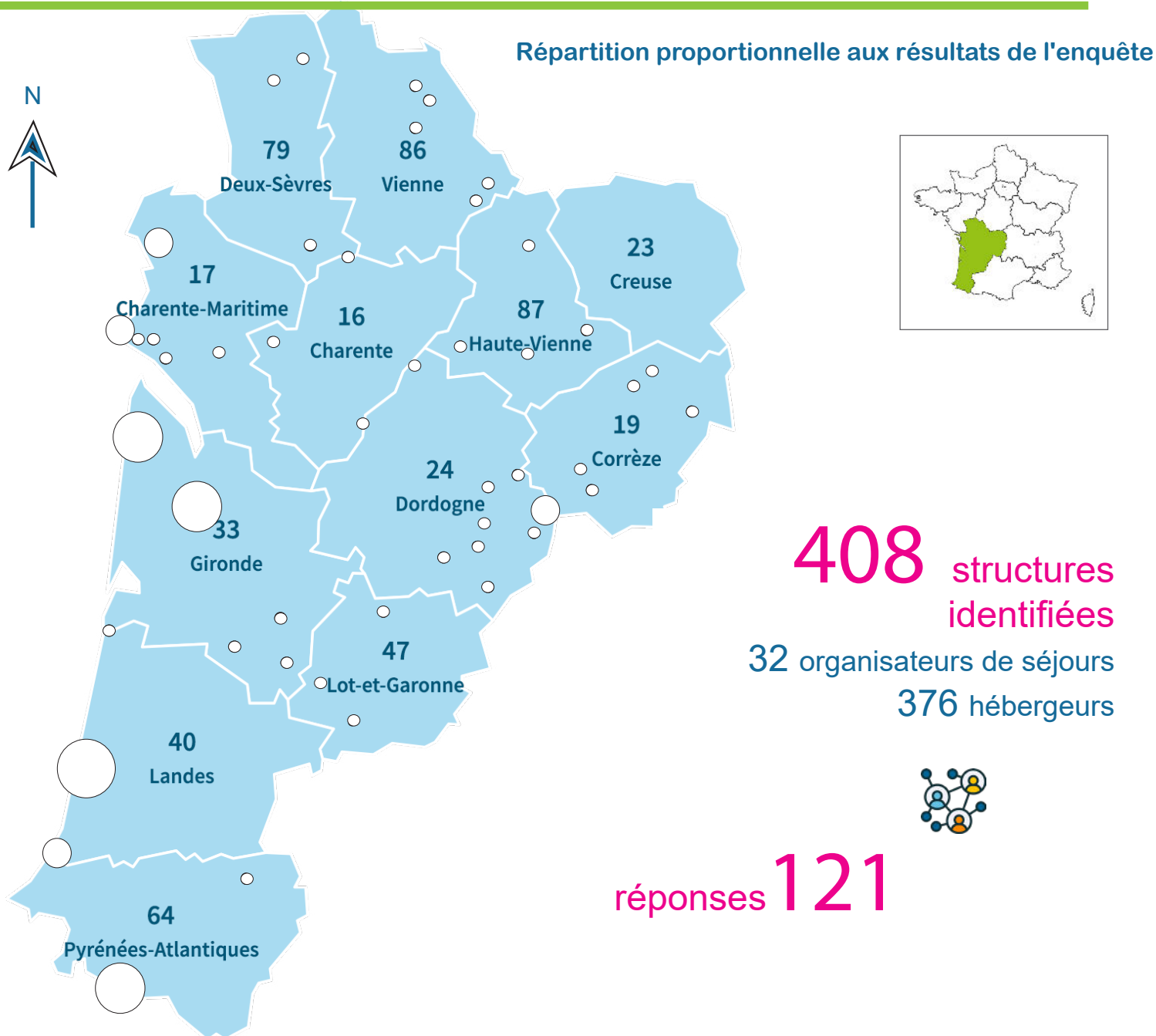
Clef verte est un label écologique spécifique aux hébergements touristiques. Développé en France depuis 1998, il est par le nombre de labellisés et par son antériorité, le premier label écologique pour l'hébergement touristique en France.

PRESENTATION DES RESULTATS

Environnement des répondants



Le tourisme social et solidaire en Nouvelle-Aquitaine



Les données présentées dans cette étude sont issues d'une enquête réalisée auprès de 408 structures identifiées comme relevant du Tourisme Social et Solidaire.

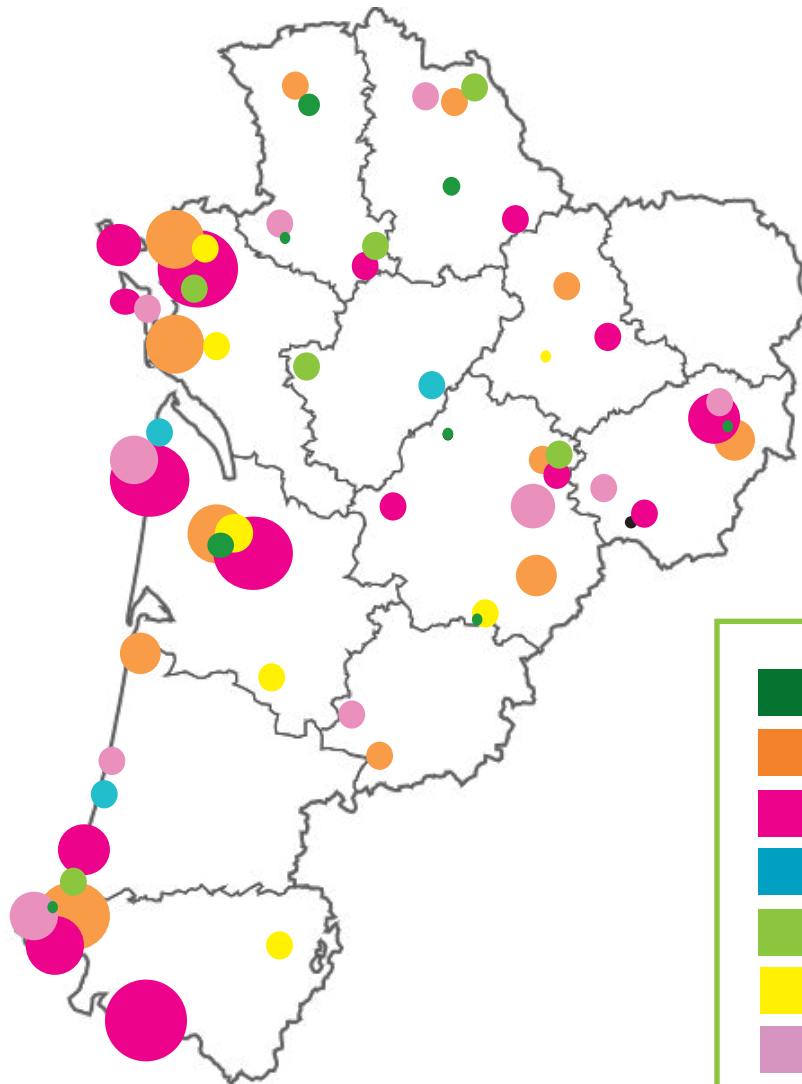
Ainsi, une riche diversité de caractéristiques est observable : capacité d'accueil, cibles, période d'ouverture, contraintes et opportunités durables... une pluralité à l'instar du patrimoine culturel qu'abrite la région.

Cette année, nous avons recensé près de 376 hébergements contre 383 en 2019.

Cette différence de 7 structures s'explique par le fait que de nouveaux équipements aient vu le jour depuis 5 ans, alors que d'autres ont changé de statut ou ont dû fermer suite à la pandémie de 2020. Afin d'agir pour une reprise des bâtiments au service du TSS, nous avons identifié les friches touristiques présentes sur le territoire.

Typologie et tendance de répartition spatiale des réponses

Représentation non exhaustive, tendance proportionnelle aux résultats de l'enquête



Légende

	Organisateurs de séjours
	Villages de vacances
	Centres de vacances
	Centres sportifs
	Gîtes
	Auberges de Jeunesse, CIS
	Campings

Villages de vacances	43 %
Centres de vacances	21 %
Gîtes, MFR	18 %
Auberges de Jeunesses, CIS	17 %
Campings	6 %
Centres sportifs	4 %



99 hébergeurs et 22 organisateurs de séjours ont contribué à l'enquête, soit 29,5% des structures identifiées. Sur le nombre total de structures sondées, **les organisateurs de séjours représentent 18,20% des répondants.**

Au regard de la répartition des structures répondantes, les catégories ayant recueilli le taux de retour le plus important sont les villages de vacances en parallèle des organisateurs de séjours dont la plupart travaille toute l'année.

La disparité des résultats peut également trouver une explication dans la taille des équipes au sein des structures, qui, pour les plus petites d'entre elles, n'a pas toujours permis de trouver le temps et les ressources pour répondre à notre enquête.

Remarque

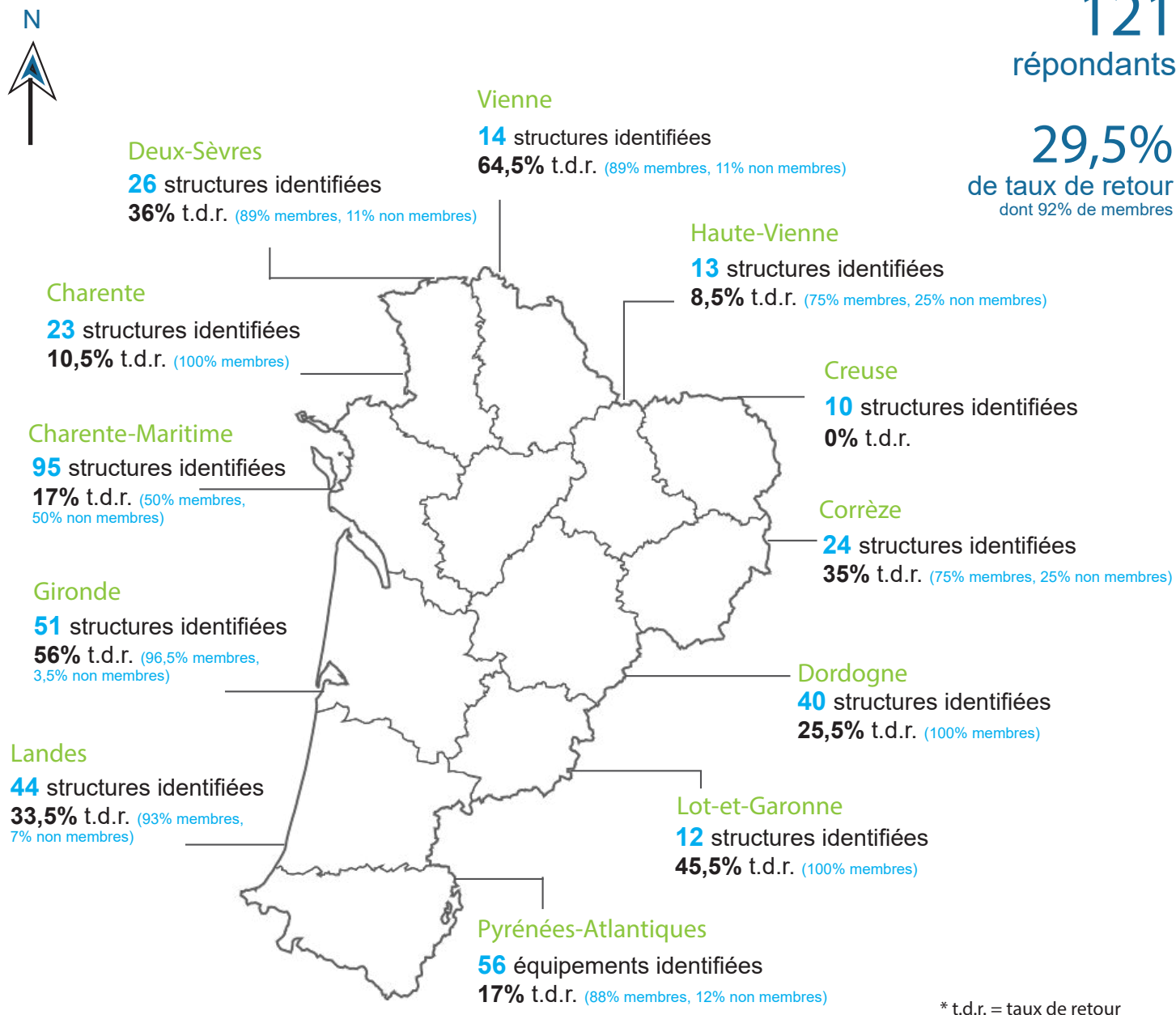
Pour une juste représentation des proportions, nous avons décidé de fusionner plusieurs typologies d'équipements possédant des caractéristiques similaires sur la totalité des thématiques abordées dans l'étude.

Nous fusionnerons donc les gîtes avec les maisons familiales rurales (MFR), et les auberges de jeunesse avec les centres internationaux de séjours (CIS).

Loisirs et bien-être



Répartition des structures répondantes par département



Remarque

Le TSS trouve une place prépondérante sur la côté Atlantique, au travers de la Charente-Maritime, la Gironde et des Pyrénées-Atlantiques. En effet, les vacances "à la mer" représentent un pôle particulièrement attractif, bien que la campagne le soit davantage, mais de façon plus disparate.

D'autre part, aucune donnée n'a pu être récoltée sur le département creusais où le TSS est également présent. Nous pouvons trouver une explication dans les difficultés qui peuvent être liées à la période touristique.

Environnement des équipements répondants

Dans le cadre de cette étude, 4 typologies de destinations ont été retenues.

Destination phare de l'étude initiale de 2019, la campagne reste l'environnement principal des départs, en particulier sur le département des Pyrénées-Atlantiques et celui de la Dordogne.

En effet, la campagne ne domine dans aucune typologie d'équipement mais reste présente chez chacune d'entre elles, en particulier au sein des départements côtiers qui accueillent la plupart de l'activité du TSS, mais également à l'Est du territoire grâce aux nombreux gîtes.

Ensuite, une nette tendance se dessine autour de la mer, essentiellement par la forte présence des villages de vacances sur les départements côtiers à nouveau.

D'autre part, nous avons peu d'hébergements du TSS dans nos montagnes, ce qui justifie les 5% de répartition des réponses ci-dessous.

Répartition des différents environnements par type d'équipement

	Mer	Montagne	Campagne	Ville
Villages de vacances	52 %	33,3 %	38 %	36 %
Centres de vacances	26 %	33,3 %	17,5 %	0,00 %
Auberges de jeunesse/ CIS	0,00 %	0,00%	20 %	45 %
Campings	8,5 %	0,00%	7 %	0,00 %
Gîtes, MFR	6 %	33,3 %	15,5 %	19 %
Centres Sportifs	7,5 %	00,0 %	2 %	0,00 %

Dans l'ordre décroissant des réponses, les équipements se situent à la campagne (51%), à la mer (40%), à la montagne (5%) puis en ville (4%).

De leur côté, les organisateurs de séjours proposent généralement des départs à destination des 4 environnements.

Plus précisément, la mer et la campagne représentent chacune 91% de l'offre, la montagne 86%, puis la ville 68%; une répartition qui coïncide avec les hébergements répondants.

Néanmoins, les organisateurs de séjours ne collaborent pas forcément avec des équipements du TSS, cela dépend des répondants.

PRESENTATION DES RESULTATS

Zoom sur la gestion des hébergements
répondants



Création des différents types d'équipements

Âge moyen du parc : 40 ans



Centres de vacances

1971



Villages de vacances
Auberges de Jeunesse

1980



Campings et MFR

1965



Centres sportifs

1985



Gîtes

1991



CIS

2000

La période moyenne de création des équipements se trouve à la fin du 20^è siècle, de nouvelles constructions n'ayant pas été identifiées.

Ainsi, l'âge moyen du parc illustre bien l'histoire des équipements du TSS et leur ouverture au monde, en témoignent les Centres Internationaux de Séjours.

Cela permet aussi d'identifier les types d'hébergements enclins à d'importants travaux, nous y reviendrons dans une partie dédiée.

Statuts des différents équipements

	Nombre
Collectivité	3
Association	83
Société commerciale (SARL, SPIC, SARL, SAS, ...) + EPA	10
Comité d'entreprise	1
EPA, CIAS	2

La grande majorité des hébergeurs, **qu'ils soient propriétaires ou locataires**, se regroupent sous le statut associatif ou celui de la collectivité lorsqu'ils fonctionnent avec une même structure gestionnaire.

Les statuts plus rares, eux, émanent souvent d'établissements individuels.

Mais alors, quelles différences peut-on observer exclusivement chez les propriétaires?

Remarque

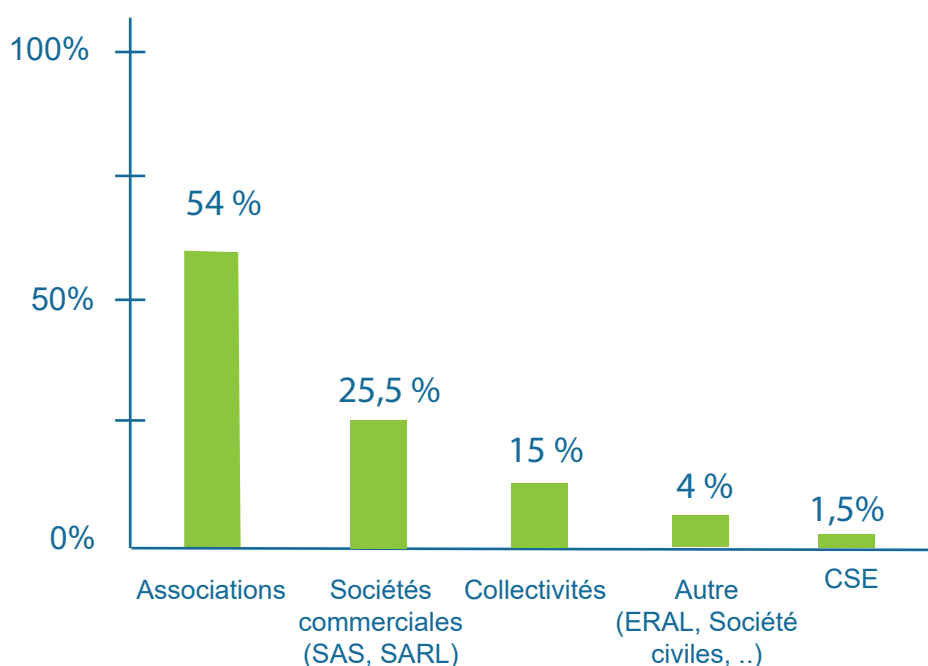
Les Etablissements Publics Administratifs (EPA) et les Centres Intercommunaux d'Action Sociale (CIAS) se rejoignent sur leur dimension sociale et concernent souvent les structures dédiées à la santé, ce qui peut expliquer leur faible présence ici.

Statuts des propriétaires selon les types d'équipements

	Villages de vacances	Centres de vacances	Auberges de jeunesse/CIS	Gîtes, MFR	Campings	Total
Collectivité	63,5 %	25 %	100 %	9 %	0,00 %	39,5
Association	16,5 %	44 %	0,00 %	63,5 %	33,5 %	31,5 %
Comité Entreprise	10 %	0,00 %	0,00 %	0%	0,00 %	2 %
Société Commerciale	10 %	31 %	0,00 %	27,5 %	66,5 %	27 %
Total	100 %	100 %	100 %	100 %	100 %	100 %

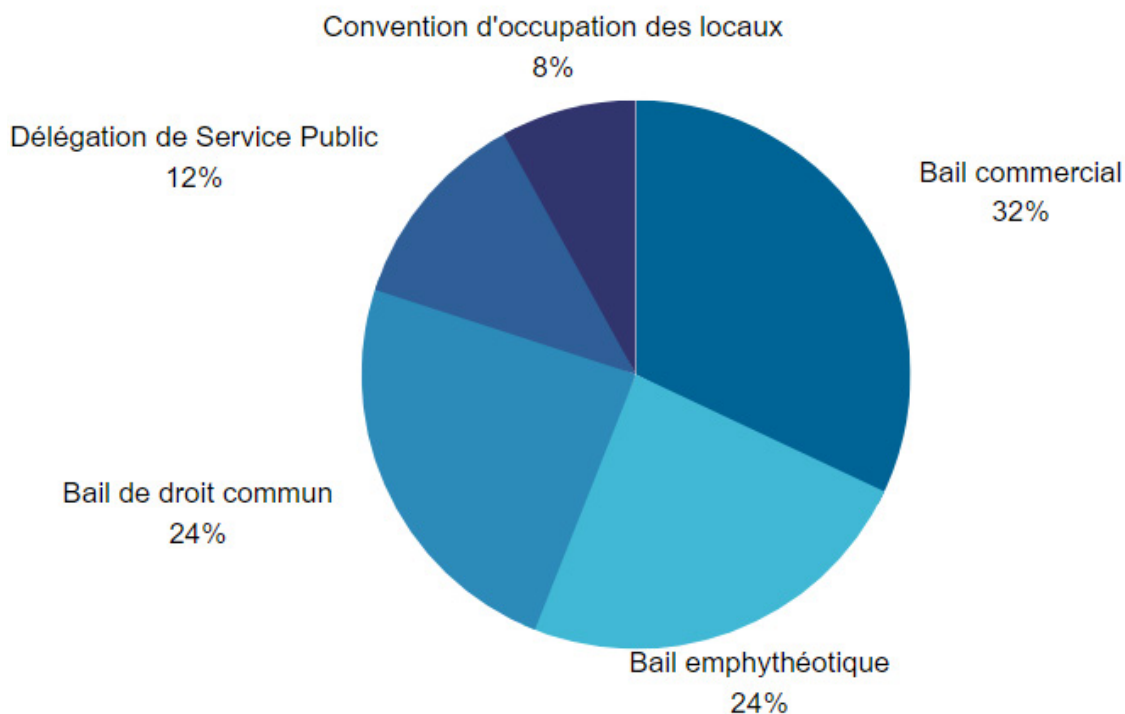
Parmi nos répondants, **les collectivités sont les principales propriétaires** des villages de vacances mais aussi des auberges de jeunesse dont elles ont l'exclusivité avec les CIS de la Région. Le statut associatif arrive lui en seconde position, présent sur la plupart des structures. On peut observer une réelle collaboration entre les territoires et les équipements du TSS; une caractéristique qui se répercute par un accès facilité aux biens et services des communes.

Qui sont les propriétaires gestionnaires ?



Natures des contrats de gestion

Principaux contrats de gestion recensés



Vocabulaire

Le bail emphytéotique est un contrat de location immobilier qui confère au locataire un droit réel susceptible d'hypothèque sur le bien donné à bail (articles L. 451-1 et suivants du Code rural). Dans le cadre de ce contrat, le locataire paye au propriétaire une redevance.

De plus, la durée d'un bail emphytéotique a la particularité d'être longue : elle ne peut être inférieure à 18 ans et peut aller jusqu'à 99 ans.

Quelles perspectives pour les exploitants ?



S'ils se situent entre 2023 et 2052, moyenne, les contrats de gestion des hébergements prendront fin en 2030.

Ainsi, dans les prochaines années les perspectives de renouvellement en termes de gestionnaires sont disparates.

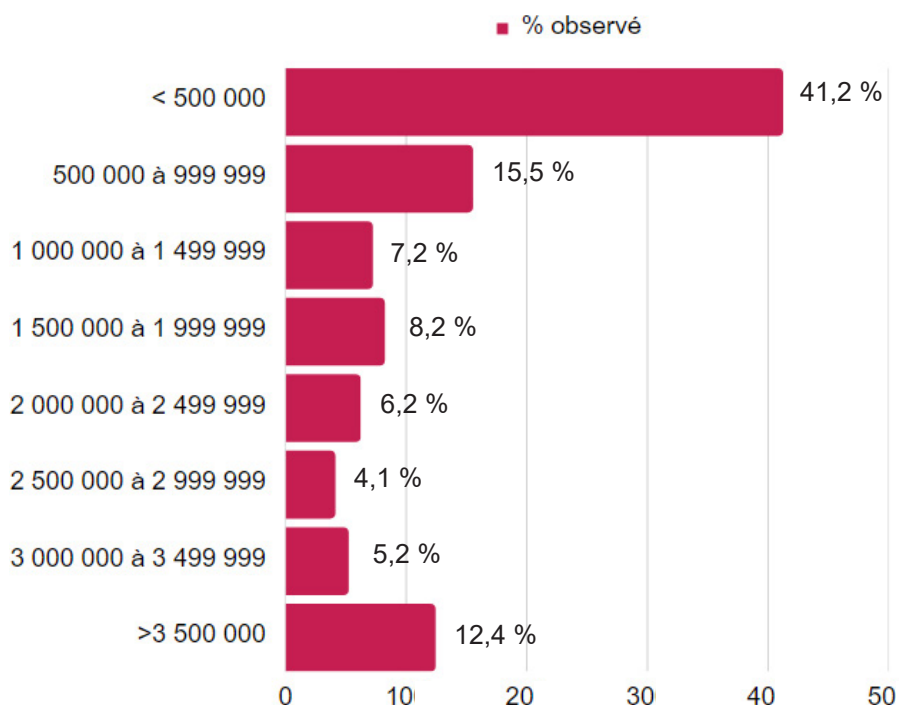
5% des structures sondées ont une fin de contrat prévue d'ici 2024.

Observation de la valeur du foncier réelle

Les équipements observés affichent des superficies fortement différenciées, avec des bâtiments de **3200 m² en 2022** en moyenne, et des terrains **7 Ha** en moyenne, les surfaces recensées allant individuellement de moins d'1 hectare à 22 hectares.

Alors, comment cela se traduit-il au niveau du foncier ? Quelles disparités peut-on observer au sein de la Région Nouvelle-Aquitaine ?

Estimation du foncier déclaré en euros



Remarque

Au regard du prix du mètre carré à la vente, et étant donné la situation géographique dominante des structures répondantes : espace rural et maritime, les estimations communiquées semblent cohérentes. Toutefois, une sous-estimation générale de la valeur de l'équipement est envisageable, au regard de la fluctuation du marché.

Pour avoir un panorama à jour des prix du marché, voir page suivante.

Valeur foncière moyenne par département d'après les ventes en cours maisons et appartements

	Prix au m2 en euros
Charente	1 700
Charente-Maritime	3 900
Corrèze	1 600
Creuse	1 000
Dordogne	1 700
Gironde	4 100
Landes	3 800
Lot-et-Garonne	1 700
Pyrénées-Atlantiques	4 300
Deux-Sèvres	1 800
Vienne	2 200
Haute-Vienne	1 800

Afin de donner du sens au tableau précédent, nous pouvons constater la nuance du prix au m² d'un espace à l'autre, grâce aux données extraites de la plateforme *meilleursagents.com*, sur la base des ventes actuelles de maisons et appartements en région Nouvelle-Aquitaine.

Ainsi, cela permet de constater **les écarts entre les départements ruraux et ceux situés sur la côte Atlantique**.

Les données récoltées montrent qu'il existe également **des écarts significatifs de prix au sein d'un même département**.

Par exemple, rien que d'une zone urbaine à l'autre, le département de la Corrèze affiche 1900 euros le m² sur Brive-la-Gaillarde quand la ville de Tulle possède une valeur foncière inférieure de 800 euros le m².

Agréments, marques, classements

Affiliation à un groupe et/ou un réseau selon le type d'équipement

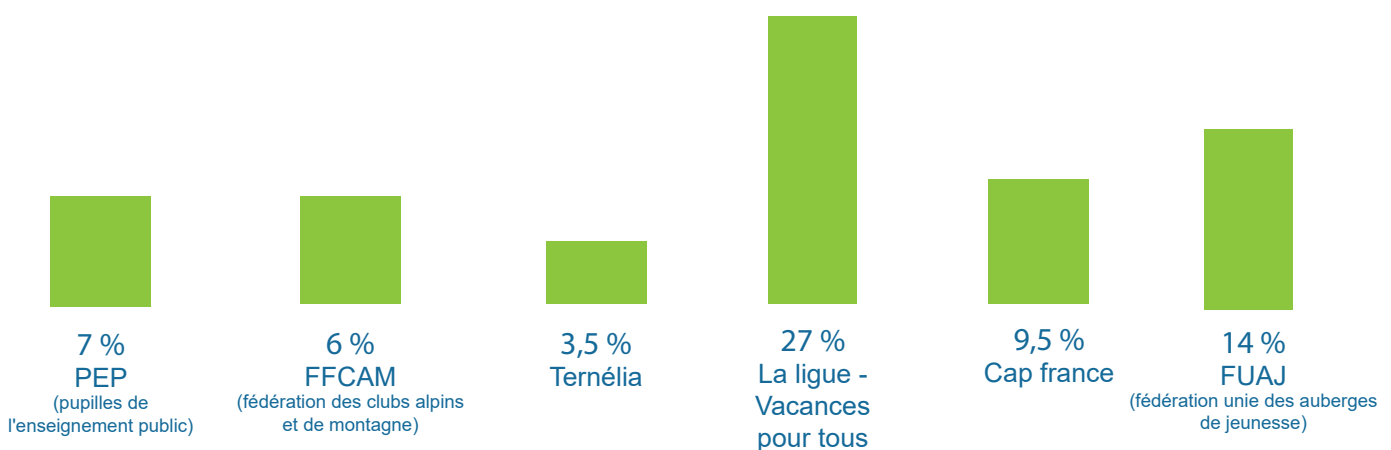
	Oui	Non
Villages de vacances	58,5 %	41,5 %
Centres de vacances	20 %	80 %
Auberges de jeunesse/ CIS	100 %	0,00 %
Campings	33,5 %	66,5 %
Gîtes	61 %	39 %
Centres sportifs	100 %	00,0 %
Total	62 %	38 %

Une légère majorité des équipements du TSS identifiés dans cette étude adhère à un réseau national et/ou régional.

Ainsi, certains d'entre eux, comme la Fédération Unie des Auberges de Jeunesse (FUAJ) regroupent l'ensemble des répondants d'une typologie d'hébergement.

Alors, quels réseaux principaux dessinent le parc du TSS en Nouvelle-Aquitaine et fédèrent les acteurs du secteur autour des valeurs éducatives, sportives et de partage ?

Principaux réseaux nationaux et régionaux



Part des équipements classés Atout France

	Classés	Non classés
Villages de vacances	45 %	55 %
Auberges collectives	28 %	72 %
Campings et parc résidentiels de loisirs (PRL)	50 %	50 %
Total	41 %	59 %

Parmi les équipements du TSS, 3 catégories peuvent être classées par l'agence de développement touristique française Atout France.

A nouveau forts de leur fonctionnement en groupe, les villages de vacances sont nombreux à être classés. De plus, lorsqu'ils proposent un service de location, ces derniers peuvent être classés Résidence de tourisme.

Cette tendance s'exprime également chez les campings et PRL dont la moitié assure une qualité de confort et service contrôlée par le Cofrac (Comité français d'accreditation).

Le TSS néo-aquitain s'illustre ainsi par une qualité croissante du parc hébergement, notamment par le biais de la nouvelle classification des auberges de jeunesse depuis 2022.

Niveau de classement des structures



Le Classement Atout France est la manifestation d'une politique nationale d'amélioration de la qualité de l'offre touristique. Les clientèles touristiques sont de plus en plus exigeantes et les étoiles demeurent un repère important. Le classement par étoile répond donc à la demande en garantissant une qualité de service reconnue et suivie. On observe une tendance moyenne se situant autour de 3 étoiles chez les hébergeurs répondants classés.

La répartition des agréments

Sur 74 hébergements agréés, certains possèdent plusieurs agréments nécessaires à la mise en place d'activités.

Ainsi, 80% d'entre eux ont l'agrément Jeunesse et sport et 59,5 %, celui du Ministère de l'Education Nationale.

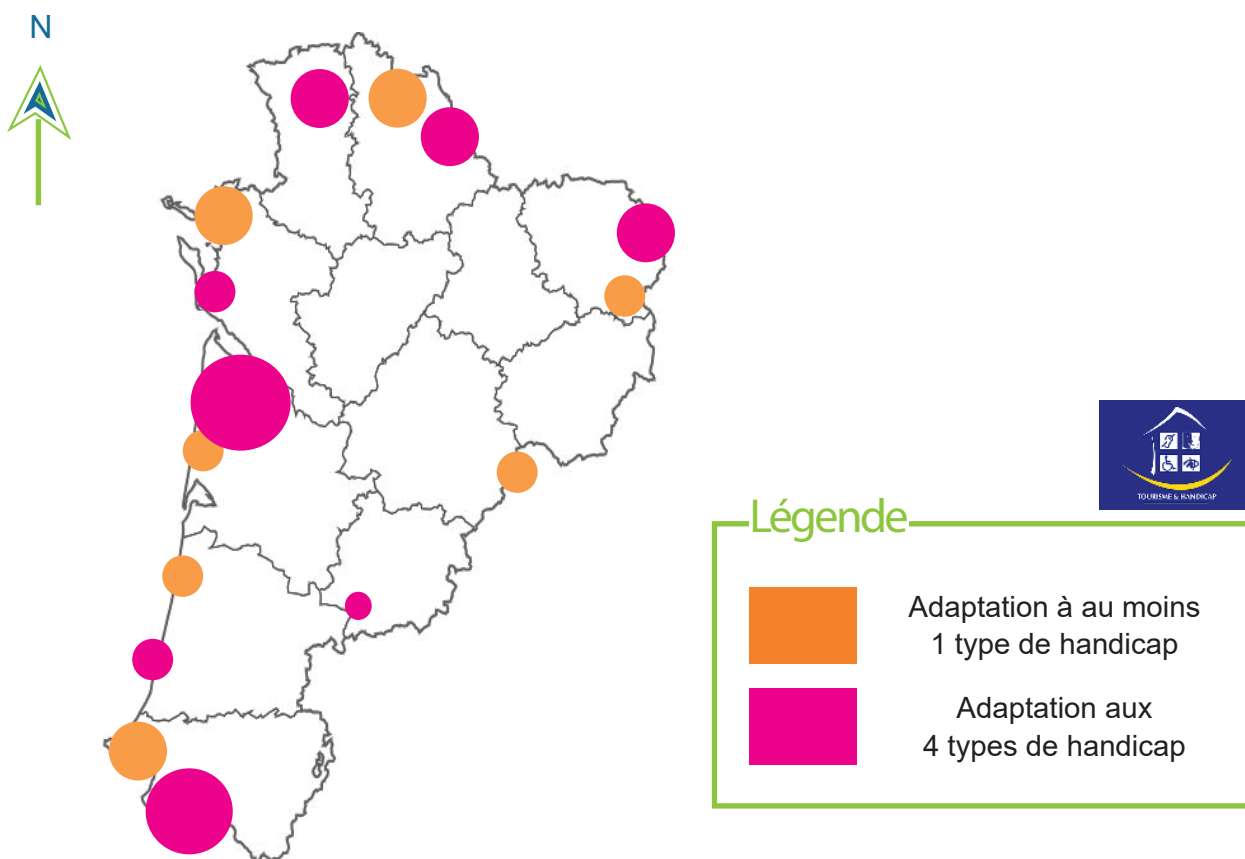
Marque tourisme et handicap et adaptation aux différents types de handicap

Depuis 2017, les établissements recevant du public sont dans l'obligation d'adapter leur accessibilité aux personnes à mobilité réduite.

	Auditif ex : boucle à induction magnétique (BIM)	Mental ex : signalétique simplifiée	Visuel ex : supports visuels contrastants
Villages de vacances	11 %	19 %	20 %
Centres de vacances	31 %	15 %	12,5 %
Auberges de jeunesse/CIS	15,5 %	15,5 %	15,5 %
Campings	3,1 %	3,1 %	3,1%
Gîtes	7 %	7 %	7 %
Centres sportifs	20 %	20 %	20 %

Tendance de répartition des équipements adaptés

Parmi les équipements répondants, **30,5 % affirment être labellisés Tourisme et Handicap** et engagés dans une démarche qualité ciblée sur un accueil adapté.

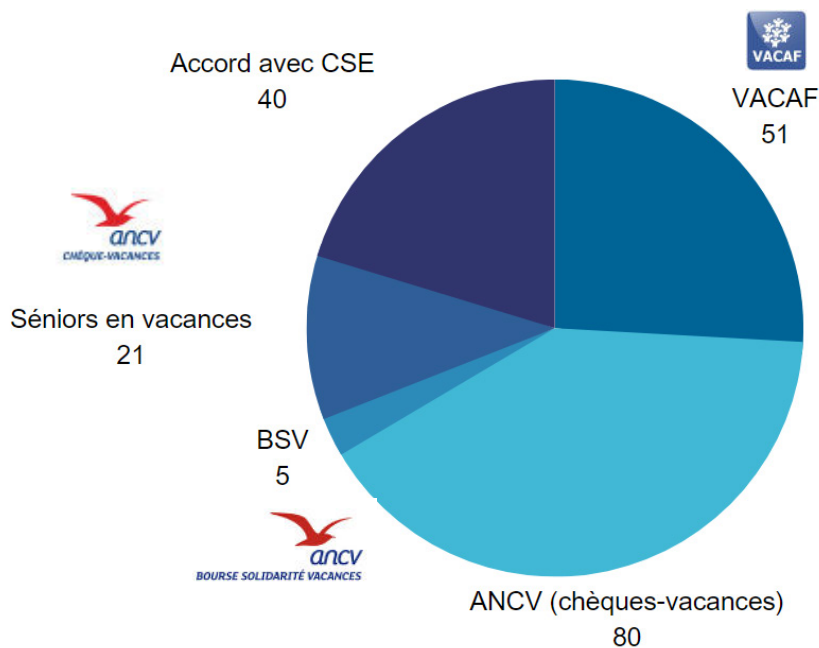


Remarque

Les équipements ci-dessus sont illustrés par des sphères proportionnelles au nombre qu'ils représentent par département en valeur absolue, et non par rapport au nombre d'équipement total sur la zone concernée.

Au total, les hébergements répondants garantissent en priorité une offre adaptée au handicap auditif. Ainsi, chaque typologie d'hébergement présente 2 tiers d'équipements adaptés, à l'exception des campings dont les caractéristiques diffèrent. Cette donnée peut s'expliquer par le fait qu'il s'agisse d'équipements anciens, avec un âge moyen de 58 ans.

Nombre d'équipements adhérent à un programme facilitant l'accès aux vacances



Vocabulaire

VACAF est un dispositif d'aide au départ en vacances de la Caisse d'Allocations Familiales. Ce dernier se décline selon 2 publics : l'Avf (Aide aux vacances familiales) et l'Ave (Aide aux vacances enfants).

L'ANCV est un organisme français signifiant Agence Nationale pour les Chèques-Vacances. Il propose plusieurs programmes d'aide au départ, dont la BSV : Bourse Solidarité Vacances pour le public familial, ou le programme "Séniors en vacances".

Les CSE eux, désignent les comités sociaux et économiques d'entreprise ayant des accords de réduction avec certains établissements du TSS.

Part des équipements proposant des dispositifs d'aide

	ANCV	VACAF	BSV	Seniors en vacances	CE
Villages de vacances	33 %	25 %	3 %	17 %	22 %
Centres de vacances	45 %	30 %	2,5 %	5%	17,5 %
Centres sportifs	36 %	36 %	0,00 %	0,00 %	28 %
Auberges de jeunesse/CIS	41,5 %	25 %	8,5 %	0,00 %	25 %
Campings	46 %	23 %	0,00 %	0,00 %	31 %
Gîtes, MFR	66,5 %	22 %	0,00 %	0,00 %	11,5 %
Total	42 %	31 %	2,5 %	3,5 %	21 %

Le tableau ci-dessus permet d'identifier la segmentation des cibles qui existe d'une typologie d'équipement à l'autre.

Par exemple, les villages de vacances présentent la part la plus importante d'adhésion au programme "Séniors en vacances", quand les auberges de jeunesse se concentrent sur le programme "Bourse Solidarité Vacances".

Pour 13% des répondants, aucun des dispositifs mentionnés ci-dessus n'est adopté, d'autres types d'aides étant favorisés, comme une adaptation des tarifs aux revenus des touristes par exemple. Néanmoins, il est globalement possible d'observer la spécificité solidaire du TSS sur l'ensemble du parc.

De plus, des politiques tarifaires adaptées viennent compléter ces dispositifs. Parmi les structures sondées, 45% proposent une tarification de groupe, 44% selon la période, 6,5 % selon la composition du foyer et 4,5% selon les revenus.

PRESENTATION DES RESULTATS

Zoom sur la gestion des organisateurs de séjours répondeurs



Un modèle spécifique

Un organisateur de séjour a pour mission première de vendre des prestations touristiques.

Dans le cadre du TSS, il s'agit de **garantir un accès aux départs ouvert au plus grand nombre** dans un monde où le nombre de personnes ne partant pas en vacances s'élargit.

Plus largement, l'organisation des séjours implique plusieurs gestions : celle du transport, de l'hébergement, des activités et des relations partenariales.

Si ces derniers ont pour cible principale les groupes de mineurs, une extension de l'offre vers le public familial s'impose depuis quelques années.

On peut supposer que cela répond à l'opportunité que présentent les colonies de vacances en Nouvelle-Aquitaine.

En effet, les groupes de mineurs constituent une force économique stratégique tant pour les hébergeurs que les organisateurs de séjours. **Véritables médiateurs de l'offre** auprès de leurs parents, ils trouvent une place importante dans la chaîne de conversion client dont ils deviennent vite ambassadeurs si leurs vacances sont considérées comme réussites.

En parallèle, les organisateurs de séjours se saisissent de la valeur éducative du TSS par des voyages internationaux. Ils s'adressent généralement à un public au pouvoir d'achat plus significatif, la dimension sociale et solidaire de l'offre étant visible à travers les différents axes de sensibilisation et parti pris responsables.

Ainsi se présente l'ATES (Association pour le Tourisme Equitable et Solidaire). Ce réseau de professionnels garantit un respect des différents leviers du développement durable chez les organisateurs de séjours depuis 2006.

Membre de l'UNAT et agréée Entreprise Solidaire d'Utilité Sociale, l'association permet l'évaluation des services du TSS chez les organisateurs de séjours, afin de bénéficier du label "Tourisme Equitable".

Aujourd'hui, plus de 40 000 touristes ont bénéficié d'une offre labellisée.



Certains organisateurs de séjours sont eux aussi agréés **ESUS**.

Cela leur permet notamment d'accéder au financement de l'épargne solidaire comme par exemple la garantie financière proposée par l'UNAT. Pour cela, les structures doivent respecter les valeurs de l'économie sociale et solidaire, par exemple en agissant en faveur de la préservation des territoires, du lien social ou de l'éducation, mais également en partageant équitablement les richesses au sein même de l'équipe de travail.

En effet, les organisateurs de séjours du TSS proposent une approche transversale de la solidarité.

En ce sens, celle-ci vise généralement deux cibles différentes.

- D'abord, le public mineur, généralement dans le cadre du tourisme de proximité en région, où les hébergements réorientent leur offre en raison du développement des vols long courrier.
- Une autre partie des organisateurs de séjours travaille sur la tendance du raccourcissement de la durée de séjour et de sa multiplication à l'international chez les personnes majeures en priorité, ce qui laisse place à l'élargissement de l'accueil de mineurs en France.

On observe ici le haut degré d'adaptabilité du secteur.

Ainsi, pour répondre à ces cibles, quelles thématiques de séjours sont proposées ?

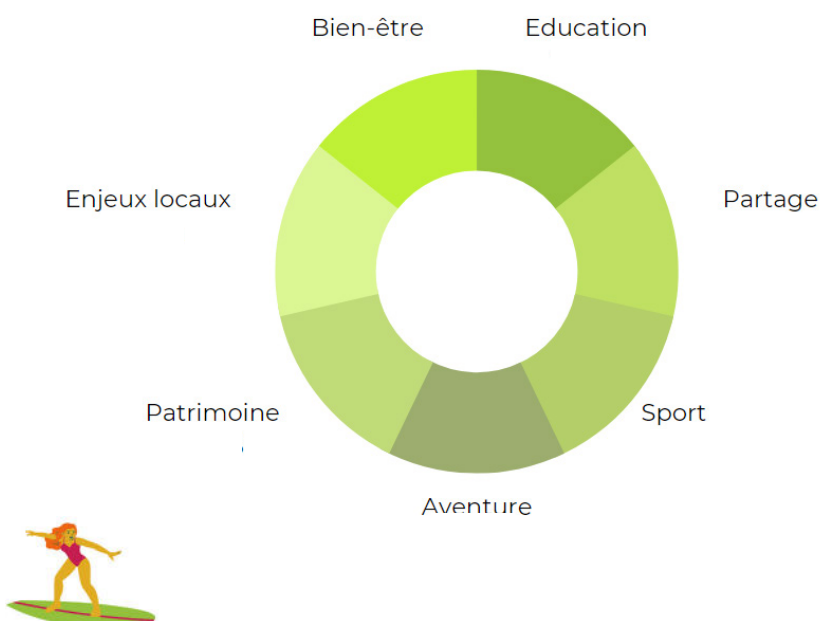
Valeurs et engagements promus

Les organisateurs de séjours du TSS de Nouvelle-Aquitaine oeuvrent en faveur d'une dynamique facilitée du séjour. Ils proposent **une offre accessible grâce à une large diversité d'aides aux départs, mais aussi par le biais d'une adaptation spécifique aux différents handicaps.**

Ainsi, les engagements visibles au sein des structures répondantes s'adressent à la demande croissante des touristes mais également à celle des comités sociaux économiques d'entreprise.

En effet grâce à leur approche complète du voyage ou de l'excursion, les organisateurs de séjours ont l'opportunité de transmettre de nombreuses valeurs vertueuses pour le tourisme mais également pour la vie professionnelle.

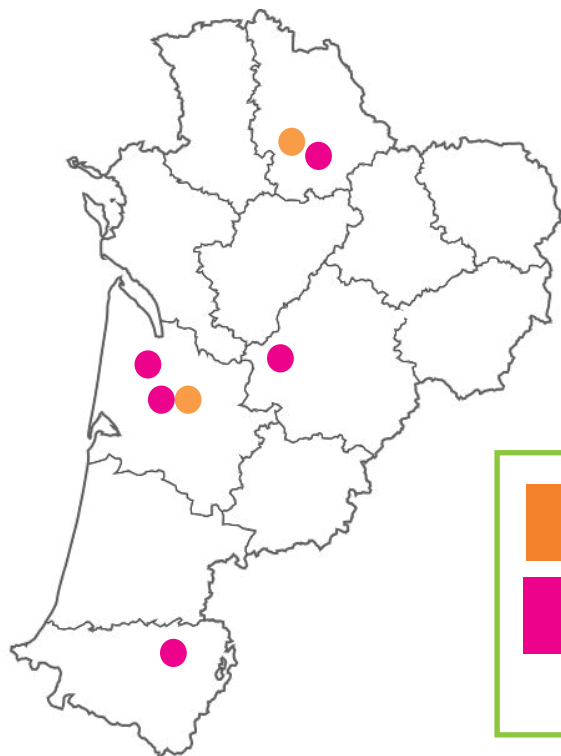
Le graphique ci-dessous représente les principales thématiques des séjours proposés.



Zoom sur les vacances adaptées organisées

23% des répondants assurent un départ adapté aux 4 types de handicap, et 9% d'au moins un type.

Tendance de répartition l'agrément VAO (sièges administratifs)



Vocabulaire

L'agrément "vacances adaptées organisées" (VAO) assure un accueil, une sécurité et un accompagnement conformes aux différentes formes de handicap.

Légende



Propose des séjours adaptés à au moins 1 type de handicap



Propose des séjours adaptés à l'ensemble des types de handicap

Activité des structures

Âge moyen des organismes : 33 ans



1990

Les structures organisant des séjours ayant répondu à notre enquête existent en moyenne depuis plus de trente ans, la médiane se situant elle en 1976.

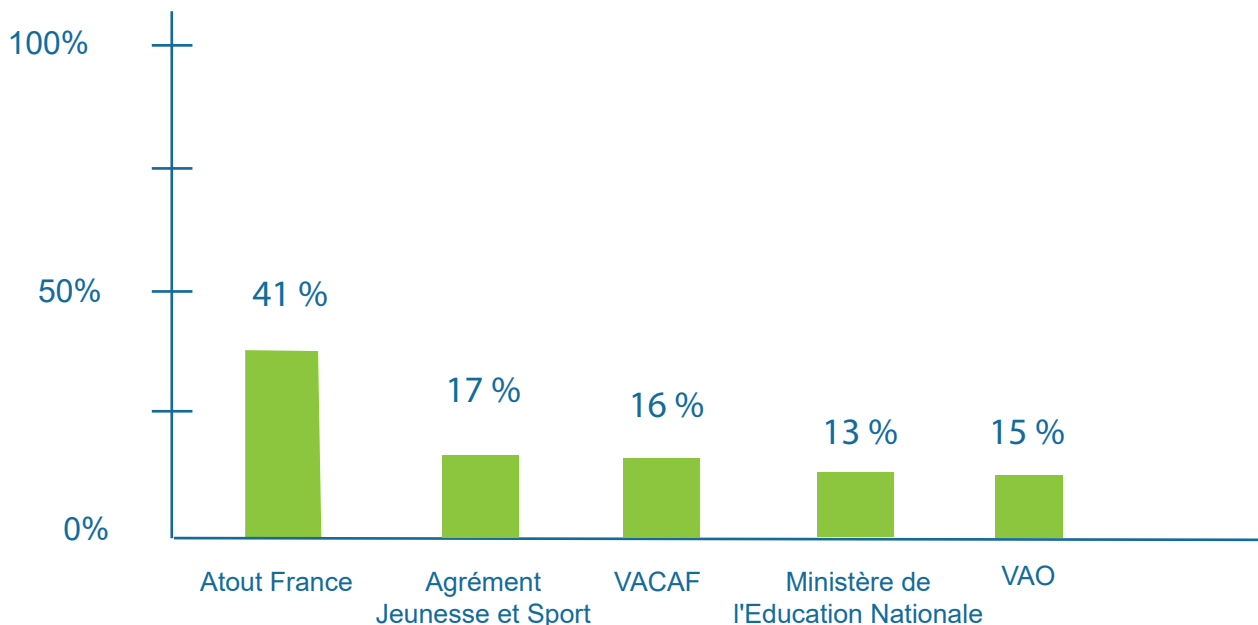
De plus, deux périodes fortes pour la naissance de l'activité sont identifiables autour de 1980, puis de l'an 2000.

Statuts du secteur d'activité

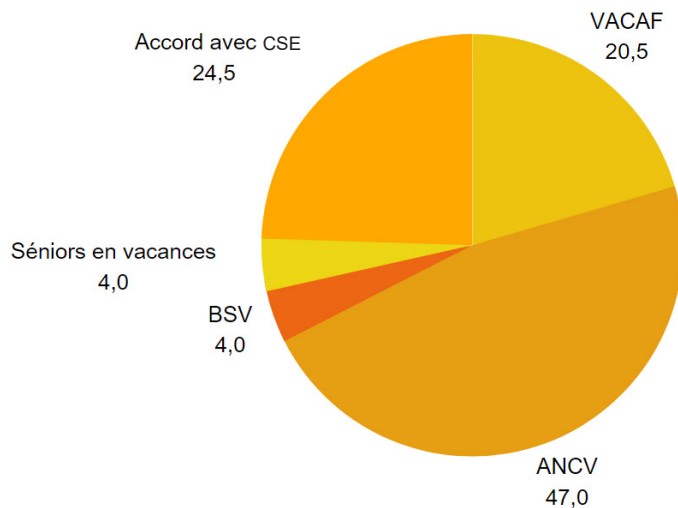
Deux statuts juridiques dominent les réponses.

Nous constatons que le statut associatif représente 83% des réponses, suivi par celui des sociétés commerciales (SARL, EURL, ..) à 17%.

Affiliation à un agrément



Adhésion à un programme facilitant l'accès aux vacances, en %



Les organisateurs de séjours fonctionnent essentiellement avec l'ANCV, bien que la CAF et les comités d'entreprise soient des partenaires importants.

De plus, individuellement certaines structures adoptent en supplément leurs propres dispositifs comme un système de bourse interne ou encore des partenariats privilégiés avec le département.

Ainsi, les organisateurs de séjours font partie intégrante du TSS en apportant **des solutions concrètes pour la défense du droit aux vacances** à travers le spectre du développement durable.

PRESENTATION DES RESULTATS

Description de l'offre des structures répondantes



Répartition des lits touristiques par type d'équipement

	%
Moins de 50	10,5
de 50 à 99	14,5
de 100 à 199	30
de 200 à 299	21
de 300 à 399	8
de 400 à 499	8
500 et plus	6
Total	100%

Observation de la capacité d'accueil

Avec une majorité d'hébergements accueillant du public grâce à une capacité de 100 à 200 lits, la moyenne globale se situe précisément à **148 lits** chez les structures répondantes.

En effet, les structures en proposant plus de 500 sont minoritaires et concernent quelques villages de vacances ou campings de la côte Atlantique.

	nombre de lits moyen	% de lits sur la Région
Villages de vacances	283	26,5
Centres de vacances	132	12,5
Centres sportifs	142	13
Gîtes, MFR	129	12
Auberges de jeunesse/CIS	101	10
Campings	277	26



Si l'on recense le nombre de lits touristiques relatifs au TSS en Nouvelle-Aquitaine, une nette tendance se dessine et met en première position les villages de vacances, puis les campings.

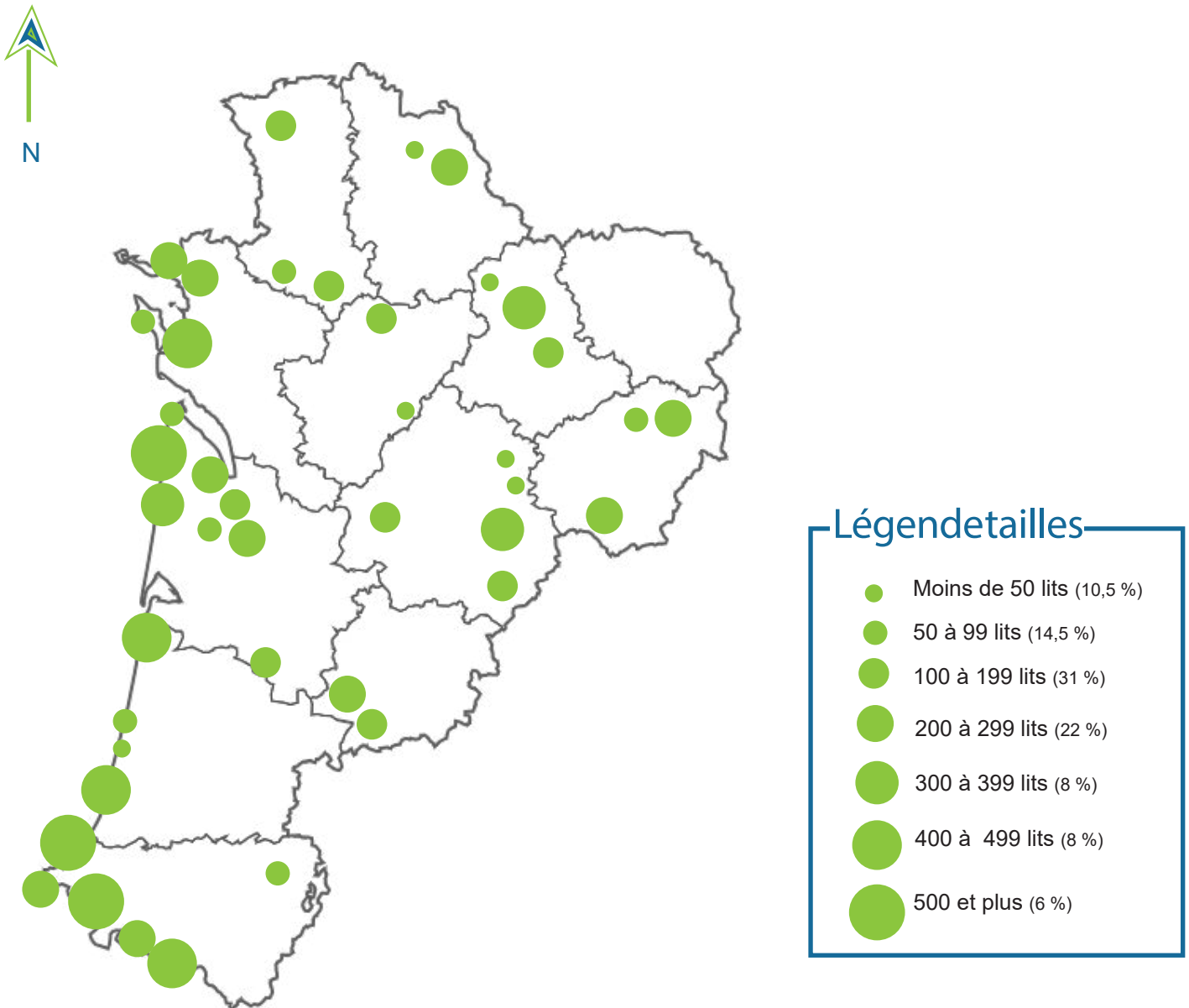


En 5 ans, l'ensemble des équipements du TSS semblent avoir maintenu leur capacité d'accueil moyenne à l'exception des campings qui perdent une centaine de lits.

Depuis 2018, la répartition des lits du TSS en Nouvelle-Aquitaine place toujours les villages de vacances en première position, suivis des centres de vacances.

Tendance de capacité d'accueil par département

Représentation non exhaustive, tendance proportionnelle aux résultats de l'enquête



Le recensement des données de 2022 confirme la tendance de 2018. Ainsi, les établissements situés sur le littoral sont ceux comptant le plus de lits, principalement grâce aux villages de vacances.

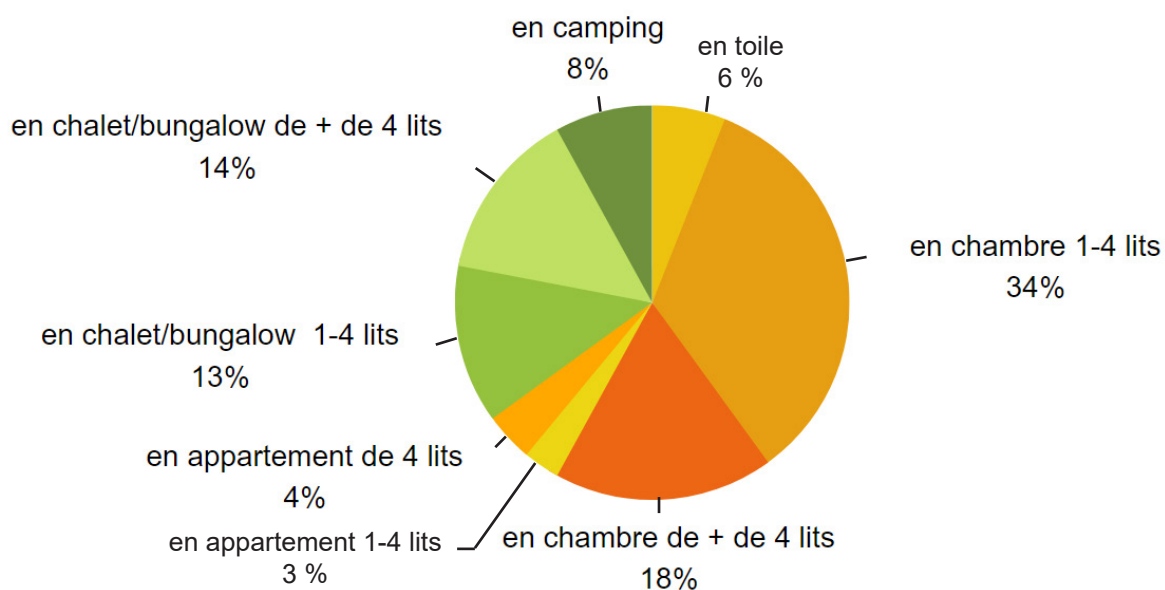
Ceux qui en comptent le moins se trouvent généralement en espace urbain, notamment avec les auberges de jeunesse.

La Dordogne et la Gironde sont en ce sens les deux départements offrant le plus grand équilibre entre hébergements de petite et grande capacité.

Finalement, **les hébergements les plus nombreux sont ceux proposant entre 100 et 200 lits**, les moins nombreux en possédant plus de 500.

Sur 14 657 lits pour 99 hébergements, on obtient une moyenne de **148 lits par hébergement**.

Répartition globale des lits touristiques



Sur l'ensemble des hébergeurs répondants, les lits en chambre pouvant accueillir entre 1 et 4 personnes se présentent comme modèle dominant, laissant les lits en appartement de grande capacité en dernière position.


Cela s'explique par exemple par les logements en tente ayant des lits en dur, comme on l'observe chez les différents centres sportifs, mais aussi par le nombre important de villages de vacances constituant le parc TSS de Nouvelle-Aquitaine.

Découvrir, partager



Caractéristiques de l'offre : prestations et services

Services et équipements proposés par les établissements

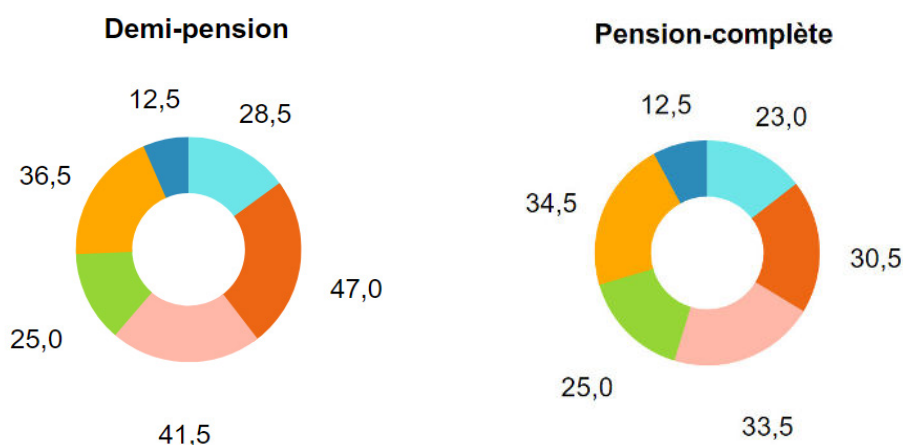
	OUI	NON
 Restauration	63	36
Bar	24	75
Snack	12	87
Salle d'animation	59	41
Terrain de sport	41	58
Aire de jeux aménagée	45	54
Piscine plein air	26	73
Piscine couverte	4	95
Club ados	15	84
Club enfants	20	79
Garderie enfants	2	97

Service de restauration, salle d'animation et aire de jeux sont les 3 équipements communs à l'ensemble des structures.







De leur côté, les prestations plus rares comme la garde d'enfants émanent souvent d'une réponse aux attentes d'un public spécifique que l'on retrouve principalement dans les villages de vacances dont l'aménagement et le nombre de professionnels diplômés le permet.

De plus, certaines structures proposent d'autres équipements comme une salle de réunion, un spa ou une salle de cinéma pour 6 d'entre eux.

Part de l'offre de restauration par type d'équipement, en % la part restante représentant l'offre de location



Légende

	Auberges de jeunesse, CIS		Campings		Gîtes, MFR
	Centres de vacances		Villages de vacances		Centres sportifs

Période des départs

Concernant les hébergeurs répondants, 41% d'entre eux sont ouverts toute l'année. Les 58% restants ont une période d'ouverture allant du printemps à l'automne, une donnée évidente au regard du nombre d'équipements se situant le long de la côte Atlantique.

Cette tendance est particulièrement visible chez les centres sportifs et centres de vacances dont les périodes d'ouverture coïncident avec les vacances scolaires.

De leur côté, 72,5% des organisateurs de séjours répondants affirment proposer des **départs toute l'année**, et 27,5% exclusivement lors des **vacances scolaires**, en particulier sur la période estivale.

Période de fermeture des hébergements

	%
Janvier	21,5
Février	18,5
Mars	15
Avril	4,5
Mai	0
Juin	0
Juillet	0
Août	0
Septembre	0
Octobre	5,5
Novembre	14
Décembre	21

Part des publics accueillis

	%
Familles	15,5
Mineurs	13
Jeune (18-25 ans)	12
Adultes (26-65 ans)	15,5
Séniors (66 ans et +)	12
Scolaires	11
Séminaires	9,5
Personnes handicapées	11,5
Total	100

Comme en 2018, les équipements répondants accueillent majoritairement des familles et des groupes d'adultes. Ces derniers regroupent également les accompagnateurs de mineurs dont seulement 13,5% ne sont pas encadrés.

Dans l'ensemble, on constate un accueil équilibré de toutes les typologies de public.

Public des hébergeurs et organisateurs de séjours

	Familles	Groupes (hors familles)	Individuels
Villages de vacances	44,5 %	15,5 %	40 %
Auberges de jeunesse, CIS	15,5 %	49,5 %	35 %
Gîtes, MFR	54 %	24 %	22 %
Campings	60 %	7 %	33 %
Centres sportifs	43 %	19 %	38 %
Organisateurs de séjours	x	61 %	39 %

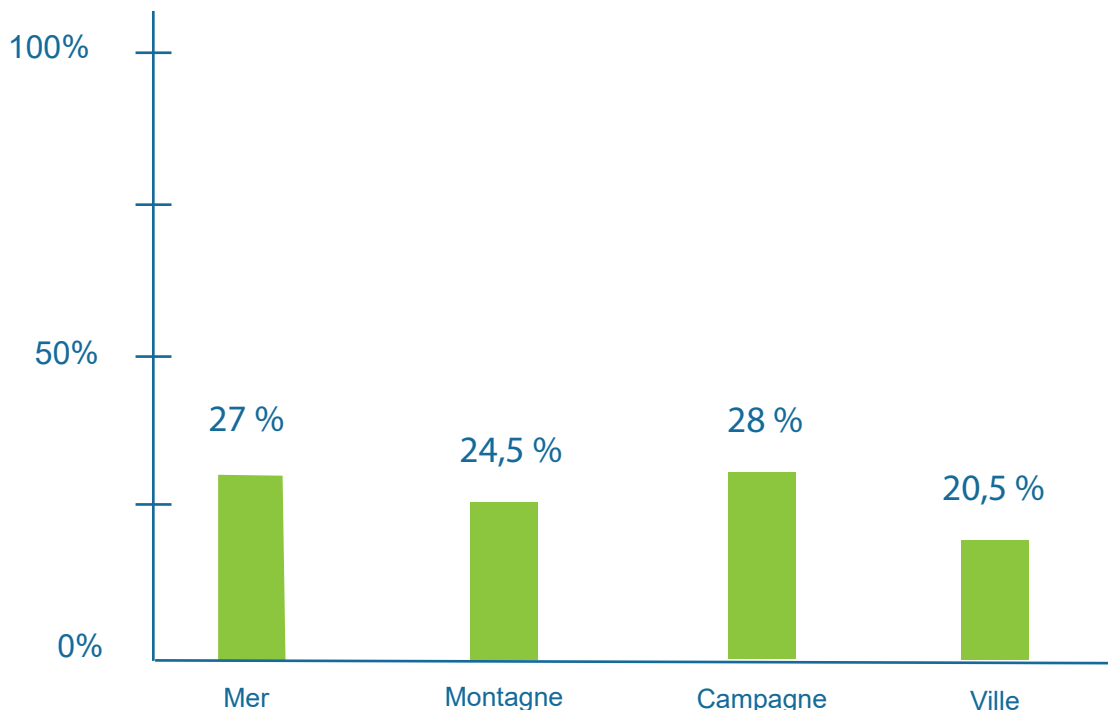
Au regard du tableau ci-dessus, la famille constitue une cible essentielle du TSS.

Cette donnée coïncide avec la nature des aides proposées en priorité par les structures comme le programme Bourse Solidarité Vacances (BSV).

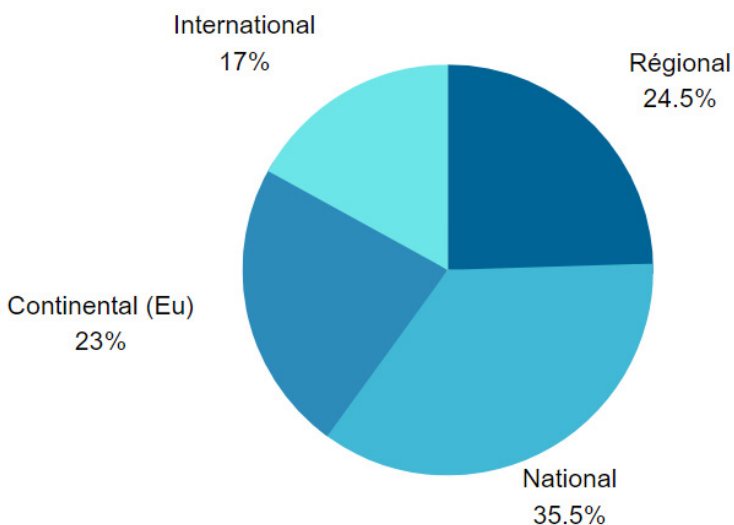
Remarque

Par ailleurs, notre tableau n'intègre pas les centres de séjours, puisqu'ils accueillent principalement des groupes de mineurs. Depuis plusieurs années, on constate que cette typologie d'hébergement élargit son offre aux familles en plus des enfants âgés de 4 à 17 ans.

Thématique des séjours proposés par les organisateurs de séjours



Localisation des départs chez les organisateurs de séjours



Les départs proposés par les organisateurs de séjours sont plutôt équilibrés, tant dans les espaces visités que la diversité des destinations. Une tendance se dessine néanmoins autour des vacances à la campagne sur tout le territoire français.

Deux axes semblent expliquer cette approche locale du tourisme : la dimension économique, et la dimension écologique. En effet, ces derniers restent délicats à concilier dans le cadre du TSS. Néanmoins, un séjour de proximité ne limite pas la découverte, et **48% des organisateurs proposent des séjours itinérants.**

Durée des séjours

Durée de séjours par types d'équipement

	Week-end	Court séjour (4j max)	1 semaine	+ 1 semaine
Villages de vacances	20,5 %	15,5 %	28,5 %	35,5 %
Centres de vacances	20,5 %	24,5 %	32 %	23 %
Centres sportifs	23 %	23 %	31 %	23 %
Auberges de jeunesse, CIS	14 %	22 %	20 %	14 %
Gîtes, MFR	26 %	32,5 %	28 %	13,5 %
Campings	24,5 %	27,5 %	24 %	24 %

A nouveau, comme en 2018 les équipements enregistrent une majorité de séjours à la semaine. Une priorisation des courts séjours est quand même identifiable et laisse les week-ends au même rang que les longs séjours.

Ces observations confirment la tendance générale de multiplication des séjours mais aussi une baisse de durée de ces derniers. On constate que le modèle de consommation des vacances est favorisé par exemple par le marché aérien, avec le développement de l'offre low-cost.

Remarque

Les organisateurs de séjours du TSS ne suivent pas forcément ce modèle.

En effet, 33,5% d'entre eux proposent des séjours de plus d'1 semaine et seulement 15,5 % ont une offre de courts séjours.

Fréquentation en nuitées

Fréquentation en nuitées

Parmi les hébergeurs, 25% d'entre eux ont pu renseigner de façon précise le nombre de nuitées générées.

On comptabilise **512 961 nuitées** soit en moyenne **20 518 nuitées par hébergement sur l'année 2022**.

A titre de comparaison, 14 403 nuitées étaient générées en moyenne en 2018; une hausse significative qui coïncide avec l'évolution du chiffre d'affaire que nous allons détailler dans la partie suivante.

De leur côté, les organisateurs de séjours répondants ont fait partir **33 379 personnes en vacances**, soit une moyenne de **1517 départs par organisateur**.

Circuit de commercialisation

	En direct	Centrale de réservation	Partenariat relais institutionnel	Adhésion réseau commercial
Hébergeurs	45 %	24 %	16 %	15 %
Organisateurs de séjours	60,5 %	9 %	18,5 %	12 %

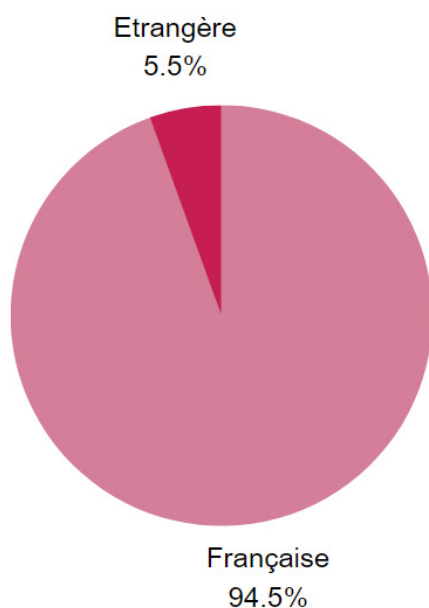
Contrairement à 2018, la part des hébergeurs assurant une réservation en direct ne dépasse plus les 50%, bien qu'il s'agisse encore du 1er biais de commercialisation.

En effet, les établissements réorientent leur modèle de réservation vers des centrales en ligne dont le traitement des données permet de fluidifier et clarifier les disponibilités en amont des séjours, mais également de connaître au mieux sa clientèle à travers différents critères.

De leur côté, les organisateurs de séjours ne suivent pas tous ce modèle et favorisent davantage la réservation en direct ainsi que celui des partenariats entretenus avec les institutionnels locaux.

Origine de la clientèle

Origine de la clientèle chez les hébergeurs



De Nouvelle-Aquitaine ou non, le public du TSS est très majoritairement français.

Cette tendance se présentait déjà il y a 5 ans chez les hébergeurs, bien que la part de touristes étrangers ait baissé de 2%.

Alors, cela pose deux questions :

La baisse générale de pouvoir d'achat en Europe va-t-elle impacter le TSS sur la durée ?

Le regain d'intérêt pour le patrimoine local constitue-t-il une tendance pérenne, ou s'agit-il simplement d'une réaction à la crise sanitaire puis économique de ces dernières années ?

PRESENTATION DES RESULTATS

Impacts socio-économiques



Emplois permanents chez les hébergeurs

Les hébergeurs du TSS répondants emploient en moyenne 7 équivalents temps plein permanents; une hausse d'1 employé en moyenne en 5 ans.

La médiane se situe à 39 ETP avec de petits établissements employant 0,5 personnes; soit 1 personne à mi-temps, et de plus grands allant jusqu'à 78 salariés.

Au regard de l'ensemble des structures répondantes, 675 personnes ont une activité salariée au sein d'une structure d'hébergement.

Emplois saisonniers chez les hébergeurs

Globalement, les emplois saisonniers représentent une part importante des professionnels du TSS. En moyenne 8,5 personnes travaillent au sein d'un hébergement. La médiane, elle, se situe à 59 emplois saisonniers.

En effet, certains centres sportifs et les centres de vacances emploient plus d'une centaine de saisonniers. Cette donnée paraît évidente au regard de leur capacité d'accueil mais également de leur période d'ouverture qui coïncide avec les vacances scolaires et universitaires, une cadence propice à l'emploi des jeunes et aux contrats courts.

Remarque

Employés permanents ou saisonniers, les professionnels du tourisme et en particulier de l'animation apportent une grande valeur ajoutée aux séjours à travers des dispositifs de sensibilisation aux violences sexuelles et sexistes (VSS) auprès des jeunes. La pédagogie est ainsi inhérente au cadre du loisirs et permet d'installer un climat de confiance et de solidarité.



Emplois permanents chez les organisateurs de séjours

Les organisateurs du TSS répondants emploient en moyenne 7,5 équivalents temps plein permanents (ETP), à l'instar des hébergeurs.

Cette fois, la médiane se situe à 22 ETP. Les salariés sont plus d'un tiers à être entre 1 et 5 au sein de leur association.

Répartition de l'emploi par typologie d'équipement

	Nombre ETP permanents	Nombre ETP saisonniers
Villages de vacances	5,5	9,5
Centres de vacances	5,5	10
Centres sportifs	3	8,5
Auberges de jeunesse/ CIS	4	8,5
Gîtes, MFR	10	8,5
Campings	23	5

Au regard de ce tableau, nous remarquons que de manière générale, les hébergeurs recrutent à peu près le même nombre de saisonniers, à l'exception des campings (5 ETP saisonniers en moyenne).

Il s'agit d'une différence notable avec 2018 où les centres de vacances avaient une moyenne de 11,5 emplois saisonniers, contre 3,5 chez les auberges de jeunesse et CIS.

En valeur absolue, une tendance pour l'emploi saisonnier se présente.

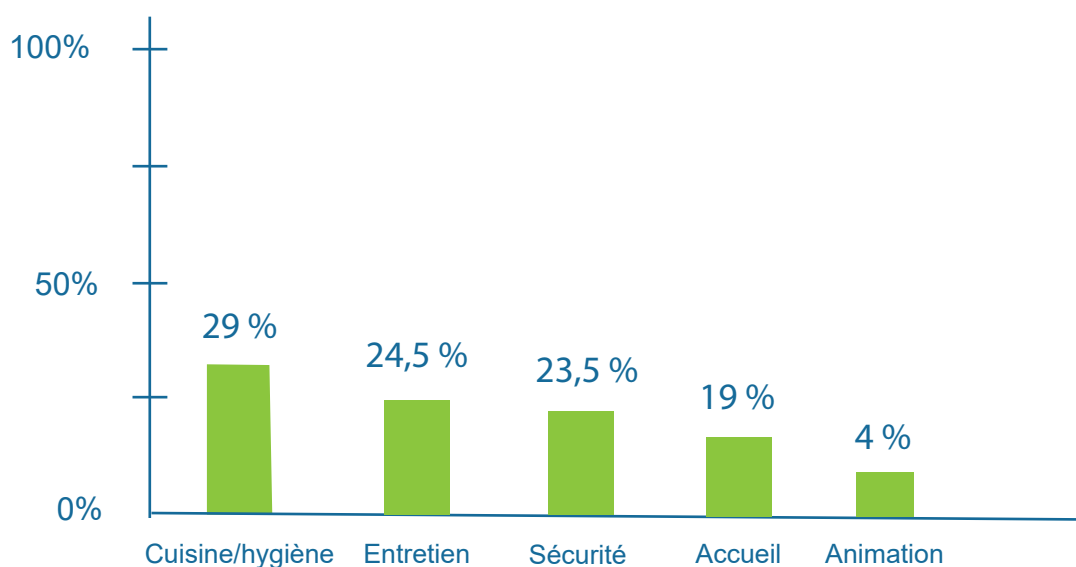
Les villages de vacances qui possédaient une part équivalente des emplois permanents et de courte durée trouvent aujourd'hui une part prépondérante de l'emploi exclusivement en saison.

Ce n'est néanmoins pas le cas de tous les hébergeurs. En parallèle, la répartition de l'emploi chez les campings représente seulement 18% d'emplois saisonniers.

Zoom sur l'emploi saisonnier chez les hébergeurs



Types de formations des saisonniers



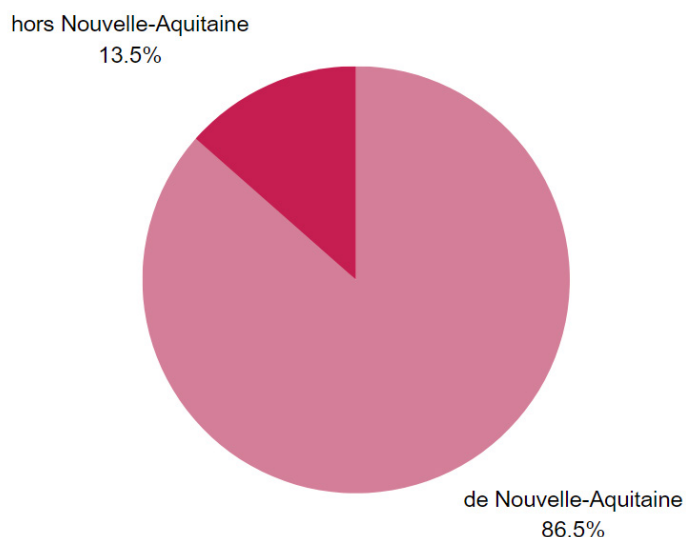
Depuis 5 ans, la cuisine et l'hygiène restent les pôles centraux de la formation des saisonniers. Cette correspondance aux données de 2018 est à peu près la même au sujet de la sécurité et l'entretien qui garantissent le bon fonctionnement des structures accueillant du public.

Toujours aussi peu présente, **la formation à l'animation** arrive, comme lors de la première étude, **en dernière position**.

Au regard du nombre significatif de structures accueillant des mineurs, cette donnée est particulièrement importante.

Afin de répondre au mieux à cette problématique, de plus en plus de structures améliorent leurs conditions d'accueil au sein de leur hébergement, proposent un logement le temps de la formation au **brevet d'aptitude aux fonctions d'animateur (BAFA)** et mettent en place des dispositifs de mobilité interne que nous allons analyser par la suite.

Origine des saisonniers



Globalement, **les saisonniers du TSS en Nouvelle-Aquitaine sont très majoritairement issus de la région**. En 2022, ces derniers représentent 86,5% des saisonniers, soit une hausse de 1,5% par rapport à 2018.

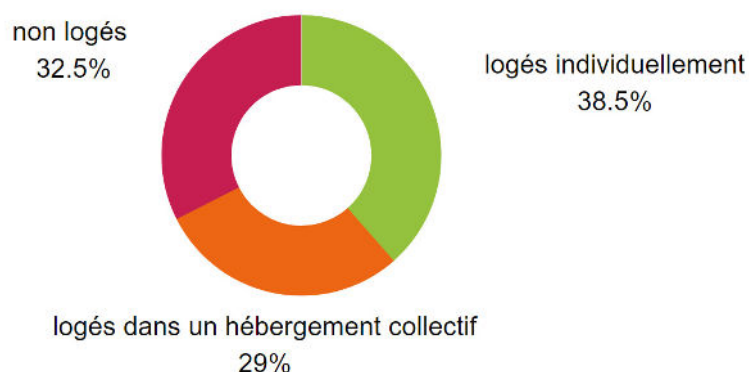
Hors, si l'on se concentre sur les hébergements de la côte Atlantique, certains villages de vacances accueillent une majorité de saisonniers n'étant pas de Nouvelle-Aquitaine. Cela s'accompagne de dispositifs d'hébergement dédiés.

Ceci est moins le cas pour les hébergements situés en campagne, typologie dominante, dont la plupart n'a pas la capacité d'accueillir les saisonniers puisqu'ils sont majoritairement originaires de la région.

Remarque

Ces constats sont à mettre en parallèle avec l'attractivité hétérogène des territoires d'un département à l'autre et au sein même de ces derniers.

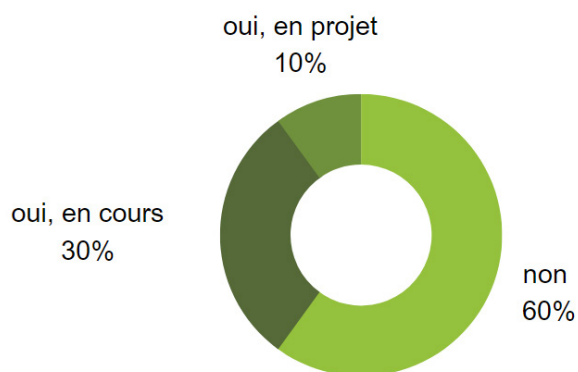
Hébergement des saisonniers



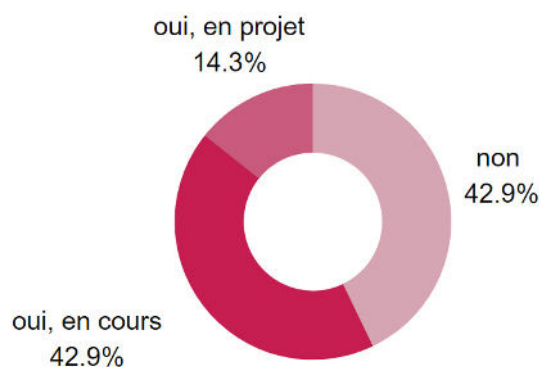
Contre 50% en 2018, seulement 30% des hébergements ne proposent aucun dispositif d'aide au logement en 2022. Les saisonniers peuvent actuellement être logés dans 70% des structures répondantes.

Malgré une part importante des saisonniers originaires de leur lieu de travail, le logement sur place ne s'adresse plus qu'aux travailleurs venant de loin, mais également à ceux qui souhaiteraient être au plus près de leur lieu de travail. En effet, le logement est un outil crucial du recrutement, d'où la multiplication de la prise en charge du logement individuel, en particulier dans les centres de vacances et centres sportifs.

Des dispositifs de mobilité interne pour optimiser le recrutement ?



Hébergeurs



Organismes de séjours

Le recrutement est une problématique commune aux acteurs du TSS. En effet, l'enjeu de 2023 est de concilier les besoins de sa structure aux exigences des employés saisonniers et permanents.

En effet, la jeunesse diplômée tend à trouver un travail dans lequel elle progresse et s'épanouit.

Pour y répondre, plusieurs structures forment leurs stagiaires afin de les embaucher et les guider vers des postes à responsabilités au sein de l'entreprise.

De plus, cette insertion est parfois accompagnée. On retrouve par exemple la Fondation INFA (Institut National de Formation et d'Application) dans les dispositifs de mobilité interne des répondants.

Chiffres d'affaires : les hébergeurs

Fiscalisation

En 2022, **46,5%** des acteurs du TSS de Nouvelle-Aquitaine ayant répondu à notre enquête **affirment ne pas être fiscalisés**. Seulement 42,5% le seraient entièrement, et 11% partiellement.

Evolution du chiffre d'affaires

	CA 2022 (€)	Evolution du CA depuis 2021		
	Moyenne	Augmentation	Diminution	Stable
Villages de vacances	926 064	69 %	8 %	23 %
Centres de vacances	589 337	85,5 %	0,00 %	14,5 %
Centres sportifs	669 623	66,5 %	33,5 %	0,00 %
Auberges de Jeunesse/CIS	598 525	100 %	0,00 %	0,00 %
Gîtes, MFR	489 734	75 %	8,5 %	16,5 %
Campings	144 077	100 %	0,00 %	0,00 %

Les villages de vacances présentent le chiffre d'affaires le plus important, forts, pour la plupart, de leur fonctionnement en réseau. Il s'agit néanmoins d'une typologie d'équipement hétérogène au regard de son évolution économique depuis 2021.

Par ailleurs, les deux équipements assurant un chiffre d'affaires 100% supérieur à l'année précédente sont les campings, les auberges de jeunesse et les CIS.

	Nombre de lits moyen	CA moyen/lit (€)	Nombre de répondants
Villages de vacances	283	3 272	39
Centres de vacances	132	4 464	19
Centres sportifs	142	4 715	4
Auberges de Jeunesse/CIS	101	5 925	6
Gîtes, MFR	129	3 796	18
Campings	277	520	5



Lors de l'étude précédente, la plupart des équipements témoignaient d'une hausse de chiffre d'affaires d'environ 50% en 1 an.

Remarque

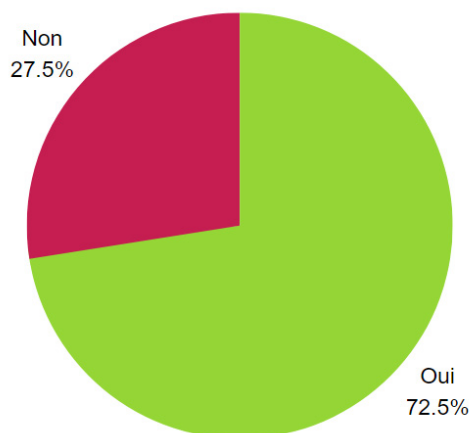
La croissance exponentielle de 2022 pourrait donc s'expliquer par la baisse globale des séjours enregistrée en 2021 suite à la crise sanitaire puis économique déclenchée en 2020.

Dans l'ensemble, on constate une hausse de plus de 100 000 € de chiffres d'affaires par équipement entre 2018 et 2022. On remarque la même évolution concernant le chiffre d'affaires moyen par lit qui est de 2 000 €.

Seuls les campings restent à l'écart de cette tendance, étant donné la période d'ouverture et la taille des structures répondantes.

Chiffres d'affaires : les organisateurs de séjours

Fiscalisation



Evolution du chiffre d'affaires



CA 2022 (€)	Evolution du CA depuis 2021		
Moyenne	Augmentation	Diminution	Stable
848 498	72 %	18 %	10 %

PRESENTATION DES RESULTATS

Responsabilité environnementale des entreprises



Engagement dans une démarche environnementale



Contre 26,4% d'équipements répondants engagés dans une démarche environnementale en 2018, ce sont aujourd'hui plus de la moitié des hébergements qui sont concernés.

Cela passe par un ensemble de mesures et engagements participatifs propres aux valeurs d'éducation populaire du TSS.

Mais alors, cette évolution est-elle propre au TSS, ou correspond-elle à une typologie en particulier ?

Part des équipements engagés

	OUI	NON
Villages de vacances	46,5 %	53,5 %
Centres de vacances	71,5 %	28,5 %
Centres sportifs	100 %	0,00 %
Auberges de Jeunesse/CIS	71,5 %	28,5 %
Gîtes, MFR	73,5 %	26,5 %
Campings	80 %	20 %



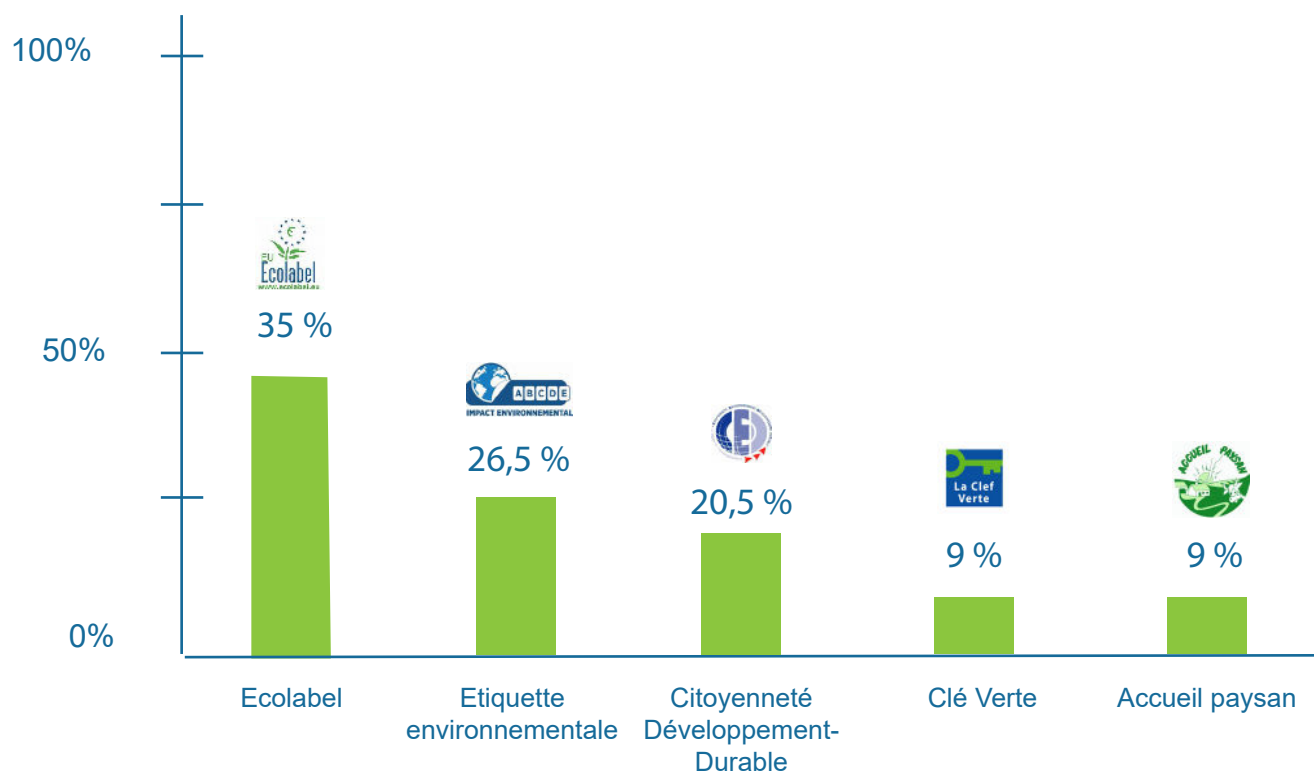
Remarque

Ce tableau démontre l'influence des villages de vacances sur le taux global d'équipements engagés. Sans cette typologie, le taux de réponse favorable serait de 79%.

Il semblerait que la considération croissante des enjeux de développement durable au sein des établissements touristiques s'illustre **en priorité chez les campings et les centres sportifs**.

Depuis 5 ans, l'avancée la moins significative se trouve au sein des villages de vacances et centres de vacances, bien que toutes les typologies aient adapté leur dynamique aux enjeux actuels.

Part des labels écologiques chez les structures labellisées



Parmi les hébergements labellisés, on constate depuis 5 ans une forte présence de l'Ecolabel, suivi de l'étiquette environnementale.

Remarque



Si l'Ecolabel concerne autant des acteurs du TSS, c'est d'abord parce qu'il a plus de trente ans. En effet, il s'agit d'un label reconnu par son ancienneté relative, mais également par son étendue puisqu'il est commun à tous les pays membres de l'Union Européenne.

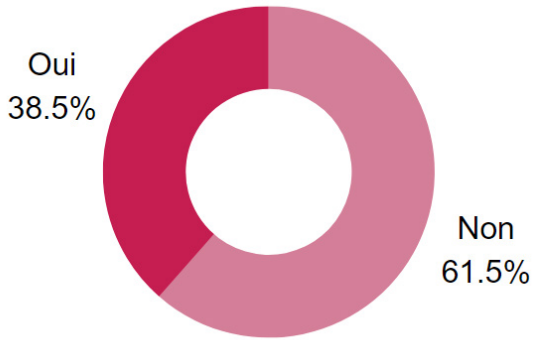
De plus, ce dernier concerne les biens et les services de façon complète.

Par exemple les produits doivent répondre à un ensemble d'exigences incluant leur emballage pour une démarche environnementale globale.

Le Ministère de la Transition écologique et de la Cohésion des territoires et le Ministère de la Transition énergétique le décrivent comme : "l'outil le plus simple et fiable pour orienter les achats des consommateurs (...)".

Démarches responsables chez les organisateurs de séjours

Démarche environnementale interne



Travail avec hébergements engagés dans cette dynamique



Plus d'1 tiers des organisateurs de séjours introduiraient des éco-gestes à leur dynamique de travail et plus de la moitié favoriseraient les hébergements distingués d'un label écologique.

On observe ici les retours positifs suite à un engagement dans une telle démarche. En effet, le spectre environnemental du TSS constitue un réseau solide.

Rééquilibrer, s'améliorer



Mode de gestion de la ressource en eau

la gestion "spécifique" désignant une mise en place et une consommation raisonnée



Dans l'ordre décroissant des réponses, on retrouve **les initiatives suivantes** :

- Mise en place de mitigeurs thermostatiques
- Installation de chasses à double flux
- Suivi ciblé des consommations
- Récupération d'eau de pluie
- Mise en place d'un circuit fermé
- Mise en place de douchettes et mousseurs
- Utilisation de toilettes sèches

Mode de gestion du chauffage



Part des hébergeurs utilisant une source de chaleur écologique
parmi les structures ayant une gestion spécifique du chauffage



Remarque

Les panneaux solaires thermiques font parti de plusieurs solutions existantes parmi lesquelles on trouve également la pompe à chaleur (PAC).

Il s'agit d'un dispositif thermodynamique destiné à capter la chaleur dans l'air (aérothermie), ou dans le sol (géothermie). La PAC est présente chez des hébergements récents ou ayant fait des travaux d'isolation spécifiques.

Mode de gestion de l'électricité



Part des hébergeurs possédants des panneaux solaires parmi les structures ayant une gestion spécifique de l'électricité



Vocabulaire

Parmi ces solutions alternatives, deux types de panneaux solaires différents sont concernés.
Le thermique : capte l'énergie du rayonnement solaire pour produire de la chaleur.
Le photovoltaïque : capte l'énergie du rayonnement solaire pour produire de l'électricité.

Dans l'ordre décroissant des réponses, **la gestion spécifique passe par les initiatives suivantes** :

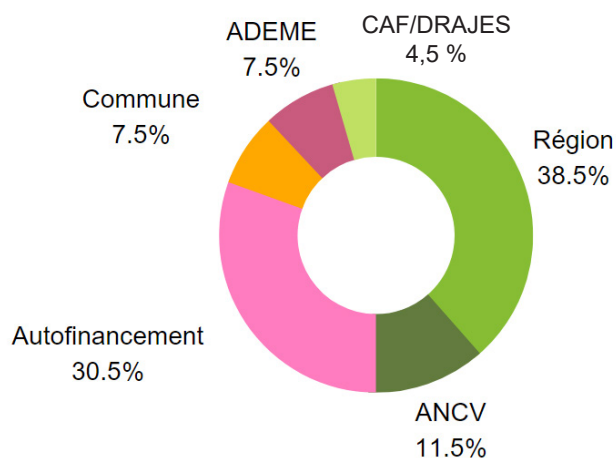
- Passage au LED
- Extinction nocturne des lumières
- Mise en place de minuteurs
- Maîtrise des outils informatiques
- Tri des données informatiques
- Réduction des systèmes audiovisuels

Remarque

Certaines structures optent en plus pour une optimisation de la ressource énergétique globale par domotique modernisée.

On parle alors de Gestion Technique du Bâtiment (GTB), une façon de piloter et réguler la consommation entière d'une structure.

Financement et types de travaux engagés durant les 5 dernières années



	Nombre de structures concernées
Création-extension	10
Rénovation	46
Mise aux normes	33

D'après notre enquête, **83% des hébergements sondés ont réalisé des travaux depuis 2018**. Il s'agit d'une hausse de 30% comparé aux années précédant la première étude.

En effet, l'évolution des lois suppose une accélération croissante des mises aux normes. En parallèle, plusieurs subventions publiques sont disponibles pour accompagner les établissements dans leurs rénovations et soutenir la transition écologique.

Que ce soit pour des dossiers de rénovation en collaboration avec la Région Nouvelle-Aquitaine, ou jusqu'en décembre 2022 pour les dossiers Fond Tourisme Durable en partenariat avec l'ADEME, l'UNAT Nouvelle-Aquitaine a eu un rôle d'accompagnateur dans le suivi de ces dossiers. Un soutien bénéfique pour ses membres dans le cadre de la construction de leurs projets et de leur réalisation en vu de la transition écologique.

Montant des travaux par typologie d'équipement

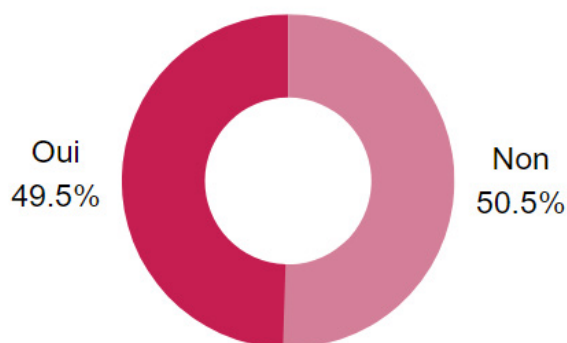
Type d'équipement	Montant moyen des travaux (€)	Médiane motant des travaux (€)
Village de vacances	118 000	432 500
Centre de vacances	128 000	251 500
Auberges de jeunesse/CIS	117 300	117 306
Gîtes, MFR	410 000	360 000
Campings	92 000	285 000
Moyenne totale	173 000	290 000

En 5 ans, les 83% de structures ayant réalisé des travaux regroupent de grands projets de création allant jusqu'à 850 000 euros pour les villages de vacances, mais aussi de légères rénovations démarrant à 3 000 euros pour les centres de vacances.

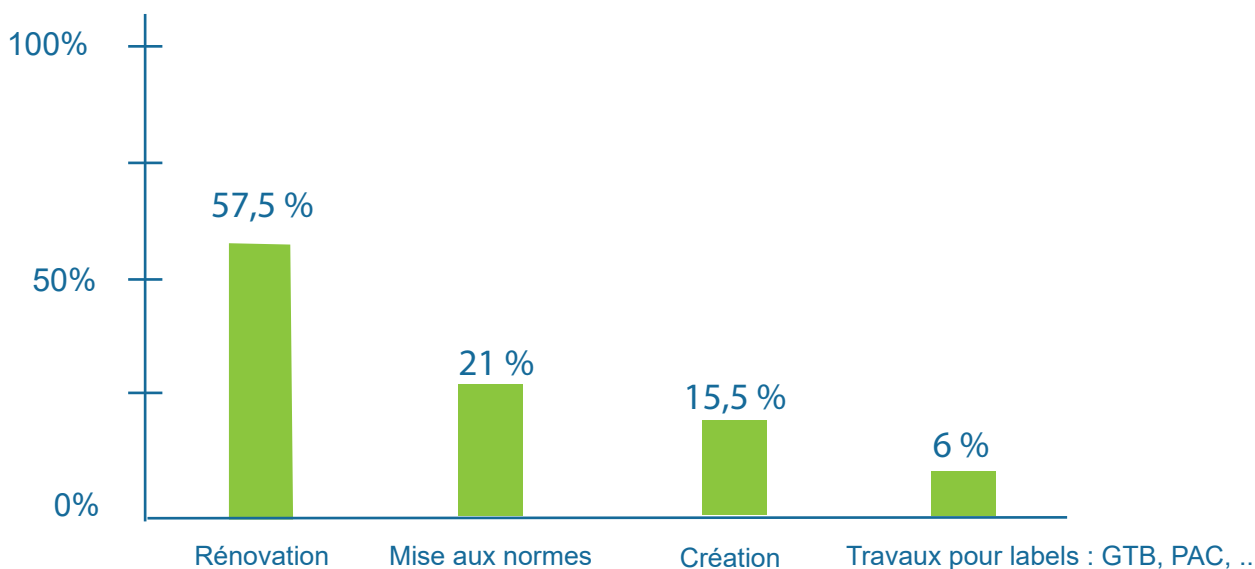
Remarque

Le budget consacré aux travaux a nettement diminué en moyenne dans l'ensemble des typologies sondées. Cela peut s'expliquer par le nombre important de "petits" travaux qui influencent leur montant moyen.

Ces travaux ont-ils permis une meilleure efficacité énergétique ?



Part des travaux prévus pour les 5 prochaines années sur 71 hébergements



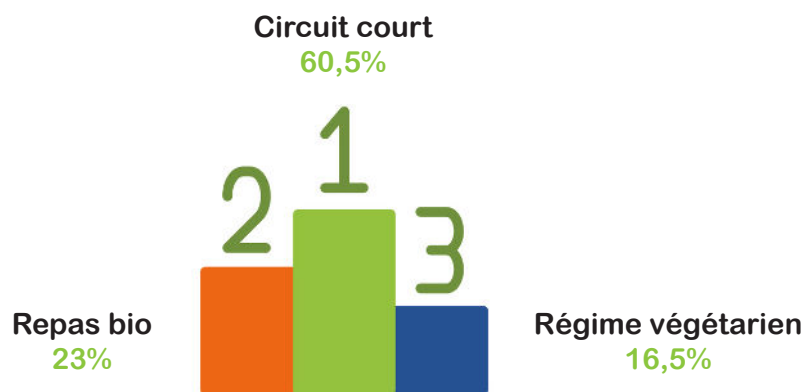
Au regard de la part d'équipements n'ayant pas observé d'amélioration énergétique suite aux travaux passés, les différents projets ci-dessus devraient se présenter comme nouvelle solution.

Si la rénovation et les mises aux normes en font partie, une part des répondants affirme dédier des travaux spécifiques et exclusifs à la transition écologique.

Transition écologique, service de restauration

63,5% des hébergements répondants proposent un service de restauration, parmi eux, **74% déclarent avoir une démarche écologique** liée à ce service.

Part des initiatives durables



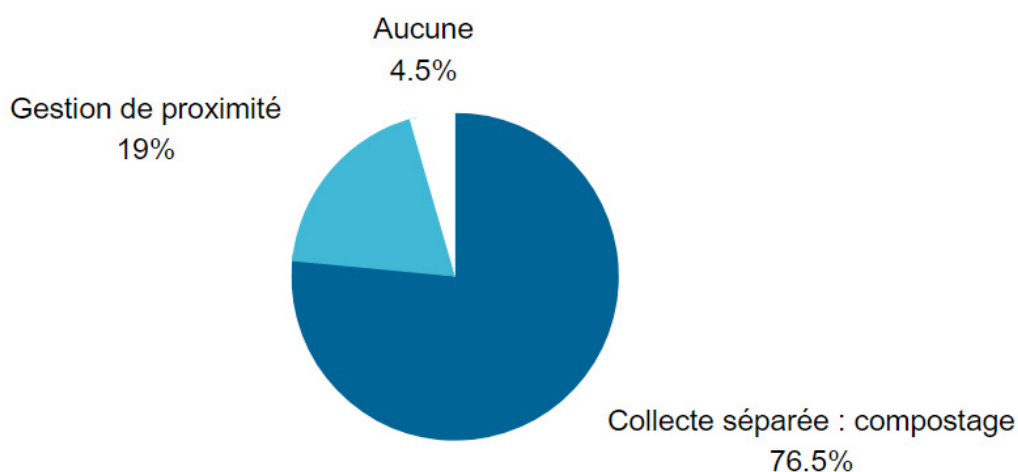
Remarque

En général, les solutions sans viande se présentent occasionnellement.

Certaines structures proposent des jours précis de la semaine dédiés à ce parti pris responsable, alors que certains en font une option permanente.

Pour valoriser ces solutions durables, certaines structures répondantes sont labellisées "4 saisons"; un label interne au réseau de villages vacances Cap France.

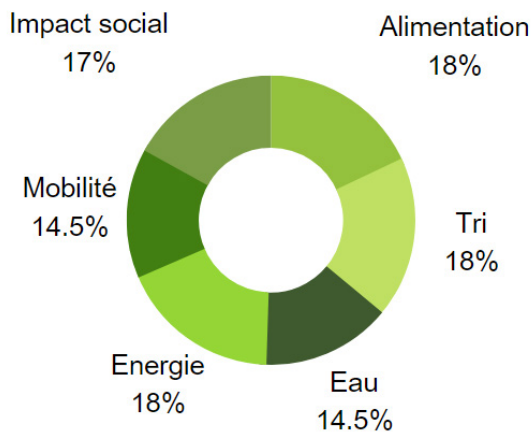
Gestion des biodéchets



Parmi les établissements offrant un service de restauration, **95,5% trient leurs déchets**. Pour les déchets organiques, on retrouve généralement la mise en place d'un système de compostage.

Concernant les hébergeurs ne faisant pas de tri, nous pouvons nous interroger sur le coût significatif lié aux techniques de suppression des déchets, en particulier pour ceux proposant une pension complète.

Axes de sensibilisation des organisateurs de séjours



Biais de sensibilisation des hébergeurs

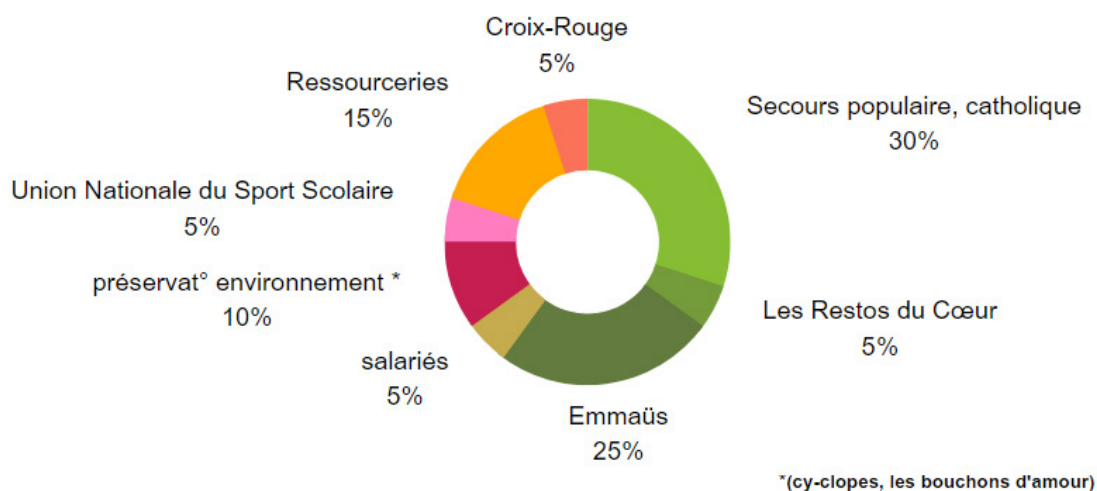
Tri participatif	35,5 %
Eco-gestes	34,5 %
Animations	18,5 %
Charte	11,5 %

Solidarité et cycle de vie des produits

52,6% des hébergements sondés affirment faire don de leurs biens. Il peut s'agir de produits non limités dans le temps : mobilier, vêtements, outils informatiques, etc... Cela concerne aussi des produits organiques et périssables comme l'alimentation.

Cette solidarité se traduit par des échanges vertueux au sein du secteur associatif.

Personnes et associations auprès desquelles le TSS s'engage



Partenariats avec prestataires locaux et collectivités

Parmi les spécificités de notre secteur d'activité (TSS) se trouve **une dynamique collaborative instaurée entre les différents acteurs locaux**.

Cette dernière relève d'**un réel engagement**.

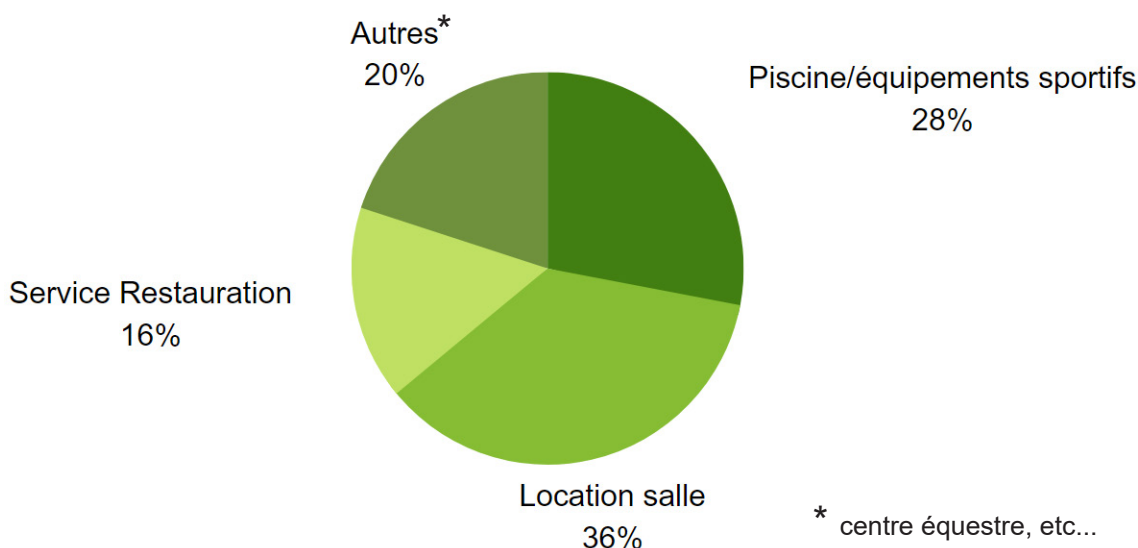
En effet, certaines structures répondantes entretiennent des liens pérennes avec les prestataires de leur lieu d'implantation.

Parmi nos hébergeurs membres nous pouvons prendre l'exemple de l'Auberge de Jeunesse Otellia à Blanquefort en Gironde. Cette dernière a mis en place depuis quelques années une collaboration avec La Ruche qui dit Oui.

Ainsi, l'Auberge de Jeunesse met 1 fois par semaine une partie de ses locaux à disposition des producteurs et consommateurs de la commune. Cela favorise la consommation de proximité et valorise le travail des producteurs qui fixent des tarifs équitables.

Les professionnels du TSS se présentent ainsi comme de réels acteurs de l'économie sociale et solidaire.

Part des services faisant objet d'une collaboration avec une collectivité locale



Sur 1/4 d'hébergements déclarant entretenir un partenariat avec une collectivité locale, la majorité des répondants bénéficient d'une location de biens prioritaire voire facilitée et parfois gratuite.

Ces échanges de bons procédés ou contrats renouvelables s'organisent principalement avec les mairies et offices de tourisme.

IDENTIFICATION DES FRICHES

Un enjeu de territoire



L'identification des friches : quels enjeux ?

"Les friches sont des terrains qui ont perdu leur fonction, leur vocation, qu'elle soit initiale ou non : friche urbaine, friche industrielle, friche commerciale, friche agricole. Laissées momentanément à l'abandon, ces surfaces peuvent fournir l'opportunité de repenser l'aménagement du territoire, tant dans les espaces ruraux qu'urbains. La situation n'a pas de caractère irréversible : la friche peut être réaffectée à une activité comparable ou être réaffectée à une autre activité. Il s'agit donc souvent d'un temps d'attente, d'une situation transitoire entre un usage et un autre, avant la reconversion."

Source : geoconfluences

D'abord, les friches sont plurielles et peuvent être présentes dans n'importe quel espace. En situation d'abandon pour des raisons juridiques ou économiques, ces dernières forment un indicateur socio-historique précieux.

En effet, nos échanges avec les différentes mairies de Nouvelle-Aquitaine l'ont démontré, le flou juridique concernant les zones abandonnées peut émaner de problématiques comme l'héritage des biens ou encore l'engagement lié aux contrats.

De plus, le nombre de friches est souvent proportionnel à la déprise économique de sa commune.

Au regard de ces constats, l'attractivité des territoires est un enjeu majeur et nécessaire au tourisme.

Pour redynamiser les communes françaises, de nombreuses initiatives citoyennes existent, qu'elles soient culturelles, solidaires ou encore alimentaires.

A cela s'ajoute aujourd'hui un des programmes de l'agence nationale de la cohésion des territoires (anct) : les "petites villes de demain". Celui-ci développe l'accompagnement des élus dans leurs différents projets afin de revaloriser la qualité de vie sur place mais aussi de servir la transition écologique.

En parallèle, depuis plus de 20 ans le gouvernement gère l'urbanisme par le biais de la loi solidarité et renouvellement urbain (SRU) au service du logement.

Ainsi, les professionnels en charge de ces dispositifs ont su nous aider dans notre travail d'identification.

En effet, se saisir de la problématique des friches représente **des enjeux collectifs** tels que :

- la préservation du patrimoine local
- une fortification du pouvoir décisionnel à échelle locale
- un développement durable et solidaire
- le bien-être de tous

La réhabilitation des friches constitue une opportunité pour les territoires afin d'y apporter une nouvelle dynamique.

A travers ce recensement, l'UNAT Nouvelle-Aquitaine a pour objectif d'encourager la diversité et la singularité de l'offre touristique du territoire auprès de ses membres, en vue d'éventuels projets de rénovation ou de reprise de l'activité.

Plusieurs objectifs peuvent en découler, comme par exemple un rééquilibrage des flux touristiques au sein de la région, mais aussi l'opportunité d'apporter aux hébergeurs et aux organisateurs de séjours une solution face à la hausse des prix de l'immobilier.

Point méthodologique

Entre avril et mai 2023, l'UNAT Nouvelle-Aquitaine a contacté les mairies ou leur pôle urbanisme, les communautés de communes et les offices de tourisme de la région; représentant 4 256 personnes.

La première prise de contact nous a permis de connaître les plans d'actions présents sur les communes répondantes au sujet de la solidarité, ainsi que les problématiques liées aux friches lorsqu'elles existent. Par exemple, nous avons identifié plusieurs gares dont l'abandon provient d'une divergence de visions avec les départements voisins sur la question de la mobilité.

Ensuite, la poursuite des échanges a permis d'obtenir les informations nécessaires au partage des friches à destination de nos membres. Les maires nous ont ainsi communiqué les plans cadastraux, la nature des friches et le contact de leur propriétaire, lorsque le bien n'appartient pas à la commune.

De plus, un recensement régulier des friches présentes sur le territoire permettrait d'avoir une meilleure connaissance de leur potentiel afin de pouvoir les valoriser auprès de nos membres.



Vous souhaitez obtenir plus d'informations concernant une ou plusieurs friches ?

L'équipe de l'UNAT Nouvelle-Aquitaine se tient à votre disposition afin de vous fournir l'ensemble des renseignements nécessaires.



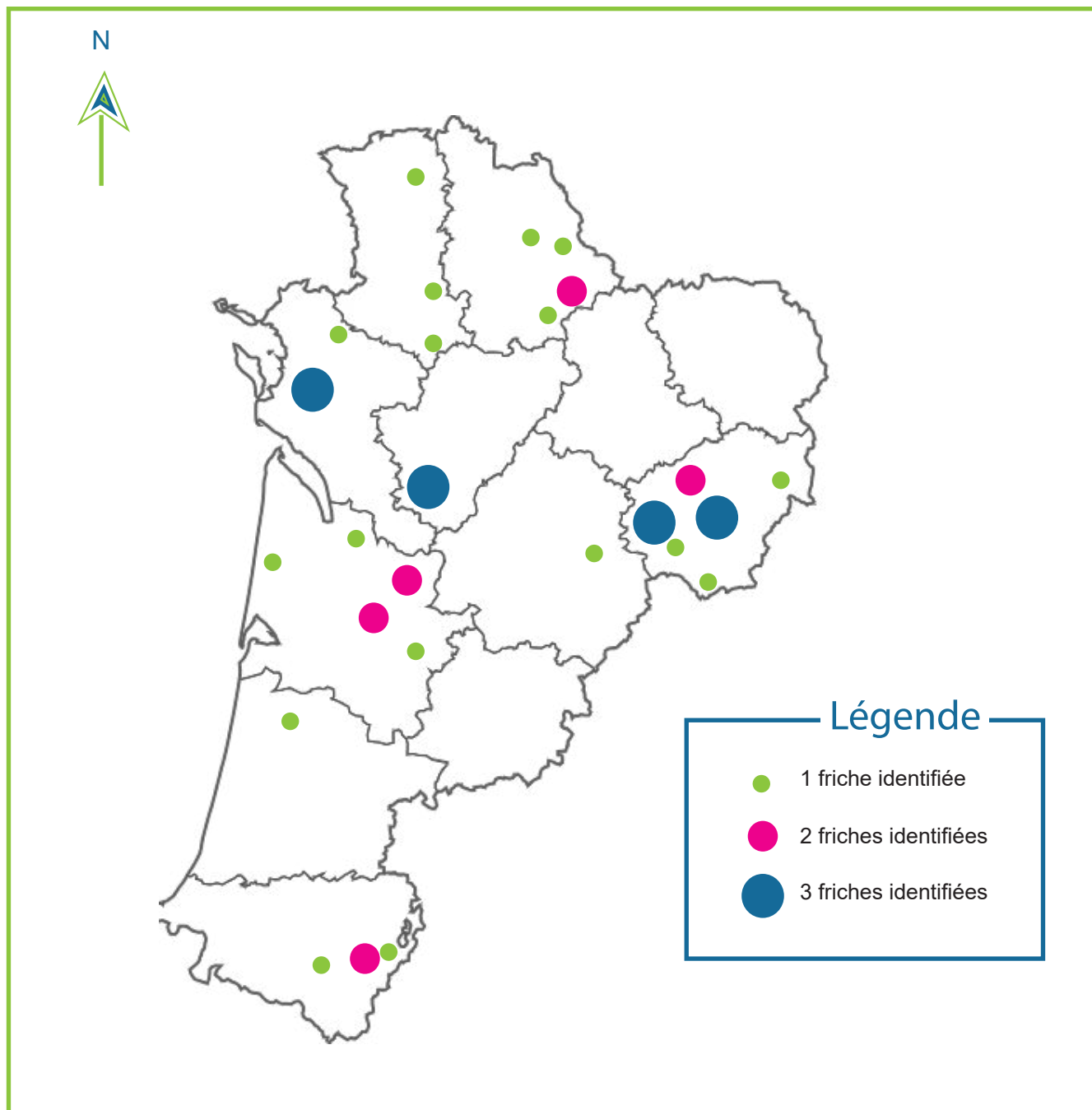
Parmi plus de 100 communes répondantes, nous avons pu identifier **39 friches** de natures différentes :

- **9 friches industrielles**
- **16 friches commerciales**
- **5 friches touristiques** (anciens campings communaux, centres de vacances, ..)
- **2 friches religieuses** et appartenant au patrimoine historique (églises, châteaux, ..)
- **7 friches "autres"** (terrains privés, prairies qui font l'objet d'études d'opportunités, ..)

Sur l'ensemble des friches communiquées, 42% appartiennent soit à la commune, à la communauté de communes, au département, à la Région ou à l'Etat.

Les 58% restants appartiennent quant à eux à des propriétaires privés.

Représentation exhaustive



Cette identification a pu être réalisée grâce au temps consacré par les élus que nous remercions pour leurs réponses précises et de qualité.

Ainsi, plusieurs départements offrent la possibilité de valoriser leurs biens sur le plan touristique en rénovant ou réhabilitant certains d'entre eux. Toutefois, ces chiffres laissent imaginer des perspectives d'aménagement vertueuses pour les territoires.

CONCLUSIONS DE L'ETUDE

Enjeux et préconisations



Pour conclure, en 5 ans le tourisme social et solidaire en Nouvelle-Aquitaine n'a cessé d'apporter des réponses aux enjeux du départ en vacances.

Grâce à la réalisation de notre étude en 2019, cette actualisation a permis de suivre le développement de l'activité chez les hébergeurs afin d'adapter notre accompagnement du réseau.

Cette dernière a donné l'opportunité de compléter la photographie du parc TSS avec une nouvelle typologie de professionnels : les organisateurs de séjours, qui ont leurs propres défis; une compréhension enrichie de notre secteur d'activité.

Depuis plus d'un siècle, les acteurs du TSS œuvrent au maintien d'un parc qualitatif, inclusif et durable. Ces derniers travaillent à l'élaboration d'une offre touristique accessible à tous, dans le respect de l'environnement et en collaboration avec les acteurs du territoire.

En effet, à travers ces valeurs de partage, l'UNAT Nouvelle-Aquitaine accompagne ses membres, de la réflexion à la mise en oeuvre de projets permettant de répondre aux enjeux actuels.

Parmi ces engagements, on observe une adaptabilité croissante des structures aux enjeux environnementaux. De fait, l'axe environnemental est inhérent à la préservation des destinations touristiques et donc au maintien de toute activité sur le long terme. Par ailleurs, les démarches vertueuses entreprises par les hébergeurs et organisateurs de séjours (obtention des labels et travaux de rénovation) apportent une réelle réponse aux exigences du public.

De plus, la solidarité garantie par le TSS concerne, particulièrement depuis 2021, un investissement au service de l'emploi grâce à la mise en place de dispositifs de mobilité interne et d'amélioration des conditions d'hébergement.

Enfin, d'ici 2030, la moitié des structures sondées seront confrontés à la fin de leur contrat de gestion. Un défi majeur se pose concernant la pérennité et le maintien d'un tourisme social et solidaire, bien qu'il soit nuancé par la forte présence des bails emphytéotiques.

Par ailleurs, depuis 2019, le TSS témoigne d'une stabilité relative du nombre de structures. La fermeture de certaines d'entre elles s'accompagne souvent de la création de nouvelles. Cette dynamique est relativement récente et s'illustre par le faible nombre de friches touristiques identifiées cette année.

A travers cette actualisation, nous avons pu remarquer que les premiers bénéficiaires du TSS étaient les familles, les enfants et le public sénior.

Dans une société où tout le monde n'a pas accès à la culture et aux loisirs, les vacances s'imposent comme un temps de répis; un droit à défendre pour tous.

En conclusion, nous pouvons dire que le tourisme social et solidaire a su prouver au fil des années sa capacité d'adaptation aux différents changements et enjeux sociétaux.

N.B. : Nous tenons à remercier l'ensemble des acteurs du TSS pour la contribution à cette mise à jour.

PRECONISATION N°1 : L'ENVIRONNEMENT

Accompagner nos membres dans la mise en oeuvre de solutions opérationnelles

1/ Veille sectorielle sur la thématique de l'environnement (juridique, réglementaire, bonnes pratiques...)

2/ Partage des informations auprès de nos membres

3/ Accompagnement des structures dans la construction et le suivi de leurs projets pour faciliter la transition écologique

Contenu de l'action

- Développer une communication spécifique et permanente : espace dédié à l'environnement dans les newsletters et sur le site internet afin de préparer la mise en place de solutions.
- Maintenir la mise en relation du réseau avec la Région Nouvelle-Aquitaine pour les dossiers de rénovation, mais aussi avec les départements et l'ADEME dans le cadre des dossiers Fond Tourisme Durable.
- Péréneriser les actions avec la Mission Interfilière en tourisme durable de Nouvelle-Aquitaine sur les projets liés à la thématique environnement : ligne verte (service d'expertise pour les professionnels du tourisme), opérations collectives, accompagnement individuel...

PRECONISATION N°2 : L'EMPLOI

Répondre aux exigences des nouvelles générations

- 1/ Accompagnement des structures dans leur réflexion autour de l'employabilité
- 2/ Poursuite de notre rôle de facilitateur dans la diffusion des offres d'emploi
- 3/ Valorisation du tourisme social et solidaire auprès des étudiants et jeunes actifs

Contenu de l'action

- Mettre en place des journées d'échange sur la thématique de l'emploi : partage d'expériences, réglementation, mutualisation des documents administratifs (types de contrats) ...
 - Développer le recensement des différentes offres d'emploi dans notre secteur et continuer de les communiquer via notre site internet (plateforme de recrutement)
 - Continuer de valoriser les actions portées par nos membres en faveur de leurs employés permanents et de leurs futurs saisonniers
 - Faire connaître les actions et valeurs de l'UNAT et du tourisme social et solidaire auprès des jeunes à travers diverses interventions ou représentations (salons, écoles...)
- Travailler en collaboration avec le Comité Régional du Tourisme de Nouvelle-Aquitaine, afin d'élargir l'audience ciblée dans nos communication.

PRECONISATION N°3 : UNE SUITE A DONNER A L'ETUDE

Valoriser l'étude actuelle par des mises à jour

1/ Observation plus régulière de l'évolution du parc du tourisme social et solidaire en Nouvelle-Aquitaine tant au niveau des hébergeurs que des organisateurs de séjours (modèle économique, offre, forme, prestations, clientèle, environnement ...)

2/ Poursuite du recensement des établissements en sommeil et/ou à l'abandon (friches), afin d'étudier la possibilité d'une reprise ou d'une transformation de l'activité

3/ Adaptation de notre accompagnement en fonction des analyses effectuées et des conclusions tirées

Contenu de l'action

- Réfléchir sur la possibilité d'approfondir et de développer l'étude actuelle afin de permettre une lecture plus moderne (envisager une réactualisation tous les 2 ans en s'adaptant aux nouveaux enjeux)
- Poursuivre l'intégration des structures du TSS à l'outil d'observation annuel de l'UNAT Nouvelle-Aquitaine (UnatObs).
- Continuer de recenser les friches touristiques de la région en collaboration avec les différentes instances du territoire.
- Valoriser ces dernières auprès des opérateurs touristiques afin d'envisager ou non des projets de réhabilitation.

ANNEXES



ETUDE SUR LE PARC DU TOURISME SOCIAL ET SOLIDAIRE EN NOUVELLE AQUITAINE

L'Union Nationale des Associations du Tourisme de Nouvelle-Aquitaine réalise un inventaire des équipements relevant du tourisme social et solidaire.

Cette étude a pour but de mettre à jour la photographie de notre parc **hébergement TSS** mais aussi les différents organisateurs de séjours présents sur la Région. Des friches à réhabiliter au service de l'activité seront également recensées.

Pour toute question, nous restons à votre entière disposition :
par mail à nouvelle-aquitaine@unat.asso.fr ,
par téléphone au [07 49 50 01 88](tel:0749500188) .

Merci de votre participation !

Les données transmises restent confidentielles.

* Indique une question obligatoire

1. Adresse e-mail *



1 - Identité

2. Nom de l'équipement *

3. **Nom de l'entreprise gestionnaire ***

4. **Statut de l'établissement ***

5. **Adresse de l'équipement (Rue - Code Postal - Ville) ***

6. **Nom du responsable de l'établissement ***

7. **Numéro de téléphone ***

8. **Site internet ***

www.

9. **Appartenez-vous à un(des) réseau(x)**

Plusieurs réponses possibles.

Oui

Non

10. **Si oui le(s) quel(s) ?**

ex : FUAJ, Cap France, VVF, Ethic Etapes, ...

11. **Avez-vous des agréments / classements ?**

Plusieurs réponses possibles.

	Jeunesse et sport	Ministère de l'éducation nationale	Vacances Adaptées Organisées	Entreprise Solidaire d'Unité Sociale	Classement villages vacances	Immatricu
Sélectionnez :	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>

12. **Êtes-vous classé Atout France ?**

Plusieurs réponses possibles.

	Hôtel de tourisme	Camping & PRL	Résidence de tourisme	Village vacances	Auberge collective
Sélectionnez :	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>

13. Quel est votre nombre d'étoiles ?

Une seule réponse possible.

1

2

3

4

5

étoiles

14. Êtes-vous labellisé Marque Tourisme & Handicap ? Si oui pour quel type de handicap ?

Plusieurs réponses possibles.

- Les 4
- Auditif
- Mental
- Visuel
- Moteur

15. Êtes-vous engagés dans une démarche RSE ? (Responsabilité Sociétale des Entreprises)

Une seule réponse possible.

- Oui
- Non

2- Descriptif de l'établissement

16. Année de création de l'équipement *

17. Propriétaire ? *

Une seule réponse possible.

Oui *Passer à la question 22*

Non

Descriptif de l'établissement

Vous louez votre structure d'accueil

18. Nom du propriétaire *

19. Statut du propriétaire *

Une seule réponse possible.

Association

Société commerciale (SA, SARL, SAS, EURL ...)

Collectivité (Mairie, département, ...)

Comité d'entreprise

Caf

Mutuelle Fondation

Propriétaire privé

Autre :

20. **Nature du contrat / Bail**

21. **Année fin du contrat / Bail**

Descriptif de l'établissement22. **Type d'hébergement ***

Une seule réponse possible.

- Village vacances / Maison Familiale de vacances
- Centre de vacances
- Auberge de jeunesse
- Camping
- Centre Sportif
- Autre :

23. **Surface du bâti ***

en m²

24. **Avez-vous réalisé votre DPE *au cours des 10 dernières années? ***

*Diagnostic de Performance Energétique

Une seule réponse possible.

- Oui
- Non

25. **Surface du terrain ***

préciser m2 ou ha

26. **Environnement de l'équipement ***

Plusieurs réponses possibles.

- Mer
- Montagne
- Campagne
- Ville

27. **Estimation du foncier ***

Une seule réponse possible.

- Moins de 500 000 €
- de 500 000 € à 999 999 €
- de 1 000 000 € à 1 499 999 €
- de 1 500 000 € à 1 999 999 €
- de 2 000 000 € à 2 499 999 €
- de 2 500 000 € à 2 999 999 €
- de 3 000 000 € à 3 499 999 €
- 3 500 000 € et plus

Descriptif de l'établissement28. **Capacité totale : nombre de lits ***

29. **Nombre total de lits en chambre de 1 à 4 lits**

30. **Nombre total de lits en chambre de +4 lits**

31. **Nombre total de lits en appartement de 1 à 4 lits**

32. **Nombre total de lits en appartement de +4 lits**

33. **Nombre total de lits en gîtes/chalets/bungalows de 1 à 4 lits**

34. **Nombre total de lits en gîtes/chalets/bungalows de + 4 lits**

35. **Nombre place de campings ***

36. **Nombre de lits/toile**

3 - Votre équipement

37. **Période d'ouverture ****Plusieurs réponses possibles.*

- Toute l'année
- Autre : _____

38. **Prestations de l'équipement ****Plusieurs réponses possibles.*

- Location
- Pension Complète
- Demi Pension

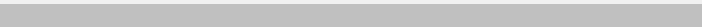
39. **Durée habituelle des séjours ****Plusieurs réponses possibles.*

- 1 semaine
- Plus d'1 semaine
- Court séjour (maxi 4 jours)
- Week-end

40. **Nombre de nuitées en 2022 ***

41. **Equipements sur place***Plusieurs réponses possibles.*

	Restauration	Snack	Bar	Salle d'animations	Terrain de sports	Aire de jeux aménagée	Gar en
Sélectionnez :	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>

◀  ▶

42. **Partenariat avec la collectivité locale***Plusieurs réponses possibles.*

- Accès piscine/équipement sportifs
- Location salle
- Restauration
- Autre : _____

43. **Modalité du partenariat avec la collectivité locale**

44. **Quel circuit de commercialisation utilise votre structure ?***Plusieurs réponses possibles.*

	En direct	Centrale de réservation	Partenariat/adhésion réseau commercial	Partenariat relais institutionnels locaux/départementaux
Sélectionnez :	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>

45. **Si centrale de réservation la(les) quelle(s)**

46. Politique tarifaire

Plusieurs réponses possibles.

	Selon les revenus	Selon la composition du foyer	Selon la période	Tarifification de groupe
Sélectionnez :	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>

47. Aides à la personne

Plusieurs réponses possibles.

- Bons CAF/Vacaf
- Chèques vacances (ANCV)
- Accord avec CE
- Programme seniors en vacances
- Programme BSV (Bourse solidarité vacances)
- Autre : _____

Votre équipement**48. Typologie des clientèles accueillies ***

Plusieurs réponses possibles.

- Familles
- Séniors
- Groupes enfants-jeunes (-18 ans)
- Groupes jeunes (18-25 ans)
- Jeunes autonomes (sans parent/sans encadrement)
- Groupes d'adultes
- Scolaires
- Séminaires
- Personnes handicapées

Populations accueillies

49. **% familles**

50. **% individuels**

51. **% groupes adultes**

Ex : randonneurs, ..

52. **% groupes jeunes +18**

53. **% groupes jeunes -18**

54. **% enfants et jeunes -18 ans**

55. **% jeunes +18 ans**

Origine de la clientèle

56. **% clientèle française**

57. **% clientèle étrangère**

4 - Transition écologique

RSE (Responsabilité Sociétale des Entreprises)

58. **Votre équipement s'inscrit-il dans une démarche environnementale ?** **Une seule réponse possible.* Oui *Passer à la question 60* Non**Transition écologique**

RSE (Responsabilité Sociétale des Entreprises)

59. **Souhaitez-vous être contacté afin d'identifier les éco-gestes à inclure au sein de votre structure ?** **Une seule réponse possible.* Oui *Passer à la question 61* Non *Passer à la question 61***Transition écologique**

RSE (Responsabilité Sociétale des Entreprises)

60. **Votre structure est-elle labellisée?***Plusieurs réponses possibles.*

	Ecolabel	Clé verte	Label CED	Accueil paysan	ATES	Etiquette environnementale
Sélectionnez :	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>

Transition écologique

Sobriété énergétique

61. **Avez-vous mis en place une gestion spécifique de la ressource en eau?** **Une seule réponse possible.* Oui *Passer à la question 62* Non *Passer à la question 65***Transition écologique**

Sobriété énergétique

62. **Si vous maîtrisez votre consommation à l'aide d'un suivi spécifique, lequel ?**

63. **Pratiquez-vous un de ces éco-gestes ?**

L'eau de pluie peut être récoltée à l'aide d'une citerne ou cuve aérienne/enterrée/souple. A titre comparatif, le lavage manuel consomme en moyenne 50% + d'eau que le lave-vaisselle.

Plusieurs réponses possibles.

	Récupération eau de pluie	Mise en place mitigeur thermostatique	Utilisation chasse à double débit	Mise en place circuit fermé	Utilisation lave- vaisselle
Sélectionnez :	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>

64. **Si vous avez entrepris d'autres initiatives, quelles sont-elles ?**

Transition écologique

Sobriété énergétique

65. **Avez-vous mis en place une gestion spécifique de l'énergie concernant l'électricité?** *

Une seule réponse possible.

Oui

Non *Passer à la question 69*

Transition écologique

Sobriété énergétique

66. **Votre structure possède-t-elle des panneaux solaires thermiques et/ou photovoltaïques ?** *

Le thermique capte l'énergie du rayonnement solaire pour produire de la chaleur.

Le but : chauffer l'eau chaude sanitaire.

Le photovoltaïque capte l'énergie du rayonnement solaire pour produire de l'électricité.

Le but : alimenter les appareils électriques.

Plusieurs réponses possibles.

- Oui
 Non

67. **Pratiquez-vous un de ces écogestes ?**

Une ampoule Diode électroluminescente consomme en moyenne 80 à 90% moins qu'une ampoule classique.

Plusieurs réponses possibles.

- Passage au LED
 Minuteur
 Extinction des lumières la nuit
 Réduction des systèmes audiovisuels (écrans de projection hall, ..)
 Maîtrise des outils informatiques (éteignage, ordinateurs portables favorisés aux fixes, ..)
 Tri des données informatiques (mails, données diverses, ..)

68. **Si vous avez entrepris d'autres initiatives, quelles sont-elles ?**

Transition écologique

Sobriété énergétique

69. **Avez-vous mis en place une gestion spécifique du chauffage? ***

Une seule réponse possible.

Oui *Passer à la question 71*

Non

Transition écologique

Sobriété énergétique

70. **Souhaitez-vous être contacté afin d'identifier les outils optimaux à la maîtrise de l'énergie de votre structure ? ***

Une seule réponse possible.

Oui *Passer à la question 72*

Non *Passer à la question 72*

Transition écologique

Sobriété énergétique

71. **Chauffez-vous votre structure à l'aide d'un système écologique ? ***

Par ex : l'énergie géothermique peut être dérivée depuis la chaleur des sols à l'aide de la pompe à chaleur.

Une seule réponse possible.

Oui

Non

Transition écologique

Revalorisation des ressources

72. Votre structure offre-t-elle un service de restauration? *

Une seule réponse possible.

Oui

Non *Passer à la question 76*

Transition écologique

Revalorisation des ressources

73. Si vous réalisé des démarches en faveur d'une alimentation de qualité bio et locale, quelles sont-elles ?

(circuit court, animation, repas bio, ..)

74. Organisez-vous le tri des déchets? *

Cela peut concerner l'alimentaire, les emballages, les huiles usagées, ..

Une seule réponse possible.

Oui

Non

75. **En aval, sur votre commune, de quelle manière gérez vous les biodechets ?** *

Les bio déchets sont des déchets organiques et biodégradables (ex : trognon de pomme, feuilles, ..)

Une seule réponse possible.

- Par une collecte séparée : compostage
- Par une gestion de proximité
- Ne sait pas

Transition écologique

Efficacité énergétique. Courage, plus que quelques questions :)

76. **Nature des travaux sur l'établissement au cours des 5 dernières années** *

Plusieurs réponses possibles.

- Création
- Rénovation
- Mise aux normes
- Autre : _____

77. **Montant global des travaux réalisés au cours des 5 dernières années**

78. **Nature des financements pour le(s) projet(s) obtenus au cours des 5 dernières années**

Ex : aides publiques, caisse des dépôts, ..

79. **Ces travaux ont-ils permis une meilleure efficacité énergétique ? ***

Une seule réponse possible.

Oui

Non

80. **De nouveaux travaux sont -ils prévus à destination d'une meilleure maîtrise de l'énergie, pour les 5 prochaines années ? ***

Par exemple au niveau de l'isolation thermique, garante d'une basse consommation d'énergie.

Une seule réponse possible.

Oui

Non *Passer à la question 83*

Transition écologique

Efficacité énergétique

81. **Nature(s) des travaux envisagés pour les 5 prochaines années ***

Plusieurs réponses possibles.

Création

Rénovation

Mise aux normes

Autre : _____

82. **Pour vous aider dans vos démarches, différentes subventions existent.**
Souhaitez-vous que l'on vous accompagne afin d'en bénéficier ?

Une seule réponse possible.

Oui

Non

Transition écologique

Cycle de vie produit et public

83. **Comment sensibilisez-vous le public aux enjeux de durabilité?**

Plusieurs réponses possibles.

	Charte	Eco-gestes à adopter	Tri participatif	Animations	Autre
Sélectionnez :	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>

84. **Recyclez-vous vos biens? ***

Cela peut concerner plastique, carton, verre, métal, vêtements, équipement électroniques, ..

Une seule réponse possible.

Oui

Non

85. **Faites-vous don de vos biens ?**

Une seule réponse possible.

Oui

Non

86. **Si oui, auprès de quelle(s) association(s) ?**

5 - Données économiques et projets87. **Chiffre d'affaires de l'établissement de 2022 ***

88. **Par rapport à 2021 votre chiffre d'affaires est : ***

Plusieurs réponses possibles.

	En augmentation	En diminution	Stable
Sélectionnez :	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>

89. **Fiscalisation ***

Une seule réponse possible.

Oui

Non

Partiellement

90. **Nombre de salariés permanents en ETP ***

91. **Nombre de saisonniers en ETP ***

Origine des saisonniers

92. **% de la Nouvelle Aquitaine ***

93. **% hors Nouvelle Aquitaine ***

94. **Logement des saisonniers**

Plusieurs réponses possibles.

- Prise en charge du logement en hébergement individuel
- Prise en charge du logement en hébergement collectif
- Non logé et sans dispositif d'aide

95. **Quel type de formation pour les saisonniers ?**

Plusieurs réponses possibles.

- Cuisine/hygiène
- Accueil
- Sécurité
- Entretien
- Autre : _____

96. **Envisagez-vous de développer un dispositif de formation afin de favoriser la conversion des emplois saisonniers en contrat longue durée?**

L'UNAT vous remercie pour votre participation à l'étude !

Pour toute information complémentaire, n'hésitez pas à nous contacter, nous vous répondrons avec plaisir.

Par téléphone : 07.49.50.01.88

Par mail : nouvelle-aquitaine@unat.asso.fr

Et pour suivre nos actus, rendez-vous sur notre site internet : www.unat-nouvelle-aquitaine.fr

97. **Si vous souhaitez nous communiquer des données supplémentaires :**

Ce contenu n'est ni rédigé, ni cautionné par Google.



Etude sur les Organismes de Séjours du TSS en Nouvelle-Aquitaine

L'Union Nationale des Associations du Tourisme de Nouvelle-Aquitaine réalise un inventaire des équipements relevant du tourisme social et solidaire.

Cette étude a pour but de mettre à jour la photographie de nos équipements TSS en intégrant cette année, les différents **organismes de séjours** présents sur la Région. Des friches à réhabiliter au service de l'activité seront également recensées.

Pour toute question, nous restons à votre entière disposition :
par mail à nouvelle-aquitaine@unat.asso.fr ,
par téléphone au 07 49 50 01 88 .

Merci de votre participation !

Les données transmises restent confidentielles.

* Indique une question obligatoire

1. Adresse e-mail *



1 - Identité

2. Nom de l'organisme *

3. **Statut de l'organisme ***

4. **Votre Siège (Rue - Code Postal - Ville) ***

5. **Nom du responsable de l'organisme ***


6. **Numéro de téléphone ***

7. **Site internet ***

www.

8. **Avez-vous des agréments ? rajouter agréments***Plusieurs réponses possibles.*

	Immatriculation Atout France	Numéro Vacances Adaptées Organisées	Entreprise Solidaire d'Unité Sociale	Jeunesse et sport	Ministère de l'éducation nationale	VACAF
Sélectionnez :	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>



9. **Si vous disposez d'une n° VAO, quel type de handicap accompagnez-vous ?**

Plusieurs réponses possibles.

- Les 4
- Auditif
- Mental
- Visuel
- Moteur

2- Descriptif de l'organisme

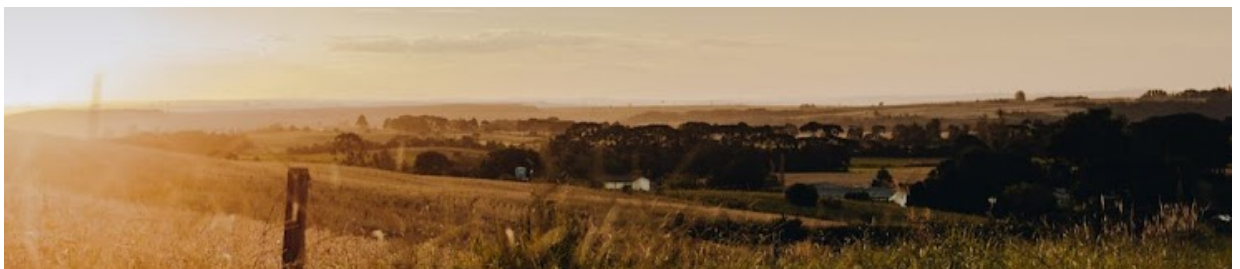
10. **Année de création ***

11. **Destination(s) des séjours ***

Plusieurs réponses possibles.

- International
- Continental (Europe)
- National (France)
- Régional (Nouvelle-Aquitaine)

12. **Thématique des séjours proposés ***



Plusieurs réponses possibles.

- Mer
- Montagne
- Campagne
- Ville

13. **Période des départs ****Plusieurs réponses possibles.*

- Toute l'année
- Autre : _____

14. **Quel type de séjour proposez-vous ? ****Plusieurs réponses possibles.*

- Séjours individuels
- Séjours groupe
- Séjour itinérants
- Autre : _____

15. **Durée habituelle des séjours ****Plusieurs réponses possibles.*

- 1 semaine
- Plus d'1 semaine
- Court séjour (maxi 4 jours)
- Week-end

16. **Nombre de personnes parties en 2022 ***

Description de l'organisme17. **Quel circuit de commercialisation utilise votre organisme ?***Plusieurs réponses possibles.*

	En direct	Centrale de réservation	Partenariat/adhésion réseau commercial	Partenariat relais institutionnels locaux/départementaux
Sélectionnez :	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>

18. Si centrale de réservation la(les) quelle(s)

19. Politique tarifaire

Plusieurs réponses possibles.

	Selon les revenus	Selon la composition du foyer	Selon la période	Tarifification de groupe
Sélectionnez :	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>

20. Aides à la personne

Plusieurs réponses possibles.

- Bons CAF/Vacaf
- Chèques vacances (ANCV)
- Accord avec CE
- Programme seniors en vacances
- Programme BSV (Bourse solidarité vacances)
- Autre : _____

3 - Votre cible

21. Typologie des clientèles *

Plusieurs réponses possibles.

- Familles
- Séniors
- Groupes enfants-jeunes (-18 ans)
- Groupes jeunes (18-25 ans)
- Jeunes autonomes (sans parent/sans encadrement)
- Groupes d'adultes
- Scolaires
- Séminaires
- Personnes handicapées

Populations accompagnées

22. % individuels

23. % groupes

24. % adultes

Ex : randonneurs, ..

25. % jeunes - 18 ans

Origine de la clientèle

26. **% clientèle Néo-Aquitaine**

27. **% clientèle étrangère (hors Nouvelle-Aquitaine)**

4 - Transition écologique

RSE (Responsabilité Sociétale des Entreprises)

28. **Êtes-vous engagés dans une démarche RSE ? (Responsabilité Sociétale des Entreprises)** **Une seule réponse possible.* Oui Non29. **Votre organisme est-il labellisé Tourisme Equitable ? ***

Ce label est délivré par l'ATES (Association pour le Tourisme Equitable et Solidaire).

Une seule réponse possible. Oui Non30. **Favorisez-vous les structures d'accueil engagées dans une dynamique responsable ?** *

hébergements labellisés Clé Verte, Ecolabel, Label CED, Etiquette Environnementale, Accueil Paysan, ..

Une seule réponse possible. Oui Non

31. **Sur quelles thématiques sensibilisez-vous le public tout au long du séjour ?**

Plusieurs réponses possibles.

- Alimentation (circuit court, bio, limitation de la viande, ..)
- Tri (revalorisation biodéchets, ..)
- Ressource en eau
- Consommation d'énergie
- Mobilité douce
- Enjeux du territoire (espaces sensibles, culture locale, ..)
- Aucune
- Autre : _____

5 - Données économiques et projets

32. **Chiffre d'affaires de l'organisme 2022 ***

33. **Par rapport à 2021 votre chiffre d'affaires est : ***

Plusieurs réponses possibles.

	En augmentation	En diminution	Stable
Sélectionnez :	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>

34. **Fiscalisation ***

Une seule réponse possible.

- Oui
- Non
- Partiellement

35. **Nombre de salariés permanents en ETP ***

36. **Envisagez-vous de développer un dispositif de formation afin de favoriser la mobilité interne ?**

L'UNAT vous remercie pour votre participation à l'étude !

Pour toute information complémentaire, n'hésitez pas à nous contacter, nous vous répondrons avec plaisir.

Par téléphone : 07.49.50.01.88

Par mail : nouvelle-aquitaine@unat.asso.fr

Et pour suivre nos actus, rendez-vous sur notre site internet : www.unat-nouvelle-aquitaine.fr

37. **Si vous souhaitez nous communiquer des données supplémentaires :**

Ce contenu n'est ni rédigé, ni cautionné par Google.



